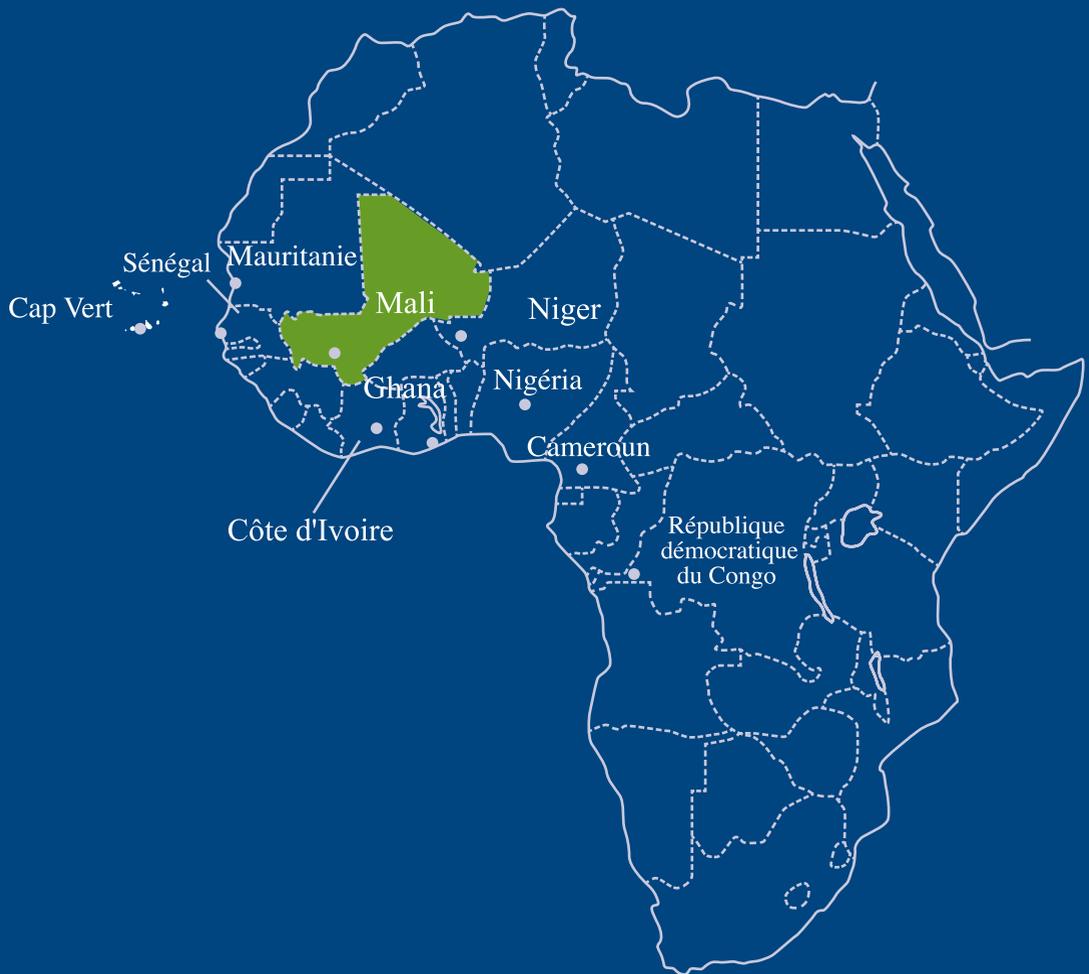




Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne

Migration au Mali

PROFIL NATIONAL 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'Union européenne ou de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Les positions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

ISBN 978-92-9068-568-5
© 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne



Migration au Mali

PROFIL NATIONAL 2009

Préparé pour l'OIM par
Moïse Ballo



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE

Sommaire

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Abréviations	7
Avant-propos.....	9
Résumé	15
Executive Summary	21
PARTIE A : Introduction.....	27
A.1 Etat des lieux du niveau de développement	27
A.2 Principales tendances migratoires	30
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration....	33
B.1 Changements démographiques	33
B.2 Environnement économique.....	35
B.3 Marché du travail	41
B.4 Capital humain	44
PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays	45
C.1 Immigrants	45
C.1.1 Nombre total d'immigrants	45
C.1.2 Types d'immigrants.....	47
C.1.3 Immigrants en situation irrégulière	49
C.2 Emigrants.....	51
C.2.1 Nombre total d'émigrants.....	51
C.2.2 Types d'émigrants	53
C.2.3 Emigrants en situation irrégulière	54
C.3 Diaspora	56
C.4 Transferts de fonds.....	57
PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration	59
D.1 Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles	59
D.2 Identification des facteurs générant la migration	59
D.3 Evolution probable des mouvements migratoires	64

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire	65
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration	65
E.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire	65
E.1.2 Aperçu de la législation nationale.....	73
E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués ans la gestion de la migration	73
E.1.4 Structure de prise de décision et processus d'élaboration de politiques sur la migration	76
E.1.5 Acteurs non gouvernementaux en matière migratoire.....	77
E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire	78
E.3 Coopération régionale et internationale	79
E.4 Evaluation globale de la politique migratoire	82
PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement.....	83
F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays.....	83
F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays.....	85
PARTIE G : Conclusions.....	89
G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes.....	89
G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires	90
G.2.1 Lacunes dans les statistiques	90
G.2.2 Actions/stratégies recommandées pour améliorer les données sur la migration	92
G.2.3 Propositions pour la mise à jour régulière du Profil migratoire national	93
G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration.....	93
Bibliographie	95
Annexe I : Statistiques	103
Annexe II : Aperçu de la migration interne	125

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de développement humain, 2005	29
Tableau 2 : Agrégats macroéconomiques au Mali, 2000-2008.....	37
Tableau 3 : Taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, 2004 et 2007 (%).....	43
Tableau 4 : Indicateurs sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement	103
Tableau 5 : Evolution de l'IDH par région, 1994-2005	104
Tableau 6 : Incidence, prévalence et mortalité liées à la tuberculose, 2000-2006	104
Tableau 7 : Ratio filles/garçons dans l'enseignement, 2000-2007.....	104
Tableau 8 : Changements démographiques, 1960-2006	104
Tableau 9 : Structure de la population par âge et sexe, 1998	105
Tableau 10 : Densité de la population par région (habitants/km ²), 1976-1998.....	105
Tableau 11 : Evolution de l'Indice synthétique de fécondité (ISF), 1987-2006	106
Tableau 12 : Evolution des indicateurs de mortalité, 1991-2006 (pour mille)	106
Tableau 13 : Actifs par milieu de résidence, 2004 et 2007 (%).....	106
Tableau 14 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction, 2004 et 2007 (%).....	107
Tableau 15 : Taux brut de scolarisation et d'alphabétisation par sexe, 2002-2006 (%).....	107
Tableau 16 : Population étrangère selon le pays d'origine, 1976-1998.....	108
Tableau 17 : Immigrants en Afrique de l'Ouest, flux migratoires de 1988 à 1992 (% du total dans le pays de destination).....	109
Tableau 18 : Délivrance de visas d'entrée au Mali lors d'arrivées par voie aérienne, par pays de provenance, 2004-2008.....	110
Tableau 19 : Réfugiés et demandeurs d'asile au Mali, 2000-2008	112
Tableau 20 : Arrivées de touristes (nuitées) et visiteurs par région de provenance, 2000-2007	112
Tableau 21 : Arrivées de touristes internationaux au Mali et en Afrique et taux de croissance moyen du secteur du tourisme, 1990-2005	112
Tableau 22 : Raisons de la migration selon le milieu de résidence et le sexe, 2004 et 2007 (%)	113
Tableau 23 : Demandes de nationalité malienne, 2002-2008.....	113
Tableau 24 : Personnes victimes de traite des êtres humains au Mali par nationalité, sexe et groupes d'âges, 2002-2008.....	114
Tableau 25 : Stock des émigrants maliens selon le pays de destination, 2000	114
Tableau 26 : Répartition des Maliens de l'extérieur par pays, selon recensement administratif, 2001.....	115

Tableau 27 : Maliens vivant à l'extérieur par pays, selon les estimations consulaires, 2001	116
Tableau 28 : Emigrants en Afrique de l'Ouest, flux migratoires de 1988 à 1992 (% du total du pays d'origine).....	117
Tableau 29 : Réfugiés et demandeurs d'asile maliens à l'étranger, 2000-2008	118
Tableau 30 : Demandeurs d'asile maliens à l'étranger par pays de destination principaux, 2000-2007	118
Tableau 32 : Etudiants maliens à l'extérieur par pays de destination, 2000-2007	119
Tableau 33 : Voyages touristiques de résidents maliens (arrivées dans les pays de destination), 2000-2006	120
Tableau 34 : Expulsions et rapatriements de migrants maliens en situation irrégulière à l'étranger, par pays de provenance, 2002-2008	120
Tableau 35 : Appréhensions et reconduites des migrants maliens en situation irrégulière dans les Etats de l'Union européenne, 2006 et 2007.....	121
Tableau 36 : Maliens victimes de traite des êtres humains par pays de destination, sexe et groupe d'âge, 2001-2008	122
Tableau 37 : Destinations des émigrants par région de provenance au Mali, 2005	122
Tableau 38 : Migration et transferts des fonds par région de provenance au Mali, 2005	123
Tableau 39 : Distribution régionale de la population liée aux migrations, 1998	126

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du volume de la population (en millions).....	33
Graphique 2 : Population étrangère selon le pays d'origine, 1976 et 1998 (%)	46
Graphique 3 : Stock des émigrants maliens selon le pays de destination, 2000 (%).....	52
Graphique 4 : Destinations des émigrants par région de provenance au Mali, 2005.....	128

Abréviations

CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CERPOD	Centre d'études et de recherches sur la population et le développement
CNCR	Commission nationale chargée des réfugiés
CFSVA	Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGME	Délégation générale des Maliens de l'extérieur
DRC	Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
EMEP	Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté
EMMU	Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation
EPAM	Enquête permanente auprès des ménages
FMI	Fond monétaire international
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
HCME	Haut Conseil des Maliens de l'extérieur
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IRD	Institut de recherche pour le développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPIP	Programme prioritaire d'investissements en matière de population
RACE	Recensement administratif à caractère électoral
REMUAO	Réseau d'enquêtes sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNDN	Revenu national disponible net

TBS	Taux brut de scolarisation
TOKTEN	Transfer Of Knowledge through Expatriate Nationals
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Avant-propos

Au cours des trois dernières années, l'OIM a préparé des profils migratoires sur 32 pays de diverses régions du monde, soit l'Europe de l'Est, la région de la Mer Noire, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

La réalisation de profils migratoires a été d'abord proposée par la Commission européenne dans sa Communication sur la migration et le développement de 2005. Selon ce document, les profils migratoires devraient être des rapports statistiques fournissant des informations sur un panel de sujets relatifs à la migration dans les pays partenaires de l'Union européenne ; ils devraient être conçus comme un outil de la Commission européenne pour informer les programmes d'assistance communautaire des pays tiers en matière de migration, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté.

En Afrique de l'Ouest et centrale, l'OIM a approfondi le concept originel des profils migratoires. Dans le cadre du projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques », les profils migratoires sont conçus pour être plus que des rapports statistiques. Ils sont également destinés à être des outils gouvernementaux pour le développement de politiques.

Le principal objectif de cette recherche et de ce projet de renforcement des capacités est d'accroître les capacités gouvernementales des dix pays ciblés en Afrique de l'Ouest et centrale. Cela permettra de promouvoir une approche politique cohérente et dynamique de la migration, en développant des « profils migratoires nationaux » en tant que cadre pour la collecte et l'analyse de données en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional. Grâce au soutien financier de la Commission européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse et de la Coopération belge au développement, l'OIM met en œuvre ce projet en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Sénégal, tandis que des profils migratoires sont également en cours d'élaboration au Cap-Vert et au Cameroun.

Les profils migratoires sont un résultat fondamental de ce projet. Ils rassemblent de façon structurée les informations en provenance de différentes sources, et fournissent un aperçu complet des tendances clé en matière de migration internationale et de développement socio-économique dans les pays ciblés. Ils identifient également les lacunes en matière de données et les stratégies potentielles pour améliorer la collecte de données dans l'optique d'une planification des politiques.

Il est important de noter que l'élaboration de ces profils migratoires nationaux va au-delà de la simple collecte d'informations. Les données et informations pertinentes en matière migratoire sont souvent conservées à divers endroits, à la fois au sein de structures gouvernementales et en dehors. Chaque pays ciblé instaure donc un Groupe de travail technique national (GTTN) interministériel, pour faciliter la collecte des informations pertinentes en provenance de diverses entités. Les GTTN ont également permis aux gouvernements de contribuer aux rapports à chaque étape du processus de rédaction et de prendre en considération de manière plus large une approche cohérente de la collecte de données et du développement de politiques. Les avant-projets de profils migratoires ont été présentés lors d'ateliers nationaux de planning politique, sur la base desquels les gouvernements ont émis des recommandations sur le développement futur de politiques et ont amélioré la collecte de données. Les profils migratoires nationaux sont donc le résultat d'un processus largement appuyé par les gouvernements, destiné à accroître l'utilisation de données pour le développement de politiques. Ils vont au-delà de la seule compilation de données.

Par le biais de mécanismes tels que les GTTN et les ateliers nationaux de planning politique, les rapports constituent également un instrument de sensibilisation et contribuent à avancer le planning politique sur les migrations internationales dans les pays ciblés.

Afin de garder leur rôle d'outil efficace pour l'élaboration de politiques, les profils migratoires doivent être mis à jour régulièrement et utilisés pour le développement de politiques. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles les rapports se basent et le format des rapports doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration. Le projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques » a initié une résolution de ces défis, mais d'autres interventions sont nécessaires pour s'assurer que les profils migratoires constituent un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques.

Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : l'expert national Moïse Ballo pour la rédaction du rapport ; Rudolf Anich, Jobst Koehler et Timon Van Lidth pour la coordination, la révision et l'édition du profil migratoire ; Maud Bonnet pour l'assistance dans la recherche lors des dernières étapes ; le point focal et la mission de l'OIM au Mali pour la transmission d'informations

complémentaires ; et finalement, les membres du Gouvernement qui ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Abye Makonnen
Représentant régional
Mission à fonctions régionales
Dakar, Sénégal

Frank Laczko
Chef de la division recherche et publications
Siège de l'OIM
Genève, Suisse



MALI - Données de base	
Population (projection, 2006)	12 051 020
Superficie totale	1 241 238 km ²
PIB par habitant (PPA en dollars E.-U.) (2005)	1 033
Indice de développement humain (IDH) (rang) (2005)	173 sur 177
Taux net de migration (période 2000-2005)	-2,4 / 1 000 habitants

Sources: Division de la population des Nations Unies (DPNU) (2008), World Population Prospects: The 2008 Revision ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008), Rapport sur le développement humain 2007/2008 ; Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), RGPH 1998, Perspectives de la population 1999 – 2024.

Résumé

Le Mali est principalement un pays d'émigration, bien que l'immigration de transit, encore faiblement appréhendée à ce jour, constitue également un élément important du profil migratoire malien. Le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était de -5,7 sur la période 1995-2000 et de -2,4 sur la période 2000-2005 (Division de la population des Nations Unies (DPNU), 2008). L'immigration joue un rôle secondaire puisque en 2007, 98,5 % de la population vivant au Mali était de nationalité malienne. Parmi les 1,5 % d'étrangers, 1,2 % étaient des ressortissants de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (ANPE/DOEF, 2007).

L'immigration au Mali

Le Mali n'accueille pas un nombre très important d'immigrés. Ils ne représentaient que 1,6 % de la population en 2000, avec un stock d'immigrants de 163 994 personnes, et 1,4 % en 2005, avec un stock de 165 448. Le taux de croissance annuel du stock d'immigrants sur la période 2000-2005 était de 0,2 % (DPNU, 2009).

Selon le Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté (DRC) de l'Université de Sussex, les migrants proviennent principalement du Burkina Faso (23 %), du Ghana (13 %), de Guinée (10 %), du Bénin (9 %) et du Niger (8 %) (DRC, 2007).

Entre 2003 et 2007, le stock de réfugiés est resté relativement stable, passant de 10 009 à 9 578. Le nombre de demandeurs d'asile a quant à lui doublé, passant de 715 en 2003 à 1 916 en 2008 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2009). Il s'agit principalement de personnes en provenance de Mauritanie, de Côte d'Ivoire, du Liberia et de Sierra Leone (Commission nationale chargée des réfugiés (CNCR), 2008).

Les statistiques disponibles permettent difficilement de donner une indication précise quant au nombre et aux caractéristiques des étrangers en situation irrégulière au Mali. Le pays a une politique d'immigration très peu restrictive probablement liée aux traditions d'hospitalité et à la culture de la mobilité profondément ancrées au Mali ainsi qu'à l'engagement politique concret et continu du pays en faveur de l'intégration régionale.

Le Mali semble également être devenu une étape importante dans les trajectoires menant les migrants irréguliers vers l'Europe, en raison de sa position

charnière entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb. De plus, le Mali a établi des accords bilatéraux d'établissement et de circulation avec des pays d'Afrique centrale et du Maghreb, rendant encore plus attractif un passage par le Mali, car ces accords facilitent la poursuite de la migration vers le Nord (Daniel, 2009).

L'émigration malienne

Selon le recensement administratif à caractère électoral (RACE) de 2001, le nombre de Maliens de l'extérieur était de 920 388. Cependant, ce chiffre ne tient compte que des personnes de plus de 18 ans qui se sont inscrites auprès des représentations diplomatiques.

Sur la base des données des recensements pour la période 1995-2005, on estime que 1 578 695 Maliens vivaient à l'extérieur du pays. 32 % d'entre eux se trouvaient en Côte d'Ivoire, 28 % au Burkina Faso, 10 % en Guinée, 6 % au Nigeria et 5 % au Ghana (DRC, 2007).

Fin 2008, on dénombrait 1 758 réfugiés et 750 demandeurs d'asile maliens (HCR, 2009). En 2007, les pays ayant enregistré le plus de demande d'asile de Maliens étaient la France (42 %), les Etats-Unis (22 %), l'Italie (19 %), l'Afrique du Sud (6 %) et Malte (3 %) (HCR, 2008).

En 2008, les Maliens présents dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) travaillaient principalement dans l'industrie, la construction, l'agriculture et la pêche (OCDE, 2008). Il s'agit principalement de personnes ayant un faible niveau d'éducation. Le Mali connaît tout de même une fuite des cerveaux, étant donné que, sur la période 1995-2005, 15 % des diplômés maliens de l'enseignement supérieur ont émigré (Docquier et Marfouk, 2005) ; il en est de même pour 23 % des médecins et 15 % des infirmières, partis vers 9 pays développés, principalement la France (Clemens et Pettersson, 2007).

Facteurs conduisant à la migration

Au Mali, les motifs de départ déterminants seraient la pauvreté, de plus en plus importante, notamment en raison de la croissance démographique, l'augmentation du chômage et les conditions climatiques difficiles.

Le milieu rural constitue le principal pourvoyeur de migrants au Mali. Selon les données de l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation de

1992-1993, près de la moitié des flux migratoires proviennent du milieu rural (454 500), et 62 % de ces flux sont dirigés vers l'étranger.

Les facteurs géo-climatiques ont également contribué à amplifier les mouvements migratoires dans le pays. Différents d'une région à l'autre, ces facteurs sont notamment : la présence d'un écosystème fragile, les déficits hydriques et l'irrégularité des pluies et la pression sur les ressources naturelles dans des contextes de densité de population élevée.

A contrario, la stabilité politique, l'ouverture du régime et le dynamisme de certains secteurs de l'économie que connaît actuellement le pays militent plutôt en faveur de mouvements migratoires vers le Mali.

Les conséquences des migrations sur la société malienne

Les conséquences des migrations sont variables selon les régions du pays. Par exemple, selon Mirabet et Gendreau, malgré l'importance des transferts de fonds dans la région de Kayes par rapport aux autres régions du pays, ces retours d'argent ne contribueraient pas à améliorer les conditions de vie des ménages bénéficiaires et à stimuler l'activité économique de la zone de départ ; le niveau de développement humain de la région de Kayes se situe à un niveau proche ou en deçà de la moyenne nationale (Mirabet et Gendreau, 2007).

Cependant, ces dernières années, en raison d'une meilleure structuration des associations de migrants et de l'émergence de nouveaux acteurs, la part des transferts destinés aux investissements sociaux et productifs s'accroît. Ainsi, dans certaines localités, l'apport des migrants a permis, au-delà de l'appui alimentaire, de réaliser des infrastructures religieuses, sociales et productives (Fonds de solidarité prioritaire (FSP) Codéveloppement Mali, 2006). Toutefois, il est encore nécessaire de distinguer les fonds envoyés individuellement, essentiellement orientés vers la consommation des bénéficiaires, des fonds envoyés par des associations communautaires, orientés vers la réalisation d'infrastructures.

Afin de valoriser l'expérience des migrants qualifiés par des actions de renforcement des capacités du milieu de départ, des programmes sont mis en œuvre au Mali, tels que le programme Codéveloppement avec la France et le programme TOKTEN avec le PNUD. Ainsi, le programme TOKTEN (*Transfer Of Knowledge Through Expatriate Nationals*, en français Transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés), mis en œuvre au Mali depuis 1998, a permis de constituer un répertoire de 282 cadres maliens expatriés se portant volontaires pour participer au programme et la réalisation de 429 missions

d'enseignement au 21 décembre 2007. Ces missions effectuées par près de 150 nationaux expatriés prennent la forme de cours magistraux, de conférences scientifiques, d'encadrement de thèses et de formation continue. Les évaluations récentes de ces deux politiques/programmes migratoires attestent qu'ils ont atteint des résultats probants et contribuent au renforcement des bénéfices de la migration pour le développement du Mali (CARIM, 2008).

Cadre politique et défis de la gestion des migrations

Le cadre politique malien et les actions entreprises pour la gestion des migrations au Mali s'orientent principalement vers des actions relatives à l'émigration, tendance migratoire majeure dans ce pays, mais sont aussi intégrés dans le cadre national relatif au développement.

En matière de gestion directe de la question migratoire, l'une des mesures majeures est l'élaboration d'un document-cadre de politique nationale en matière de migration. En 2005, suite à l'adoption de la Politique nationale de population par le gouvernement, les premiers éléments d'une stratégie de gestion de l'émigration ont été posés. En 2006-2007, pour faire face au phénomène migratoire, le gouvernement du Mali a initié, par le biais du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, l'élaboration d'un avant-projet de document-cadre de politique nationale relative à la migration. Bien qu'il soit en cours d'élaboration, ce document-cadre semble devenir le principal document de référence sur la voie à suivre dans les différents domaines d'intervention relatifs à la migration. Ce document traite trois axes majeurs de la réglementation migratoire : la réglementation du départ, la sécurisation du séjour et la réinsertion économique au retour.

Concernant l'intégration de la problématique migratoire dans le cadre stratégique national relatif au développement, on peut citer, entre autres initiatives, le Fonds de solidarité prioritaire de Codéveloppement avec la France. Conçu et élaboré par le Comité franco-malien sur les migrations en 2000, il vise notamment à appuyer les dynamiques associatives, faciliter la mobilisation des transferts des fonds des migrants au profit de l'économie nationale et renforcer les liens entre les jeunes issus de l'immigration et leurs pays d'origine.

On peut également citer le Centre d'information et de gestion de la migration (CIGEM), créé en 2008. Il s'agit d'un service public dédié à l'amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires, en mettant un accent particulier sur le lien entre migration et développement. Structure pilote, le CIGEM pourrait être répliqué dans d'autres pays de la CEDEAO.

L'organe principal en charge de la gestion de la migration au Mali est le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine. Le CIGEM et la Délégation générale des Maliens de l'extérieur sont les deux organes opérationnels de ce Ministère.

Lacunes statistiques

Malgré l'attention qui y est portée par les autorités du pays, les phénomènes migratoires ne sont pas suffisamment appréhendés. Le dernier Recensement général de la population du Mali (RGPH, 1998) et la seule enquête spécialisée (EMMU, 1992-93) datent de plus de dix ans et ne peuvent donc pas refléter les tendances actuelles.

Des lacunes en matière de gestion des données existent au niveau de toutes les structures nationales. Quelques rares administrations ont pu mettre en place des sites Internet qui compilent les documents publiés ou les articles de presse ; seule la Direction nationale de la police des frontières dispose d'une base de données sur la délivrance de visas (les données relatives aux retours forcés ou volontaires de migrants ne sont pas informatisés).

Les données administratives ne sont pas assez fiables : seules les entrées et sorties par voie aérienne sont régulièrement enregistrées, les autres postes frontières n'étant pas encore opérationnels pour assurer une telle mission ; les données consulaires sont également caractérisées par un manque de fiabilité évident, lié au fait que les immigrants et émigrants ne se font pas nécessairement enregistrer au niveau de leurs consulats.

L'amélioration des données sur la migration doit passer par la conception et la réalisation d'un système d'information cohérent, impliquant l'ensemble des parties prenantes et en cohérence avec les orientations du schéma statistique national.

Executive Summary

Mali is essentially a country of emigration, even though transit immigration, which has been less studied to date, is also a key element of the Malian migration profile. The net migration rate (per 1,000 persons) was -5.7 between 1995-2000 and -2.4 between 2000-2005 (United Nations Population Division (UNPD), 2008). Immigration plays a secondary role: in 2007, some 98.5 per cent of the population living in Mali were Malian nationals. Of the 1.5 per cent of non-nationals, 1.2 per cent were from countries of the Economic Community of West African States (ECOWAS) (ANPE/DOEF, 2007).

Immigration into Mali

The number of immigrants in Mali is not very significant. The stock of migrants in 2000 was 163,994, representing 1.6 per cent of the population; in 2005 the stock was 165,448, accounting for just 1.4 per cent of the population. The annual growth rate of the immigrant stock during 2000-2005 was 0.2% (UNPD, 2009).

According to Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC) of the University of Sussex, migrants come mainly from Burkina Faso (23%), Ghana (13%), Guinea (10%), Benin (9%) and Niger (8%) (DRC, 2007).

Between 2003 and 2007, the stock of refugees remained relatively stable, declining slightly from 10,009 to 9,578. The number of asylum seekers however doubled, rising from 715 in 2003 to 1,916 in 2008 (United Nations High Commissariat for Refugees (UNHCR), 2009). This essentially concerns nationals of Mauritania, Côte d'Ivoire, Liberia and Sierra Leone (CNCR, 2008).

With existing statistics, it is difficult to give a precise indication of the number and characteristics of non-registered foreigners in Mali. The country's immigration policy is not very restrictive, probably due to the deeply entrenched tradition of hospitality and culture of mobility as well as the country's active and continuous political commitment in favour of regional integration.

Mali also seems to have become an important point of passage in the journey leading irregular migrants to Europe, because of its pivotal position between sub-Saharan Africa and North Africa. Moreover, Mali has concluded bilateral agreements on settlement and free movement with countries of Central and North Africa, making passage through Mali even more attractive as these

agreements facilitate the continuation of migrants' journeys towards the North (Daniel, 2009).

Malian emigration

According to an administrative census for election purposes (RACE) of 2001, the number of Malians abroad was estimated at 920,388 in 2001. However, this figure only takes into consideration people over 18 years old who registered with Malian embassies.

Based on 2000 Census Round data, 1,578,695 Malian nationals are estimated to live abroad. 32 per cent of these are based in Côte d'Ivoire, 28 per cent in Burkina Faso, 10 per cent in Guinea, 6 per cent in Nigeria and 5 per cent in Ghana (DRC, 2007).

In late 2008, there were 1,758 Malian refugees and 750 asylum seekers (UNHCR, 2009). In 2007, the countries receiving the largest number of asylum requests from Malian nationals were France (42%), the United States (22%), Italy (19%), South Africa (6%) and Malta (3%) (UNHCR, 2008).

In 2008, Malians based in OECD countries worked primarily in industry, construction, agriculture and fishing (OCED, 2008). Most of them have a low level of education. However, Mali is confronted with a certain brain drain, since 15 per cent of Malian university graduates emigrated during the 1995-2005 period (Docquier and Marfouk, 2005) ; in the health sector, 23 per cent of Malian doctors and 15 per cent of nurses moved to 9 developed countries, mainly France (Clemens and Pettersson, 2007).

Factors leading to migration

In Mali, the reasons for migrants' departure are thought to be linked to poverty, which is constantly escalating because of demographic growth, increased unemployment and difficult climatic conditions.

Rural areas are the key regions of origin of Malian migrants. According to data from the Malian migration and urbanization survey of 1992-1993, close to half of migrants come from rural areas (454,500), and 62% of these migrants go abroad.

Geographical and climatic factors also contribute to amplifying migration pressures. These factors, which vary from one region to another, relate to:

fragile ecosystems, water deficits and irregular rainfalls and pressure on natural resources in a context of high population density. However, the political stability, the openness of the regime and the dynamism of some sectors of the economy currently experienced by the country could attract migration movements towards Mali.

The consequences of migrations on Malian society

The consequences of migration vary between different regions of the country. For example, according to Mirabet and Gendreau, despite the considerable amount of funds transferred to the region of Kayes compared to other regions of the country, the funds remitted appear not to have significantly contributed to improving the living conditions of beneficiary households or stimulating economic activity in the region; the level of human development in the region of Kayes is close to or lower than the national average (Mirabet and Gendreau, 2007).

Nevertheless, thanks to more structured migrants' associations and the emergence of new actors over the past few years, the share of transfers used for social and productive investments is on the increase. In some areas, contributions from migrants, apart from providing food support, helped to build religious, social and productive infrastructure Fonds de solidarité prioritaire (FSP) Codéveloppement Mali, 2006). However, it is still necessary to distinguish between funds sent individually, essentially for the beneficiaries' consumption, and funds sent by community associations for the construction of infrastructure.

In order to take advantage of the experience of qualified migrants through actions to strengthen the capacities of their areas of origin, programmes such as the Co-development Programme with France and the TOKTEN Programme with UNDP are implemented in Mali.

The Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals (TOKTEN) programme, implemented in Mali since 1998, led to the constitution of a directory of 282 expatriate Malians who volunteered for the programme, and to the organization of 429 missions as at 21 December 2007. These missions take the form of courses, scientific conferences, supervision of academic work and professional training; they were conducted by close to 150 expatriate nationals. Recent evaluations of these two migration policies/programmes confirm that they have achieved meaningful results and contribute to strengthening the impact of migration on the development of Mali (CARIM 2008).

Policy framework and challenges of migration management

The political framework and actions undertaken for the management of migration in Mali are essentially directed towards emigration, the major migratory trend in the country; they are also integrated into the national framework on development.

Concerning the management of migration, a major activity is the development of a National Policy Framework on Migration. In 2005, after the National Population Policy was adopted by the Government, the first elements of an emigration management strategy were established. To face up to the migration phenomenon, in 2006-2007, the Malian Government, through the Ministry of Malians Abroad and African Integration, initiated the preparation of a National Policy Framework Paper on Migration. Even though it is not completed yet, this Paper seems to become a key reference document providing guidelines on the way ahead in the different areas of intervention concerning migration. This document deals with three major axes of migration regulation: departure regulations, secure stay abroad and economic integration upon return.

Efforts to incorporate the issue of migration into the National Strategic Framework on Development include, among other initiatives, the priority solidarity fund for co-development (FSP Codéveloppement) programme established with France. Designed and prepared by the Franco-Malian Committee on Migration in 2000, it aims at supporting the activities of associations, facilitating the mobilization of funds transferred by migrants for the benefit of the national economy, and strengthening ties between emigrant youths and their country of origin.

Mention can also be made of the Migration Information and Management Centre (CIGEM) set up in 2008. It is a public service mandated to improve knowledge on migration phenomena, with a special emphasis on the link between migration and development. CIGEM, a pilot structure, may be replicated in other ECOWAS countries.

The key body responsible for migration management in Mali is the Ministry of Malians Abroad and African Integration. CIGEM and the General Delegation of Malians Abroad are the two operational arms of the Ministry.

Data gaps

Despite the interest of the country's authorities in these issues, migratory phenomena are not fully studied. The last general population census in Mali

(RGPH, 1998) and the only specialized survey on migration (EMMU, 1992-93) were undertaken over ten years ago, and cannot therefore reflect the current trends.

Data management defects are observed in all national structures. Very few public bodies have Internet sites which compile published documents or articles; only the National Border Police Directorate has a database on visa issuance (data concerning forced or voluntary return of migrants is not computerized). Administrative data is not very reliable: only incoming and outgoing passengers travelling by air are regularly registered, since other border crossings are not yet prepared for such work; consular data does not constitute a reliable source, as immigrants and emigrants are not necessarily registered with their consulate.

To improve data on migration, there is a need to develop and establish a coherent computer system, involving all stakeholders and in keeping with the guiding principles of the national plan for statistics.

PARTIE A : Introduction

Le Mali est un pays sahélien enclavé au centre de l'Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie de 1 241 238 km². Il est limité au nord par l'Algérie, au sud par la Guinée et la Côte d'Ivoire, à l'est par le Burkina Faso et le Niger, à l'ouest par la Mauritanie et le Sénégal. Outre la capitale Bamako, les villes principales sont Kayes, Ségou, Mopti, Sikasso, Koulikoro, Kidal, Gao et Tombouctou. La topographie est celle d'un pays plat, à des altitudes relativement basses. Le Mali (10-25^e latitude nord) a un climat intertropical au caractère soudano-sahélien très marqué. Les mouvements du front intertropical y déterminent deux saisons : une saison pluvieuse et une saison sèche. Les températures sont élevées (moyennes annuelles entre 26 et 30 °C). La répartition des précipitations permet de distinguer quatre zones climatiques : la zone sud-soudanienne ou pré-guinéenne, la zone soudanienne ou tropicale humide, la zone sahélienne ou tropicale sèche et la zone désertique ou tropicale aride.

A.1 Etat des lieux du niveau de développement

La République du Mali est un pays en voie de développement. 65 % de son territoire sont en région désertique ou semi-désertique. Pays à vocation essentiellement agricole, son économie est caractérisée par sa vulnérabilité aux aléas climatiques. Malgré une meilleure croissance depuis 1994, le Mali reste un des pays les plus pauvres du monde. Le revenu national brut par habitant était estimé à 500 dollars E.-U. en 2007 (Banque mondiale, 2008). En 2006, 64 % de la population vivaient en dessous du seuil national de pauvreté (DNSI, 2007). La performance économique du pays dépend fortement des conditions climatiques, des fluctuations du commerce mondial et des taux de change.

- **La pauvreté au Mali**

Selon le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD 2007-2008), 36,1 % de la population malienne vit avec moins de un dollar par jour (cf. annexe I, tableau 4). Au niveau national, plusieurs enquêtes ont été réalisées ces dernières années en vue de cerner les manifestations et l'ampleur de la pauvreté. Les données de l'Enquête budget consommation de 1994, de l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté de 2001/2002 et de l'Enquête légère intégrée auprès de ménages de 2006 permettent d'apprécier l'évolution des indicateurs principaux de pauvreté pendant la période 1994-2006.

D'après ces rapports, suivant la méthode fondée sur les apports en énergie nutritive, la pauvreté monétaire a connu une baisse d'environ 4 % entre

2001 (environ 68,3 %) et 2006 (environ 64,4 %), soit un recul timide de 0,65 % en moyenne annuelle. Par ailleurs, il convient de noter l'écart important entre le milieu rural et le milieu urbain (79,5 % contre 31,8 % en 2006) ainsi que la stagnation de l'incidence de la pauvreté en milieu rural. Suivant la méthode de la valeur de la consommation totale du ménage, pour la même période, il ressort un recul plus sensible de la pauvreté. Selon cette méthode, alors qu'en 2001, 55,6 % des Maliens vivaient en dessous du seuil de pauvreté, ils étaient 47,4 % en 2006, pour un taux de recul moyen par an de 1,36 % (cf. annexe I, tableau 4). Mais quelle que soit la méthode appliquée, la pauvreté au Mali n'a pas connu de diminution flagrante. Par ailleurs, le nombre de pauvres reste en augmentation du fait de la croissance démographique, passant de 5,687 millions en 2001 à 5,841 millions en 2006 (DNSI, 2007).

Pourtant, pendant la même période, le pays enregistre une croissance positive. En effet, de 2000 à 2006, le produit intérieur brut (PIB) est passé de 2,4 milliards à 5,87 milliards de dollars E.-U., et le taux de croissance du PIB de 3,2 à 5,3 % (tableau 2, partie B.2). Le PIB par habitant (exprimé en dollars E.-U. constants 2000) a connu une croissance de 41 % en 39 ans (1967-2006). La moyenne annuelle du PIB sur cette période a été de 231,2 dollars E.-U. Le plus haut niveau (289,8 dollars E.-U.) a été atteint en 2006, et le plus bas (199,8 dollars E.-U.) en 1985 (cf. Université de Sherbrooke, Banque mondiale, 2009). L'aide publique au développement injectée est passée de 3,3 millions de dollars E.-U. en 2001 à 5,3 millions de dollars E.-U. en 2006 (BAD/OCDE, 2008). Par ailleurs, le premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a été mis en œuvre entre 2002 et 2006.

Selon les principales conclusions issues du premier Rapport de suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au Mali (2007), des progrès notables ont été enregistrés dans certains domaines comme l'autonomie alimentaire, la scolarisation primaire universelle et l'accès à l'eau potable. On note une amélioration perceptible dans le rapport filles-garçons au niveau des différents cycles d'enseignement (cf. annexe I, tableau 7) grâce à une réelle volonté politique et au dynamisme des associations et ONG féminines. En outre, selon les résultats des enquêtes démographiques et de santé de 2001 et 2006, entre ces deux dates, le niveau de séroprévalence du VIH/SIDA au Mali a diminué aussi bien chez les hommes que chez les femmes, dans les différentes classes d'âge et milieux de vie (Primature, 2007b). Ces progrès sont liés à plusieurs stratégies d'intervention dont, entre autres, l'intensification des activités de sensibilisation et la gratuité des anti-rétroviraux (ARV). Les taux d'incidences, de prévalence et de mortalité liés aux maladies infectieuses comme la tuberculose, bien qu'élevés, sont en baisse régulière (annexe I, tableau 6) (Banque mondiale, 2008).

Pour relever les différents défis auxquels il fait face, le gouvernement malien a élaboré le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR 2007-2011). Celui-ci doit permettre de consolider les acquis du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP I 2002-2006), tout en accélérant la croissance. L'élaboration et la mise en œuvre du Plan décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali pourraient constituer le déclic qui permettra d'inverser les tendances d'ici 2015.

• Dynamique du développement humain durable au Mali

Sur la base de son indice de développement humain (IDH) qui était de 0,381 en 2005 (tableau 1 ci-dessous), le Mali est classé parmi les pays à développement humain faible dans le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD ; il se situe à la 173^{ème} position sur 177 pays classés (PNUD, 2007-2008). Selon l'Observatoire du développement humain durable (ODHD), de 1994 à 2005, l'IDH du Mali n'a pas fait de bond qualitatif fondamental, passant de 0,305 à 0,380, soit une amélioration de 0,075 points pour dix années d'efforts continus (cf. annexe I, tableau 5).

Cette tendance à une légère progression de l'indice du développement humain cache quelques spécificités. Le district de Bamako a un niveau de développement plus élevé que toutes les autres régions du pays. Il est suivi dans ce classement par la première région administrative, Kayes et Gao/Kidal. A la fin, on retrouve la région de Sikasso avec un IDH 0,308, précédée de Mopti (0,313). La disparité dans le développement humain découle des choix stratégiques au niveau de certains investissements dans le pays, surtout dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Avec une espérance de vie à la naissance de 53 ans, un taux de scolarisation combiné de 36,7 % (PNUD, 2007-2008) et un taux d'alphabétisation des adultes de 24 %, des efforts considérables restent à fournir en matière de développement humain au Mali.

Tableau 1 : Indicateurs de développement humain, 2005

Indicateur	Valeurs
Indice de développement humain	0,384
Indice de l'espérance de vie	0,469
Indice d'éducation	0,282
Taux d'alphabétisation des adultes (ALI) (%)	24,0
Taux de scolarisation combiné (%)	36,7
Indice du PIB	0,39

Source : PNUD, 2008.

A.2 Principales tendances migratoires

Les nouvelles habitudes migratoires sont à mettre en relation avec les évolutions récentes dans les domaines économique, politique, social, et environnemental dans les pays de départ et d'accueil. Faute de données fiables et récentes sur le sujet, il est difficile de déterminer de façon précise ces tendances au Mali. Les dernières données au niveau national proviennent de l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU 1992-93) et de l'Enquête permanente auprès des ménages (EPAM) (ANPE/DOEF 2004 et 2007). L'EMMU 1992-93 indique que le Mali est un pays d'émigration. Les migrations internationales représentent un volume sensiblement identique à celui des migrations internes. Les flux migratoires à destination de l'étranger sont en grande partie masculins (66 %) et motivés par le travail (40 %). Ils se font principalement en provenance du milieu rural (73 %) et à destination de la Côte d'Ivoire (70 %) (CERPOD, 1996).

D'après l'EMMU, en 1992-1993, les migrations de retour étaient en augmentation. Les crises économiques et politiques que traversaient la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale et la xénophobie semblaient être des facteurs amplifiant ce phénomène. 92,6 % des personnes entrant sur le territoire maliens étaient des émigrants maliens de retour au Mali. Les autres immigrants étaient en majorité des ressortissants de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (CERPOD, 1996).

Les résultats de l'EPAM confirment ces tendances. Selon cette enquête, en 2007, 98,5 % de la population vivant dans le pays est de nationalité malienne. Parmi les 1,5 % d'étrangers restants, l'essentiel (1,2 %) est constitué de ressortissants de la CEDEAO. L'enquête indique encore que les migrants sont majoritairement des femmes (56 %), et que 50 % des migrants sont âgés de moins de 30 ans. Les tranches d'âges les plus concernées sont les 10-14 ans, les 15-19 ans et les 20-24 ans, qui représentent chacun plus de 10 % des migrants. Le rapprochement familial est le premier motif de migration avancé (61,9 %), avant les raisons professionnelles (16,4 %) et les études (12,1 %). Ces données concernent l'ensemble des mouvements migratoires (internes et internationaux, immigration et émigration). L'importance de ces motifs varie selon le milieu de résidence et le sexe.

Sans qu'on ait de données fiables et récentes pour en attester, on peut supposer que le Mali, en plus d'être un pays d'émigration, est en train de devenir un pays de transit, en raison de sa position géographique à mi-chemin entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-sahélienne et centrale, et en raison des accords

de libre circulation des personnes entre le Mali et certains pays du Maghreb (Algérie et Maroc). En outre, il pourrait devenir un pays d'immigration, en raison de la stabilité politique, de la croissance économique amorcée et du dynamisme de certains secteurs de l'économie (les sources consulaires au Mali ont confirmé la présence de communautés de plus en plus importantes de ressortissants de pays africains, surtout de l'espace CEDEAO, mais aussi d'autres régions de l'Afrique et d'autres continents).

Par ailleurs, il semble qu'en raison du durcissement des conditions d'entrée dans certains pays de destinations traditionnels en Europe, de nouvelles destinations soient privilégiées par les émigrants maliens, comme l'illustrent les statistiques de demandes d'asile (cf. tableau 30, annexe I). Il s'agit de certains pays d'Afrique centrale et australe (Afrique du Sud, Angola, Guinée équatoriale), des Etats-Unis et du sud de l'Europe (Espagne, Italie).

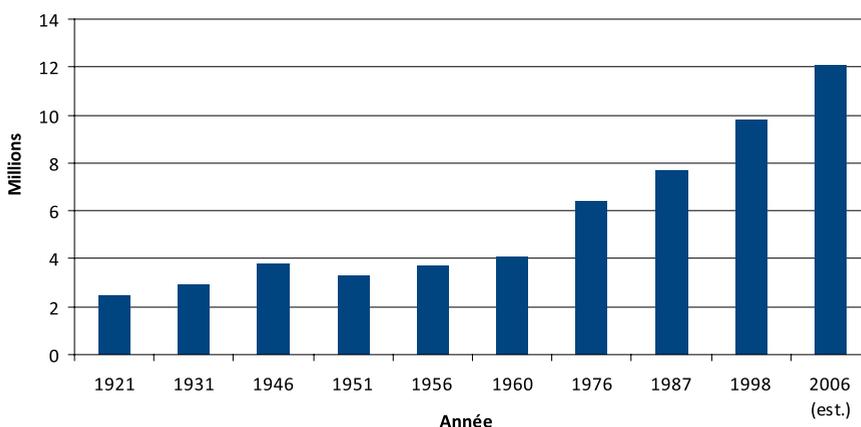
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration

B.I Changements démographiques

- Volume de la population

L'effectif de la population du Mali a connu une tendance générale à la hausse. L'Enquête démographique organisée en 1960-61 est la première estimation scientifique de l'effectif de la population du pays.

Graphique 1 : Evolution du volume de la population (en millions)



Source : DNSI/INSAH, 2004.

Selon les projections faites sur la base des données du Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, la population du Mali était de 12 051 020 habitants en 2006 (11 970 000 selon la Banque mondiale, 2009b) (cf. tableau 8 annexe I). On note une certaine disparité entre les régions administratives du pays. En effet, les populations des régions du nord (Gao, Tombouctou, Kidal) n'ont pas varié significativement entre 1987 et 1998, tandis que celles du district de Bamako et des régions de Koulikoro, Ségou, Kayes, Mopti et Sikasso ont nettement augmenté.

- Densité de la population

La population malienne est inégalement répartie. Un Malien sur 10 habite dans la capitale, dont la densité de peuplement s'est accrue de 1 664 à 4 033

habitants au km² entre 1976 et 1998 (DNSI, RGPH 1998). Les villes maliennes regroupaient 17 % de la population, soit 1,1 million d'habitants, en 1976, 22 % en 1987 (1,7 million) et 27 % en 1998 (2,6 millions). La capitale, Bamako, regroupe près de 40 % de la population urbaine, soit 1,016 million d'habitants (RGPH 1998). Le développement des autres villes au cours des trente dernières années a suivi le même rythme que celui de Bamako.

Cette évolution rapide de la population urbaine peut s'expliquer par les flux migratoires vers Bamako, qui concentre l'essentiel des infrastructures socio-économiques et sanitaires du pays. Pour ce qui est des régions, on peut distinguer celles du sud et du centre (Ségou, Sikasso, Mopti, Koulikoro et Kayes), avec des densités de 10 à plus de 25 habitants au km², de celles des zones septentrionales arides abritant moins de 2 habitants au km².

- **Distribution de la population par âge et par sexe**

La structure par sexe et par âge de la population est illustrée par la pyramide des âges. A l'examen de toutes les pyramides des âges par milieu de résidence ou par région issues des trois recensements de la population de 1976, 1987 et 1998 (cf. tableau 9, annexe I), on constate une base élargie, ce qui atteste de la jeunesse de la population, liée à une fécondité élevée. La pyramide se rétrécit au fur et à mesure que l'âge augmente, ce qui atteste de la forte mortalité. Entre 15 et 45 ans, l'effectif des femmes dépasse celui des hommes. Ce fait s'expliquerait en partie par l'émigration internationale, qui concerne plus les hommes que les femmes de ces groupes d'âge (DNSI/INSAH, 2004).

- **Taux de croissance démographique**

Le Mali figure parmi les pays à forte croissance démographique. Le taux de croissance démographique annuel moyen a évolué un peu au-dessus de 1 % par an de 1921 à 1946, a été négatif pendant la période 1946–1951, puis s'est situé principalement au-dessus de 2 %. Ce taux a cependant été affecté par l'ampleur des mouvements migratoires pendant les années 1976-1987, notamment l'émigration, liée aux grandes sécheresses de ces années (cf. tableau 8, annexe I). La mortalité a diminué régulièrement depuis 15 ans, même si son niveau figure encore parmi les plus élevés au monde : sur 1 000 naissances, 96 enfants décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire ; sur 1 000 enfants âgés d'un an, 105 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le risque global de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est estimé à 191 pour mille naissances, soit près d'un enfant sur cinq (cf. tableau 12, annexe I).

En ce qui concerne la fécondité, les résultats des différentes enquêtes démographiques et de santé montrent que son niveau figure parmi les plus élevés du continent : entre 1987 et 2006, le niveau de l'indice synthétique de fécondité s'est situé à plus de 6 enfants par femme (cf. tableau 11, annexe I). D'après les perspectives démographiques élaborées par les services techniques du Ministère chargé du Plan, si la fécondité reste inchangée et que la mortalité continue à baisser, la population malienne sera de 22,1 millions d'habitants en 2024 (DNSI, 1998). Cet accroissement de la population malienne a des répercussions certaines dans tous les secteurs du développement économique et social, en particulier pour la santé, l'alimentation, l'éducation, l'emploi et les besoins en ressources naturelles. La satisfaction de ces besoins induits par la croissance démographique constitue un défi.

Le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était de -5,7 sur la période 1995-2000 et de -2,4 sur la période 2000-2005 (DPNU, 2008). L'émigration est donc un phénomène plus important que l'immigration au Mali.

- **Naturalisations**

Le nombre de demandes de naturalisation a pu être estimé à partir de leur enregistrement dans le registre de courrier entrant de la Direction nationale des affaires judiciaires et du sceau (DNAJS). Il n'a pas été possible d'obtenir cette information d'une source plus synthétique. Si les données enregistrées permettent de connaître la date et le motif de la demande, elles ne permettent de distinguer ni le sexe, ni le pays d'origine du demandeur. Il ressort cependant que le nombre de demandeurs n'a pas été important. De 2002 à 2008, il a varié entre 49 et 87 personnes (cf. tableau 23, annexe I). D'après les explications données par les responsables de la DNAJC, sans pouvoir donner de chiffres précis, seule une infime partie de ces demandes ont connu une issue favorable. Selon eux, les personnes demandant la nationalité malienne proviennent essentiellement, par ordre d'importance, du Nigeria, du Cameroun, du Liban, du Togo, du Bénin, de la France et du Rwanda. Il s'agit probablement de personnes établies au Mali pour y faire des affaires, ou encore de personnes qui sont entrées au Mali comme réfugiés et qui souhaitent s'y installer (Rwanda).

B.2 Environnement économique

- **Principaux indicateurs macroéconomiques**

Au plan économique et financier, le Mali a entrepris depuis 1982, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, des Programmes d'ajustements

structurels (PAS) visant à rétablir les équilibres macroéconomiques et la viabilité des finances publiques. Ces programmes ont favorisé la croissance, la diversification et les investissements étrangers. Ces progrès, associés à la dévaluation du franc CFA en 1994, ont contribué à une croissance tirée par les exportations (or et coton) et les importants flux d'investissements privés et publics de ces dernières années (cf. tableau 2 ci-dessous). Le PIB nominal du Mali est estimé à 3 652 millions de dollars E.-U. constants, contre 2 422 en 2000 (Banque mondiale, 2008). L'évolution du taux de croissance du PIB réel est passée d'un niveau de 1 % par an en moyenne sur la période 1991/1993 à 4,5 % sur la période 1994/1996, puis à 5,7 % sur la période 2000 à 2003 (Primature, 2008). Les fluctuations du taux de croissance pendant ces périodes résultent des mauvaises performances des campagnes agricoles, de la baisse de la production et de l'exportation des matières premières comme l'or et le coton ; des facteurs liés sont la dégradation des termes de l'échange du fait de l'évolution défavorable des cours de ces matières premières et la hausse de ceux des produits importés, comme les hydrocarbures et certaines denrées alimentaires. Entre 2000 et 2006, le PIB par habitant est passé de 242 à 289,8 dollars E.-U. à prix constant (Université de Sherbrooke, Banque mondiale, 2009). En 2006, le secteur primaire représentait près de 37,5 % du PIB, le secteur tertiaire 38,5 et le secteur secondaire 17,4 % du PIB (BAD/OCDE, 2008).

Un véritable effort de maîtrise des prix a permis de limiter le taux d'inflation moyen (mesuré par la variation annuelle de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) à Bamako) à 1,7 % entre 2002 et 2006 (Primature, 2007b). Ainsi, au niveau de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Mali respecte le critère de convergence relatif au niveau de l'inflation, qui doit être inférieur à 3 %.

Le Mali a été admis au sein de l'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés) de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en septembre 2000, et il a commencé à bénéficier d'une réduction de sa dette. Ainsi, le ratio du service de la dette est passé de 12,8 % du PIB en 2000 à 6,8 % en 2002. Après la mise en œuvre de mesures structurelles additionnelles, en accord avec les institutions de Bretton Woods, le pays a atteint l'objectif de cette initiative en mars 2003, et il a vu sa dette extérieure totale baisser de 29 %. De plus, le Mali a été l'un des 19 pays choisis pour bénéficier de l'Initiative pour l'allègement de la dette multilatérale (IADM), mise en place par le G8 avec l'objectif d'annuler complètement tous les prêts contractés auprès des agences multilatérales avant le 1er janvier 2005. La dette extérieure malienne est constituée à 68,5 % de prêts auprès des agences multilatérales. Avec la mise en œuvre des annulations ci-dessus, l'encours de la dette du Mali ne représentait que 26,9 % du PIB en

2006, contre 92,6 % en 2000 (cf. tableau 2 ci-dessous). Le service de la dette ne mobilisait plus, quant à lui, que 3,7 % du PIB (BAD/OCDE, 2008).

Tableau 2 : Agrégats macroéconomiques au Mali, 2000-2008

Indicateurs	2000	2005	2006	2007 (est.)	2008 (est.)
Revenu national brut (RNB), Méthode Atlas (en milliards de dollars E.-U.) (a)	2,59	5,19	5,54	6,94	7,36
Revenu national brut (RNB) per capita, Méthode Atlas (dollars E.-U. courant) (a)	260	450	460	560	580
Produit intérieur brut (PIB) (en milliards de dollars E.-U. constant 2000) (b)	2,42	3,29	3,46	3,65	3,83
Produit intérieur brut (PIB) (en milliards de dollars E.-U. courant) (a)	2,42	5,31	5,87	6,85	8,74
Croissance du PIB (% annuel) (a)	3,2	6,1	5,3	2,8	5,0
Produit intérieur brut PIB par habitant (en millions de dollars E.-U. constant 2000) (b)	242	283	289	297	304
Taux d'inflation (variation indice des prix à la consommation) (%) (c)	-	6,4	1,5	2,0	-
Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) (a)	42	37	37	37	-
Industrie, valeur ajoutée (% du PIB) (a)	21	24	24	24	-
Services, etc., valeur ajoutée (% du PIB) (a)	38	39	39		-
Exportation de biens et services (% du PIB) (a)	27	26	32	27	-
Importation de biens et services (% du PIB) (a)	39	37	40	37	-
Balance commerciale (% du PIB) (a)	-3,4	-2,5	32,1	-5,6	-
Dette extérieure, stocks (en millions de dollars E.-U. courant) (a)	2 980	3 228	1 440	2 018	-
Service total de la dette (% des exportations de biens, services et revenu) (a)	12,8	6,3	-	-	-
Migration nette (en milliers d'habitants) (a)	-284	-134	-	-	-
Transferts des travailleurs et compensation des employés reçus (en millions de dollars E.-U. courant) (a)	73	177	212	344	344
Investissement direct étranger, entrée nette (BoP, en millions dollars E.-U. courant) (a)	82	224	185	360	-
Aide publique au développement (en millions de dollars E.-U. courant) (a)	360	711	-	1 017	-

Sources:

a) Banque Mondiale, *World Development Indicators database*, données extraites en septembre 2008.

b) *Perspective Monde*, Université de Sherbrook, Banque Mondiale, extrait en avril 2009.

c) *Primature*, 2008b.

Les informations concernant la réussite des politiques d'ajustements structurels doivent être analysées avec circonspection. Suite à la chute du cours du coton en 2005, les paysans maliens produisent aujourd'hui à perte. Les agriculteurs dégagent des marges de plus en plus faibles et sont obligés

de contracter des dettes. La CMDT (Compagnie malienne du développement des textiles) achète le kilo de coton aux paysans à un prix inférieur au coût de production. Le Mali envisage des alternatives, mais d'autres filières compétitives vont mettre du temps à se mettre en place. Quant à la dévaluation du franc CFA, sensée favoriser les exportations, elle a surtout divisé par deux la valeur des capitaux nationaux et donc les capacités d'investissement nationales ; les exportations maliennes de produits transformés sont avant tout bloquées par des barrières administratives, et non par leur prix (Banque mondiale, 2006).

Pour ces raisons, et du fait de la croissance démographique, en dépit des progrès accomplis sur le plan macroéconomique, le niveau de certains indicateurs clés de pauvreté et de développement humain demeure préoccupant, surtout en milieu rural, et constitue un facteur d'émigration. Il faut ajouter que si les efforts d'ajustement des années 1980 ont permis de rétablir les équilibres macroéconomiques, ils ont eu un coût social très élevé. En effet, ils ont conduit à une réduction drastique des recrutements et à des encouragements au départ dans la fonction publique. Cela s'est traduit, dans un contexte où le secteur privé formel était embryonnaire, par une augmentation du chômage et de la précarité.

- **Climat d'investissement**

Politique fiscale

Jusqu'à la fin des années 1980, le Code des impôts du Mali était critiqué pour avoir un effet négatif sur la croissance du secteur privé. Une fois les dépenses publiques resserrées, le Mali, dans une seconde étape de la restructuration, a mené une série de réformes fiscales. Le système fiscal a été soumis à plusieurs réorganisations depuis la fin des années 1980, dans le but d'élargir l'assiette fiscale, d'augmenter le taux de recouvrement de l'impôt et de réduire les distorsions imposées aux activités économiques par les impôts. Ces diverses réformes fiscales engagées progressivement depuis le milieu des années 1980 ont contribué à accroître les recettes fiscales réelles en valeur absolue et en part du PIB, surtout après 1995. Les recettes fiscales en part du PIB se sont encore accrues ces dernières années (2004-2005) pour atteindre en moyenne 15,5 %, alors que le total des recettes budgétaires atteignait 17,7 % du PIB (Banque mondiale, 2006). A mesure que le déficit budgétaire diminue, le Mali couvre une part croissante de ses dépenses publiques par les impôts, et s'appuie beaucoup moins sur des sources extérieures de financement. De façon générale, l'économie du Mali ne semble pas être surimposée. Au contraire, il apparaît que le Mali dispose de marges pour accroître ses recettes fiscales. Ceci contribue à faire du pays une destination attrayante pour des investisseurs potentiels et à favoriser l'immigration.

Investissement de capitaux

Le taux d'investissement, c'est-à-dire le ratio investissement/PIB, est passé de 20,4 % en 2006 à 22,9 % en 2007, selon les données du FMI ; le taux d'investissement public a stagné autour de 7,6 % en 2006. Quant à l'investissement total, il a connu une croissance réelle de plus de 16,4 % entre 2006 et 2007. L'investissement privé enregistrerait une progression de 12 % en 2008, alimentée notamment par les investissements prévus dans le cadre de la création de nombreuses unités industrielles (cimenterie, sucrerie, fabrique d'engrais chimiques) et par la poursuite des efforts d'investissements publics dans les infrastructures de base. Des réformes importantes du secteur économique et financier sont en cours pour favoriser la croissance et les investissements privés.

Les réformes fiscales mentionnées ont favorisé une reprise de l'investissement direct étranger (IDE), qui a essentiellement profité aux secteurs des mines, de l'énergie et des travaux publics, contribuant ainsi à créer des opportunités d'emplois locaux et à attirer des travailleurs étrangers dans ces secteurs. Les pics observables en 2002 et 2005 sont liés respectivement aux réalisations d'infrastructures dans le contexte de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football par le Mali et aux mesures de gestion des conséquences de la crise alimentaire de 2004/05. Toutefois, l'économie du pays dépend fortement de l'aide extérieure. Pour la période 2000 à 2006, en moyenne annuelle, 9 % du PIB étaient constitués de l'assistance au développement (cf. tableau 4, annexe I). En valeurs absolues, cette assistance a évolué de 351 millions de dollars E.-U. 2001 à 1 046 en 2006 (cf. tableau 2 ci-dessus).

• **Economie informelle**

Selon le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle (propos cités dans le quotidien « l'Essor » du 27/12/2008), la part du secteur informel dans le PIB est très difficilement évaluable, compte tenu de la diversité des activités, du nombre de personnes y évoluant et des revenus moyens. Cependant, le Département observatoire de l'emploi et de la formation (DOEF) de l'ANPE a déterminé en 1996 que sa contribution dans la production des biens et services représentait 62 % du total de la valeur des biens et services créés dans le pays (ANPE/DOEF, 1996).

Au Mali, ce sont les entreprises informelles qui fournissent la grande majorité des emplois (80,3 %). En effet, 77,1 % des hommes et 84,7 % des femmes travaillent dans ce secteur. Les activités informelles sont nettement plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Elles occupent 70 % des actifs

urbains contre 25 % des actifs ruraux. La majorité des activités informelles (59 %) sont occupées par des femmes, contre 41 % par des hommes. C'est le cas surtout en milieu rural où la plupart des ménagères et d'autres personnes non actives dans le secteur formel s'adonnent le plus souvent à de telles activités. Les activités du secteur informel sont effectuées par des personnes n'ayant en général aucune instruction (76 %), ou un minimum d'instruction. Ce secteur est donc un secteur de refuge pour les actifs non scolarisés ou en échec scolaire.

Le secteur informel est dominé par les indépendants (57 %). Le commerce est l'activité la plus fréquente dans ce secteur, avec près de 49 % des actifs. Par son dynamisme, il contribue à attirer les actifs de pays voisins. Les autorités consulaires au Mali du Sénégal et du Ghana nous ont confirmé que leurs ressortissants qui s'installent au Mali sont majoritairement occupés dans le secteur informel. De l'autre côté, la précarité qui caractérise les emplois dans le secteur informel au Mali prédispose les actifs occupés dans ce secteur à être des candidats à l'émigration.

- **Commerce**

La balance commerciale du Mali est structurellement déficitaire, même si les transactions du commerce extérieur se sont soldées en 2006 par un excédent de 39,2 milliards de FCFA. Comparé à l'année 2005, le solde de la balance commerciale s'est amélioré de 151,4 % en 2006. Cette situation est liée à la hausse significative des exportations d'or non monétaire.

L'orientation géographique des exportations du Mali en 2005 et 2006 fait apparaître trois grandes zones de destination, à savoir l'Afrique, l'Asie et l'Europe. En effet, l'Afrique a absorbé 627,9 milliards de FCFA d'exportations du Mali en 2006, soit 79,1 % du total. Quant au continent européen, qui était historiquement le principal destinataire des exportations du Mali, sa part en 2006 a considérablement baissé et ne représente que 5,6 % du total des exportations, contre 36,3 % en 2005 et 83,5 % en 2002 (BCEAO, 2006). Au niveau des importations, la structure des pays fournisseurs est restée la même de 2002 à 2006. Le continent africain conserve sa position de premier fournisseur du Mali, suivi de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. La part de l'Afrique dans le total des importations s'établit à 46,4 %, correspondant à un montant de 441,7 milliards de FCFA en 2006, contre 402 milliards de FCFA en 2005. L'Europe a totalisé 28,8 % du total des importations en 2006 (274,1 milliards de FCFA), soit 2,3 % de plus qu'en 2005. Quant aux continents asiatique et américain, leurs parts sont demeurées stables sur les deux dernières années, soit respectivement 15 % et 8 % (BCEAO, 2006).

B.3 Marché du travail

- **Développements récents sur le marché du travail dans le pays**

Au Mali, selon les résultats de l'EPAM 2004 (ANPE/DOEF, 2004), la durée du travail est excessive (plus de 48 heures par semaine dans leur travail principal) pour 41,1 % des personnes occupées. La plupart des personnes de plus de 65 ans, considérées comme retraitées ou trop âgées pour travailler, ne reçoivent pas de pension d'une activité économique antérieure (85,7 %) (ANPE/DOEF, 2004).

Conformément à ses engagements internationaux, le gouvernement du Mali a adopté des politiques et des stratégies en vue de réaliser les principes et droits fondamentaux du travail contenus dans la Déclaration adoptée par l'OIT lors de la 85^{ème} session de la Conférence internationale du travail en 1998. L'inscription des travailleurs au niveau de l'Institut national de prévoyance sociale (INPS) améliore les conditions sociales dans le secteur privé, à travers la couverture sociale offerte aux employés. Le nombre de travailleurs inscrits à l'INPS a augmenté de 120 586 à 180 521 travailleurs inscrits entre 2004 et 2006. Les travailleurs inscrits à l'INPS en 2006 font à 64,3 % partie de sociétés privées. Les inscriptions ont augmenté de 44,1 % de 2004 à 2005, de 49,7 % de 2004 à 2006 et de 3,9 % de 2005 à 2006 (ANPE/DOEF, 2007).

Un Document cadre de politique nationale de l'emploi a été élaboré et adopté en 1998 par un forum national. Sa stratégie est basée sur le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté. Cinq domaines d'intervention prioritaires ont été retenus : l'emploi local, la promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, la formation professionnelle et technique, le développement des entreprises et l'emploi informel.

Face à l'acuité du problème de l'emploi des jeunes, un vaste Programme emplois jeunes (PEJ) est actuellement mis en œuvre. Le Fonds auto-renouvelable pour l'emploi (FARE) a quant à lui été mis en place pour aider au financement et garantir des projets entrepris par des jeunes. Sur le plan institutionnel, la Direction nationale de l'emploi (DNE), la Direction nationale de la formation professionnelle (DNFP) et l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) ont été créées. Ces structures concourent toutes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. De 2003 à 2004, au titre des activités d'intermédiation sur le marché du placement, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a recensé environ 10 000 demandeurs d'emploi et en a placé 5 446 dans des emplois à long et court terme.

• Population active

La population en âge de travailler ou population active potentielle (PAP)¹ est estimée, en 2004, à 5 256 297 individus, soit 47 % de la population totale du pays. Elle est composée de 2 997 032 femmes, soit 56,5 %, et de 2 259 265 hommes (43,5 %). Près de 69 % de la population active potentielle se trouvait en zone rurale en 2004. La capitale, Bamako, abritait 727 813 individus de 15 ans ou plus (environ 14 % du total) en 2004 contre 616 447 au moment de l'EPAM 2000, soit une augmentation d'environ 18 %. D'autre part, quelle que soit la zone de résidence, la population féminine en âge de travailler est toujours supérieure à la population masculine : 55 % à Bamako, 56 % dans les autres villes et environ 58 % en zone rurale (ANPE/DOEF, 2004).

• Taux d'emploi

Pour l'ensemble de la population en âge de travailler, le taux d'emploi s'établit à environ 45 % en 2004 et 73 % en 2007. Autrement dit, parmi la population active potentielle, seuls 4 individus sur dix en 2004 et sept individus sur dix en 2007 participent effectivement aux activités économiques dans le pays (ANPE/DOEF, 2004; ANPE/DOEF, 2007). A Bamako, cette participation aux activités productives était la plus élevée en 2004 avec 53,2 % et la plus faible en 2007 avec 46 %. Par contre dans les villes secondaires et surtout en milieu rural, le taux d'emploi a fortement progressé, passant respectivement de 41,6 % à 64,5 % et de 44,5 % à 79 %. Quelle que soit la zone de résidence, le taux d'emploi des hommes est presque deux fois plus élevé que celui des femmes, qui participent donc beaucoup moins aux activités économiques du pays. L'âge où la participation à l'activité économique nationale est la plus élevée semble être 35-39 ans, quels que soient le sexe et le lieu de résidence. Par ailleurs, les femmes occupées sont en moyenne plus jeunes que les hommes. Cela indiquerait que les femmes se retirent plus tôt de la vie active que les hommes (cf. tableau 13, annexe I) (ANPE/DOEF, 2004 et 2007).

• Taux de chômage

Les données indiquent que c'est dans les villes que le chômage est le plus important. A Bamako, le taux de chômage est passé de 6,6 à 17,3 % entre 2004 et 2007 ; dans les villes secondaires, il était de 12,3 % en 2007. Cette évolution s'explique partiellement par la migration des campagnes vers la capitale et les villes secondaires. Mais ces dernières années, le chômage a fait son apparition

¹ Est considérée ici comme en âge de travailler toute personne âgée d'au moins 15 ans révolus au moment de l'enquête.

également en milieu rural, avec un taux de 3,2 % en 2004 et 5 % en 2007 (tableau 13, annexe I). Le chômage touche plus les jeunes que les adultes ; en 2004, 51,6 % des chômeurs étaient des personnes jeunes, de 15 à 40 ans (cf. tableau 3, ANPE/DOEF, 2004 et 2007).

Tableau 3 : Taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, 2004 et 2007 (%)

Groupe d'âges	2004			2007		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15 - 19 ans	12,7	10,6	11,8	16,6	13,3	14,7
20 - 24 ans	11,3	15,4	13,3	16,4	14,8	15,4
25 - 29 ans	9,4	19,7	14,6	10,0	13,4	12,0
30 - 34 ans	6,4	8,3	7,3	6,0	9,0	7,6
35 - 39 ans	3,9	5,4	4,6	3,1	13,2	8,0
40 - 44 ans	2,7	10,3	5,6	4,9	7,2	6,1
45 - 49 ans	8,1	12,3	9,9	7,1	6,5	6,9
50 - 54 ans	6,1	2,4	4,9	3,6	4,7	4,1
55 - 59 ans	3,6	1,5	3,0	4,8	6,6	5,5
60 - 64 ans	5,6	3,0	4,3	2,8	0,6	1,7
Ensemble	7,2	10,9	8,8	8,2	11,0	9,6

Source : ANPE / DOEF 2004, 2007.

Le chômage touche plus les diplômés et les personnes instruites que les non-diplômés et les personnes moins instruites, voire non instruites. En 2004, au niveau national, le taux de chômage atteignait 18 % pour les personnes ayant un niveau d'instruction secondaire, technique et professionnel (CAP et BT). Parmi les personnes bénéficiant d'un niveau d'instruction supérieur (licence, maîtrise et plus), le taux de chômage était de 19,4 %. En 2007, 74,8 % des chômeurs avaient fréquenté l'école au moins jusqu'à la 7^{ème} année d'instruction (cf. tableau 14, annexe I). Cet apparent paradoxe souligne l'inadéquation entre les contenus de l'enseignement technique professionnel et les besoins du marché de l'emploi. A l'inverse, le taux de chômage des personnes sans instruction (7,3 %) est inférieur au taux national moyen (9 %). Pour les personnes de niveau fondamental 1 (6^{ème} année de l'école fondamentale), ce taux était de 12 % en 2004 et de 19,3 % en 2007 (ANPE/DOEF, 2004 et 2007).

• Niveau de revenu

Le bilan du développement humain durable réalisé en décembre 1995 par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) indique un revenu par habitant corrigé de 120 874 FCFA par an en 1994. D'après cette

étude, le revenu serait de 274 624 FCFA en milieu urbain et de 85 322 FCFA en milieu rural. Le revenu par habitant est plus élevé chez les salariés que chez les agriculteurs/éleveurs, où l'autoconsommation est prépondérante, expliquant en partie ce bas niveau de revenu. Selon les données de la Banque mondiale, le revenu intérieur brut par tête a évolué de 260 dollars E.-U. en 2000 à 560 dollars E.-U. en 2007, ce qui place le Mali parmi les pays les plus pauvres du monde (cf. tableau 2, partie B.2).

B.4 Capital humain

- **Niveaux d'alphabétisation et de scolarisation**

L'analyse de certains indicateurs montre que des progrès ont été réalisés en matière d'éducation au Mali. En effet, l'évolution du Taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire permet de constater que grâce à la mise en place d'infrastructures scolaires et au recrutement d'enseignants, un nombre croissant d'enfants accède au primaire ; graduellement, l'écart entre garçons et filles se résorbe. Ainsi, le TBS dans le primaire est passé de 26 % en 1990 à 39 % en 1995 puis 58 % en 2000 pour se situer à 74 % en 2006, soit une multiplication par 2,86 en 16 ans. Dans le même temps, le TBS des garçons dans le primaire a été multiplié par 2,38, passant de 33,2 % en 1990 à 75 % en 2006. L'évolution a été encore plus marquée au niveau des filles, avec 18,9 % en 1990 et 69,5 % en 2006, soit un taux 3,68 fois plus élevé (Primature, 2007b). Le taux brut de scolarisation des filles progresse donc plus vite que celui des garçons, permettant d'améliorer le ratio filles/garçons.

Le taux d'alphabétisation des adultes est faible, mais il est en nette amélioration. En 2006, plus de 73 % des adultes n'étaient pas alphabétisés. En outre, le taux d'alphabétisation était plus bas chez les femmes (19,1 %) que chez les hommes (26,2 %) (cf. tableau 15, annexe I).

PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays

Même si les autorités du pays perçoivent son importance, le phénomène migratoire n'est pas suffisamment appréhendé au Mali. Une seule enquête spécialisée a été réalisée, mais elle date de 1992/1993 et ne peut donc pas refléter les tendances actuelles. Il s'agit de l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU). Hormis cette enquête, les sources nationales de données quantitatives sur les migrations se résument aux RGPH réalisés en 1976, 1987 et 1998, aux Enquêtes permanentes auprès des ménages (EPAM) (nous utilisons celles de 2004 et 2007, qui ont utilisé la même méthodologie) et à certaines statistiques administratives (tableau 18, annexe I). Il convient de citer également des études plus ponctuelles et localisées, qui fournissent des renseignements économiques et sociologiques intéressants, mais difficilement extrapolables. A cause de l'insuffisance des sources nationales, l'analyse de l'immigration et de l'émigration au Mali prendra appui également sur les sources internationales, principalement les bases de données d'organisations comme la Banque mondiale, l'OCDE, le UNHCR, l'UNESCO, l'OIM, etc.

C.I Immigrants

C.I.I Nombre total d'immigrants

D'après le dernier recensement (RGPH 1998),² la population étrangère résidant au Mali aurait doublé de 1976 à 1998, passant de 78 538 à 167 406 personnes (cf. tableau 16, annexe I et graphique 2 ci-dessous). Cependant, le Mali n'accueille pas un nombre très important d'étrangers : ceux-ci ne représentaient que 1,2 % de la population en 1976, 0,8 % en 1987 et 1,7 % en 1998 (sur une population de 9,8 millions de personnes recensées). Selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU), les immigrants représentaient 1,6 % de la population en 2000, avec un stock d'immigrants de 163 994, et 1,4 % en 2005, avec un stock de 165 448. Le taux de croissance annuel du stock d'immigrants sur la période 2000-2005 est de 0,2 % (DPNU, 2009).

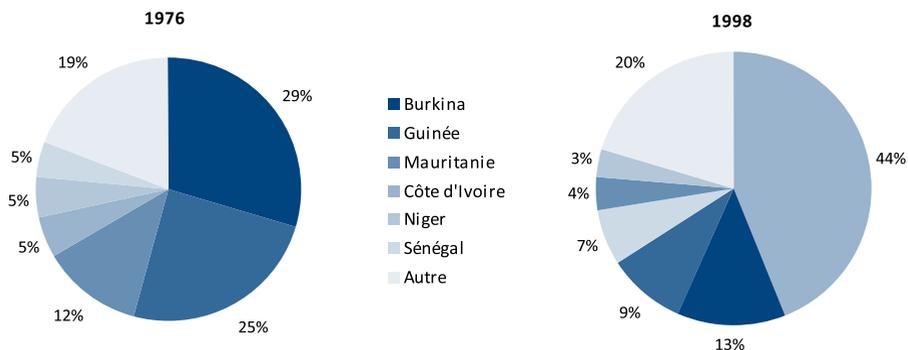
Selon, l'EMMU de 1992/1993, la population de nationalité étrangère se chiffrait à 47 700 personnes, ce qui est presque négligeable par rapport à la population totale (0,6 %). Cette population se répartissait entre les nationalités suivantes : Burkinabés (42,6 %), Guinéens (24,4 %), Sénégalais (6,3 %), Nigériens (6 %), Mauritaniens (4,8 %), Ivoiriens (4,4 %). La présence d'autres nationalités

² L'immigration internationale au Mali se rapporte aux personnes résidant au Mali depuis plus de six mois avec l'intention de s'y établir, dont le lieu de naissance est l'étranger, qu'ils soient de nationalité malienne ou pas.

était très faible. Parmi cette population étrangère sont comptabilisés les natifs maliens ayant une nationalité étrangère et les étrangers non natifs. Des données plus récentes attestent également d'une prédominance des immigrants africains : selon les estimations du Centre DRC de l'Université de Sussex, en 2000, les migrants proviennent principalement du Burkina Faso (23 %), du Ghana (13 %), de Guinée (10 %), du Benin (9 %) et du Niger (8 %). La durée moyenne de résidence des immigrants au Mali est de 4,3 ans. Cette durée moyenne est la plus grande, par ordre décroissant, chez les Burkinabés, les Ivoiriens, les Nigériens, les Guinéens, les Sénégalais, les Togolais et les Mauritaniens (CERPOD, 1996).

En termes de flux de migrants, l'EMMU 1992/1993 fournit la matrice des flux migratoires entre les 7 pays couverts par l'enquête, ainsi que les mouvements à l'extérieur de cette zone, pour la période 1988-1992 (cf. tableau 17, annexe I). Ces données indiquent que pendant la période étudiée, le Mali connaissait un faible flux d'immigration (187 000 personnes) et que la Côte d'Ivoire était, de loin, le principal pays d'origine (63 % des flux d'immigrants). Selon Mirabet et Gendreau (2007), une bonne partie de ces flux se composait probablement des migrants maliens de retour ayant obtenu la nationalité ivoirienne. Ils soulignent l'importance de la circulation entre ces deux pays. Les autres flux migratoires concernaient surtout d'autres pays voisins ; l'Afrique dans son ensemble représentait 93 % des entrées.

Graphique 2 : Population étrangère selon le pays d'origine, 1976 et 1998 (%)



Source : DNSI 2002.

Les statistiques de la Direction nationale de la police des frontières (cf. tableau 18, annexe I) sur la délivrance de visas donnent une idée assez précise du volume et de la provenance des personnes arrivant sur le sol malien par voie aérienne. Cependant, les entrées au Mali en provenance des pays de la région (UEMOA) qui, comme cela a été mentionné, constituent l'essentiel du réservoir

d'immigration au Mali, se font par voie terrestre et n'exigent pas de visa. Par ailleurs, les déplacements enregistrés peuvent être de nature touristique ou migratoire, les données ne permettant pas d'apprécier la durée du séjour. Il ressort de l'analyse de ces données que de 2004 à 2008, les personnes entrées au Mali par voie aérienne provenaient essentiellement des pays suivants, par ordre d'importance : France, Etats-Unis, Chine, Afrique du Sud, Canada, Inde, Espagne, Gabon, Royaume-Uni, Turquie, Belgique, Liban, Allemagne, Australie, Congo Brazzaville. Ces pays correspondant à ceux qui entretiennent le plus de relations économiques et commerciales avec le Mali, les déplacements enregistrés pourraient en partie être le fait de travailleurs migrants. Pour certains pays d'Afrique centrale, il pourrait également s'agir de migrants internationaux en transit.

C.1.2 Types d'immigrants

Réfugiés/demandeurs d'asile

En 2002, dans la perspective de la fermeture de son bureau au Mali, le HCR a appuyé la Commission nationale chargée des réfugiés (CNCR) pour la mise en place d'une base de données sur les réfugiés et demandeurs d'asile. Cette base de données sert notamment à publier le rapport national annuel de protection ainsi que les rapports périodiques de situation. Selon ces données, entre 2003 et 2007, le stock de réfugiés et demandeurs d'asile est resté quasiment stable, fluctuant légèrement entre 16 209 et 13 003 personnes. En 2006 et 2007, ce stock était constitué à 40 % de femmes (CNCR, 2008). Fin 2008, le nombre de réfugiés s'élevait à 9 578, et le nombre de demandeurs d'asile à 1 916 (Tableau 19, annexe I).

Pendant cette période, la grande majorité (près de la moitié) des réfugiés et demandeurs d'asile était Mauritiens. Les autres réfugiés et demandeurs d'asile provenaient majoritairement de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone et du Libéria, tous des pays ayant connu des situations de guerre, de rébellions ou de troubles sociopolitiques. De 2003 à 2006, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile ivoiriens a plus que doublé, passant de 1 532 à 3 903. Dans le même temps, celui des Sierra Léonais et surtout des Libériens diminuait considérablement. Quand au nombre de réfugiés et demandeurs d'asile mauritiens, il est resté quasiment stable sur la période considérée. En dehors de la zone UEMOA, les réfugiés proviennent essentiellement de la République démocratique du Congo et du Rwanda (CNCR, 2008).

Travailleurs migrants

L'état des statistiques administratives ne permet pas de déterminer avec précision le stock et le flux des travailleurs migrants, ceux-ci provenant essentiellement des pays de l'UEMOA et opérant dans le secteur informel. Selon les données des EPAM 2004, 16 % des migrations étaient motivées par la recherche d'emploi, l'affectation ou la prise d'un premier emploi. Cette proportion est passée à 20,7 % en 2007. Il faut cependant noter que ces chiffres concernent à la fois l'immigration, l'émigration, les migrations internes et internationales, (cf. tableau 22, annexe I). Par ailleurs, selon les données de l'EMMU 1992/1993, environ 40 % des migrations internationales sont motivées par le travail.

Etudiants

Auparavant, l'enseignement supérieur au Mali était organisé sous la forme des grandes écoles et d'instituts. Cet enseignement, assez élitiste et de bonne qualité, a su attirer des étudiants de plusieurs pays africains, surtout de la sous-région ouest-africaine (Niger, Togo, Bénin), mais aussi de l'Afrique centrale, comme le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. Malgré la création de l'université et la transformation de certaines écoles en facultés, l'enseignement supérieur malien continue à attirer les étudiants étrangers.

Touristes et visiteurs

Le capital touristique du Mali est important, et le secteur du tourisme au Mali connaît un essor spectaculaire. En 2007, ce secteur a engrangé plus de 86 milliards de FCFA de chiffre d'affaires (131 millions d'euros), un chiffre qui a été multiplié par dix depuis 2002. Selon les données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Mali a accueilli environ 44 000 touristes en 1990 et 164 000 en 2007 (cf. tableau 21, annexe I). Le taux de croissance moyen du tourisme sur la période 2000-2005 a été de plus de 10 % (cf. tableau 21, annexe I). Au regard de l'amélioration des infrastructures touristiques, des efforts actuels de promotion du secteur, de la stabilité relative et du potentiel touristique très important du pays, le nombre de touristes se rendant au Mali devrait continuer à croître dans les années à venir.

Regroupement familial

Les statistiques disponibles au niveau national sur le regroupement familial concernent l'ensemble des mouvements migratoires (immigration et émigration, migration nationale et internationale). Elles permettent d'affirmer que le regroupement familial est la raison principale des migrations au Mali. Selon les données des EPAM 2004 et 2007, ce phénomène est resté stable entre

ces deux dates et a motivé autour de 62,6 % des migrations (internes et externes) (cf. tableau 22, annexe I).

C.1.3 Immigrants en situation irrégulière

Nombre total estimé d'étrangers en situation irrégulière

Il est impossible, à partir des statistiques disponibles, de donner même une estimation grossière du nombre et de la composition des étrangers en situation irrégulière au Mali. Le pays a une politique d'immigration très peu restrictive, probablement liée aux traditions d'hospitalité, à la culture de la mobilité profondément ancrée au Mali ainsi qu'à l'engagement politique du pays en faveur de l'intégration régionale.

Ainsi les ressortissants des 15 pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) peuvent entrer au Mali sans visa et y résider sans titre de séjour en vertu des accords de libre circulation des personnes et des biens signés en 1979, 1986 et 1995 (cf. section E3). Entre 1963 et 1978, le Mali a également signé de nombreux accords bilatéraux d'établissement et de circulation des personnes avec ses voisins immédiats (cf. section E3). Dès lors, le plus gros contingent d'étrangers en situation irrégulière au Mali est probablement constitué de natifs d'autres régions d'Afrique, en l'occurrence l'Afrique centrale, en transit vers d'autres destinations. Le reste de ce contingent pourrait être constitué de personnes entrées légalement sur le territoire national, mais dont la durée du séjour a dépassé celle autorisée. Les services nationaux chargés de l'immigration n'ont cependant pas pu nous fournir de statistiques sur ce phénomène.

Etrangers appréhendés à l'intérieur du pays

Pour les raisons citées plus haut, selon la Direction nationale de la police des frontières, il n'y a pratiquement pas eu d'appréhensions ni d'expulsions d'étrangers en situation irrégulière au Mali ces dernières années. Le pays participe cependant à la dynamique internationale de prévention et de lutte contre le terrorisme. A ce titre des individus suspects peuvent être appréhendés et contrôlés ; mais les statistiques de ce type de cas ne sont pas disponibles ou accessibles. Il en est de même des étrangers retournant volontairement chez eux, de ceux qui se sont vus refuser l'entrée ou ont été arrêtés à la frontière du pays et de l'activité des étrangers travaillant dans l'irrégularité. Selon les affirmations des sources consulaires, ces personnes travaillent majoritairement dans le secteur informel.

Le visa d'entrée au Mali est rarement refusé. Au contraire, des facilités importantes dans l'obtention de ce visa sont accordées aussi bien dans les consulats du Mali à l'extérieur qu'au niveau des points d'entrée sur le territoire national. Les rares cas de refus d'entrée au Mali sont liés aux dispositions prises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme.

Etrangers victimes du trafic humain

De 2002 à 2008, 488 personnes ont été enregistrées au Mali par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) comme étant des victimes du trafic humain. Parmi elles, 470, soit 96,3 %, sont natives du Mali. Les autres (3,7 %) sont originaires, par ordre d'importance, du Burkina Faso, du Nigeria et de l'Ouganda. 25,6 % de ces personnes sont des femmes. En grande majorité (près de 60 %), il s'agit de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans. Cependant, 5 % sont des mineurs de moins de 14 ans et 23,5 % des adolescents âgés de 14 à 17 ans (cf. tableau 24, annexe I). Le bureau de l'OIM au Mali, qui concentre ses activités sur la lutte contre la traite des enfants, considère que ce phénomène s'amplifie en Afrique centrale et de l'Ouest ; chaque année, des milliers d'enfants maliens, burkinabés, ghanéens, nigériens, sénégalais, ivoiriens, guinéens etc., âgés entre 7 et 17 ans, sont victimes de la traite et exploités dans les rizières, les mines aurifères ou les centres urbains. Afin d'assister le gouvernement malien dans l'identification et l'assistance de ces enfants, l'OIM a développé le Programme d'assistance directe au retour et à la réintégration des enfants victimes de la traite. Ce programme couvre 9 pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. En ce qui concerne le Mali, ce programme a permis d'assister le gouvernement malien dans le rapatriement en Côte d'Ivoire de 34 jeunes Ivoiriens victimes de trafic au Mali et de 6 Burkinabés.

Routes d'immigration irrégulière

Selon une enquête réalisée pendant quatre ans par le journaliste Serge Daniel, le Mali, dans sa position charnière entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, est devenu une étape importante dans les trajectoires menant les clandestins vers l'Europe. En plus de cette position charnière, le Mali a établi des accords bilatéraux d'établissement et de circulation des personnes avec des pays d'Afrique centrale et du Maghreb (Algérie, Maroc). Par ailleurs, tout détenteur d'un passeport malien peut librement circuler dans toute l'Afrique de l'Ouest en vertu des conventions signées dans le cadre de la CEDEAO. On comprend dès lors l'importance du Mali dans ce réseau. Selon l'enquête du journaliste, il existerait une filière camerounaise à travers laquelle les ressortissants de plusieurs pays

d'Afrique centrale, notamment du Gabon, de la République centrafricaine, du Congo et de la République démocratique du Congo acquièrent des passeports camerounais (vrais ou faux) pour se rendre au Mali. Ils y séjournent le temps d'acquérir frauduleusement le passeport malien pour poursuivre leur route vers l'Europe par le Maghreb. Les passeports maliens et camerounais seraient donc les plus prisés par les immigrants irréguliers et feraient l'objet de trafics en tous genres. Les autorités maliennes sont en train de prendre des mesures pour freiner ces trafics, mais sans grand succès.

Il en est de même pour les candidats au départ provenant du golfe de Guinée. Les Togolais et les Ghanéens, par exemple, passent par le Niger et le Burkina Faso pour se rendre au Mali, généralement dans les villes de Sikasso et de Gao. A partir de là, ils font route vers Tamanrasset, au sud de l'Algérie, puis traversent le Maroc pour atteindre les enclaves espagnoles, ou se rendent en Tunisie et en Libye pour faire cap vers la ville italienne de Lampedusa. Il semble cependant, selon la même enquête, que cette route du désert perde de l'importance à cause du durcissement par le Maroc et l'Espagne des conditions de traversée des enclaves de Ceuta et Melilla. Les clandestins privilégient désormais la « route de la mer » à partir du Sénégal, de la Mauritanie et de la Libye. Ces routes font également transiter les clandestins par le Mali. En effet, certains passent par les villes maliennes de Sikasso et Kayes pour se rendre au Sénégal, d'autres passent encore une fois par Gao et se dirigent vers la Mauritanie et le Sahara Occidental pour rejoindre les îles Canaries et Las Palmas.

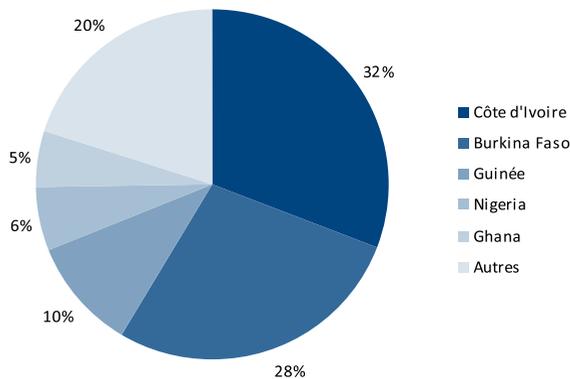
C.2 Emigrants

C.2.1 Nombre total d'émigrants

Au sein de la population adulte (15 ans et plus) et sur la période 1988-1992, l'EMMU a enregistré près de 515 000 migrations internationales. Ceci comprend tous les mouvements migratoires dont l'origine ou la destination se situe au Mali (qu'ils soient le fait de Maliens ou d'étrangers). Parmi ces mouvements, on comptait 312 000 émigrations (CERPOD, 1996). Ce volume, est certainement sous-estimé, les déplacements des émigrés ne résidant pas dans les pays enquêtés (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) n'étant pas comptabilisés. Selon la même enquête, les migrations internationales sont en grande partie masculines (66 %) et motivées par le travail (40 %). Il faut rappeler que selon l'EPAM (ANPE/DOEF 2004 et 2007), qui s'est intéressée à toutes les formes de migration (interne et internationale), le rapprochement familial est la raison principale des migrations (cf. tableau 22, annexe I).

Selon le Recensement administratif à caractère électoral (RACE) organisé par le Ministère de l'Administration territoriale en 2001, il y avait 920 388 Maliens à l'étranger en 2001 (cf. tableau 26, annexe I). Mais ce chiffre n'est pas complet : étant à caractère électoral, ce recensement n'a enregistré que les personnes en âge de voter. En outre, le RACE a été conduit par les représentations diplomatiques du Mali à l'étranger ; de telles représentations ne sont pas présentes partout où vivent des Maliens, et elles ne disposent certainement pas des moyens et de l'expertise nécessaire pour un tel travail. La même année, la Délégation générale des Maliens de l'étranger a réalisé un sondage basé sur l'estimation du nombre de Maliens dans leur pays faite par les représentations diplomatiques d'autres pays. Cette estimation, également loin d'être parfaite, a donné le chiffre de 2,67 millions Maliens à l'étranger (cf. tableau 27, annexe I). Selon la base de données du Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté (DRC) de l'Université de Sussex, en 2000, 1 578 695 Maliens étaient enregistrés à l'étranger : 32 % des émigrés maliens se trouvaient en Côte d'Ivoire, 28 % au Burkina Faso, 10 % en Guinée, 6 % au Nigeria et 5 % au Ghana (voir graphique 3 ci-dessous et le tableau 25 en annexe I) (DRC, 2007).

Graphique 3 : Stock des émigrés maliens selon le pays de destination, 2000 (%)



Source : DRC, 2007.

Note: Ces estimations sont basées sur les données de recensements pour la période 1995-2005.

Un Recensement administratif à valeur d'état civil pour l'année 2009 (RAVEC) est en préparation. Il permettra de mettre à jour les données du RACE 2001. Parmi les 312 000 émigrés recensés par l'EMMU 1992-93 pour la période 1988-1992, la Côte d'Ivoire était, de loin, le principal pays de destination (53 % des flux d'émigrés). Les autres sorties concernaient surtout les pays voisins, et l'Afrique dans son ensemble représentait 84 % des sorties (cf. tableau 28, annexe I).

C.2.2 Types d'émigrants

Réfugiés/demandeurs d'asile

Selon des informations issues de la base de données du UNHCR, de 2000 à 2007, 14 911 Maliens ont été enregistrés comme réfugiés et demandeurs d'asile. En 2007, les pays ayant enregistré le plus de demandes d'asile de Maliens sont la France (42,3 %), les Etats-Unis (22,4 %), l'Italie (18,7 %), l'Afrique du Sud (6 %) et Malte (3 %). Cependant, sur la même période, le nombre de demandes d'asile tend à diminuer en France et à augmenter dans les autres pays cités. Ceci donne une indication sur les changements de destinations des migrations (cf. tableau 30, annexe I). Fin 2008, on dénombrait, 1 758 réfugiés et 3 776 demandeurs d'asile maliens (tableau 29, annexe I).

Travailleurs migrants

L'état des statistiques nationales et internationales disponibles ne permet pas de déterminer le stock et le flux des travailleurs migrants maliens dans les autres pays. Une indication peut être obtenue à partir de la raison donnée pour les migrations, sans toutefois pouvoir faire la part entre immigration et émigration (voir C.1.2.). Selon la base de données de l'OCDE, ³ principalement dans l'industrie, la construction, l'agriculture et la pêche (OCDE, 2008).

En 2000, les travailleurs migrants étaient principalement des personnes ayant un faible niveau d'éducation ; seuls 10,9 % des émigrants avaient un niveau d'enseignement supérieur. En outre, 15 % des diplômés maliens de l'enseignement émigrent (Docquier et Marfouk, 2005). Dans le secteur médical, sur la période 1995-2005, 23 % des médecins maliens et 15 % des infirmières ont émigré vers 9 pays, principalement la France (Clemens et Pettersson, 2007).

Etudiants (enseignement supérieur)

D'après les données de l'UNESCO en décembre 2008, de 2000 à 2006, le nombre d'étudiants maliens à l'étranger a plus que doublé, passant de 1 464 à 3 051 (soit près de 10 % du total des étudiants maliens de l'enseignement supérieur). Ceci pourrait s'expliquer par l'accroissement des effectifs d'étudiants, mais aussi par la crise profonde qui affecte le système éducatif malien depuis le début des années 1990. Les pays abritant le plus grand contingent d'étudiants

³ Sans la France. Les données relatives aux travailleurs migrants en France ne sont pas disponibles dans la base de données de l'OCDE

maliens sont, par ordre d'importance : la France, les Etats-Unis, le Maroc, Cuba, l'Arabie Saoudite et l'Allemagne. Si le nombre d'étudiants maliens a régulièrement augmenté pendant cette période dans les trois premiers pays, il est resté quasiment stable dans les autres et a même régressé dans certains, notamment à Cuba (cf. tableau 31 et 32, annexe I). Les étudiants maliens ayant migré dans les pays de l'OCDE ont principalement étudié dans les domaines des sciences sociales, du commerce et du droit ainsi que dans l'ingénierie, l'industrie et la construction (OCDE, 2008).

Touristes et visiteurs

Selon les données de l'Organisation mondiale du tourisme, de 2000 à 2006, le nombre de touristes maliens a plus que doublé, passant de 67 149 à 147 500 personnes (cf. tableau 33, annexe I). En 2006, les touristes maliens se sont rendus principalement au Sénégal (28,2 %), au Nigeria (27,5 %), au Burkina Faso (9,5 %), en Algérie (9,2 %), en Chine (9 %), en Arabie Saoudite (5 %) et au Maroc (4,6 %).

Regroupement familial

(Voir C1.2.)

C.2.3 Emigrants en situation irrégulière

Maliens appréhendés à l'étranger et expulsés

La Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME), à travers les Bureaux d'accueil, d'information et d'orientation des Maliens de l'extérieur qu'elle a mis en place aux principaux points d'entrée dans le pays, a établi un système d'enregistrement des Maliens reconduits sur le territoire national. Il faut noter que dans cette base de donnée sont répertoriés non seulement les Maliens expulsés, mais aussi les retours volontaires. Par exemple, en 2003 et 2004, plus de 40 200 Maliens sont rentrés de Côte d'Ivoire en raison de la crise qui frappait ce pays (cf. tableau 34, annexe I). Il ne s'agit pas forcément de migrants irréguliers dans ces cas. En excluant ces cas, il ressort que de 2002 à 2008, 5 825 Maliens ont été reconduits ou sont rentrés au Mali en provenance de différents pays africain, 4 781 en provenance de l'Europe, 434 en provenance de l'Asie et 35 en provenance d'Amérique.

Les pays africains ayant procédé à ces reconduites sont principalement : la Libye (46 %), le Maroc (25 %), l'Algérie (12 %) et l'Angola (11 %). Pour le continent européen, il s'agit surtout de l'Espagne (53,8 %) et de la France (45,5 %). Les données indiquent que le nombre des reconduites/retours a augmenté ces

dernières années. Pour la seule année 2008, 1 410 migrants ont été reconduits ou sont rentrés au Mali en provenance d'Espagne, et 410 en provenance de France. Pour ce qui est de l'Asie, les rapatriements et retours de Maliens proviennent principalement d'Arabie Saoudite (413 personnes sur la période) (cf. tableaux 34 et 35, annexe I).

En 2006, 4 507 étrangers en situation irrégulière ont été appréhendés sur le territoire des 27 pays de l'Union Européenne. Ce nombre a considérablement diminué en 2007, passant à 2 264. En 2007, ces appréhensions ont été réalisées essentiellement en Espagne (62 %), en France (21 %), en Italie (9 %) et à Malte (5 %). Sur ces étrangers appréhendés, 1 435, soit 32 %, ont été reconduits à la frontière en 2006 contre 991 (soit 43 %) en 2007. Ces reconduites à la frontière ont été surtout le fait de la France (89 %), de l'Espagne (38 %) et de l'Italie (8 %) (CIREFI, 2009). Ces chiffres traduisent l'application des nouvelles politiques et réglementations sur l'immigration clandestine notamment en France. On peut citer à cet égard :

- La Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, à travers laquelle des mesures de lutte contre l'immigration clandestine ont été instituées, comme la création de fichiers des empreintes digitales et des photographies des étrangers sollicitant un titre de séjour ou un visa et les sanctions contre les mariages et les paternités de complaisance.
- La Loi n° 2003-1176 du 10 décembre 2003 qui réforme, quant à elle, les procédures d'asile en réduisant les délais d'instruction des demandes d'asile et en unifiant les procédures d'asile.
- La Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration qui met en oeuvre une « immigration choisie », c'est-à-dire la possibilité de sélectionner la main-d'oeuvre selon les besoins de l'économie française, renforce la lutte contre les « mariages blancs » et modifie les conditions du regroupement familial. En matière de régularisation et de lutte contre l'immigration clandestine, elle met fin à la régularisation de droit au bout de dix ans de séjour illégal sur le territoire français et fusionne en une seule décision le refus de séjour et l'arrêt de reconduite à la frontière (Ministère des Affaires étrangères et européennes, France, 2007).

Maliens victimes du trafic d'êtres humains

De 2001 à 2008, 656 Maliens ont été enregistrés comme victimes de trafic d'humains par l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Parmi elles, 470, soit 71,6 % l'ont été à l'intérieur du Mali. Les autres ont été enregistrés principalement en Côte d'Ivoire (27,3 %), au Sénégal (0,6 %), en Guinée (0,3 %)

et au Burkina Faso (0,2 %). 23,6 % de ces personnes sont des femmes ; la grande majorité (64 %) sont des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans. Cependant, 3,5 % sont des mineurs de moins de 14 ans et 23,5 % des adolescents âgés de 14 à 17 ans (cf. tableau 36, annexe I).

Le programme de l'OIM d'assistance directe au retour et à la réintégration des enfants victimes de la traite a permis d'assister le gouvernement du Mali dans le rapatriement de 39 enfants maliens victimes de la traite dans d'autres pays (34 de Côte d'Ivoire, 5 de Guinée Conakry) et dans leur réintégration.

Nationaux retournant volontairement au Mali

Il est difficile d'estimer le nombre de Maliens retournant volontairement au Mali. Dans la logique migratoire malienne, la migration est rarement définitive. Nombre de migrants maliens retournent dans leur pays d'origine quand ils estiment avoir atteint les objectifs de leur voyage.

Ces retours peuvent se faire dans un cadre organisé comprenant des incitations, à l'exemple du Fonds de développement prioritaire Codéveloppement Mali. Entre 2002 et 2004, ce projet a favorisé le retour de France et la réinsertion de 300 migrants maliens. La plupart des retours au pays se font cependant de façon spontanée, sans que cela soit saisi par un système d'enregistrement. On peut cependant signaler que l'EMMU de 1992/1993 notait déjà l'importance des mouvements de retour, en relation avec le contexte de crise économique et de xénophobie dans certains pays africain. On peut y ajouter le durcissement plus récent des conditions d'entrée et de séjour en Europe.

Routes d'émigration

Les routes de l'émigration clandestine se confondent avec celles mentionnées pour l'immigration (voir la section C.1.3.), le Mali étant un pays de transit mais aussi de départ de migrants.

C.3 Diaspora

La communauté malienne vivant à l'étranger n'a jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif. Faute d'un tel dénombrement, il s'avère difficile de donner un chiffre exact quant au nombre de nos compatriotes expatriés. Cependant, les rapports périodiques fournis par les différentes missions diplomatiques et consulaires du Mali et les estimations communiquées par ces mêmes missions, notamment pour les besoins des élections présidentielles, donnent quelques indications. Ainsi, les Maliens établis à l'extérieur sont estimés à 2 678 000

personnes, dont plus de 2,5 millions en Afrique et 1,7 millions pour la seule Côte d'Ivoire (cf. tableau 27, annexe I). L'encadrement de la diaspora malienne est assuré à la fois par les pouvoirs publics et les migrants eux-mêmes à travers la Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME), les associations de migrants (7 selon la DGME, basées notamment en France, en Côte d'Ivoire et au Sénégal) et le Haut Conseil des Maliens de l'extérieur (HCME).

C.4 Transferts de fonds

En 2007, 212 millions de dollars E.-U. ont été envoyés au Mali par les émigrants maliens, soit l'équivalent de 3,3 % du PIB (Banque mondiale, 2008). Selon Mirabet et Gendreau (2007), les transferts financiers des migrants s'effectuent soit à titre individuel, soit par le biais d'associations communautaires. Les premiers sont essentiellement consacrés à la consommation des bénéficiaires, alors que les seconds sont destinés à l'investissement. Au niveau individuel, les montants des transferts varient énormément d'une région à l'autre, d'après les résultats de l'Enquête approfondie sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (Mirabet et Gendreau, 2007). Ainsi, le montant moyen des transferts par ménage s'élève à 337 512 FCFA (15 026 FCFA par tête) à Kayes, alors qu'il n'est que de 23 251 à Kidal.

En ce qui concerne les transferts effectués dans le cadre des associations, Mirabet et Gendreau (2007) ont effectué une analyse sur la base des résultats d'une enquête réalisée en 2004 pour la région de Kayes par L. Gauvrit et G. Le Bahers, auprès de 42 associations de migrants en France, 31 villages et 21 communes au Mali. Selon les résultats de cette enquête, les associations de migrants ont participé à plus de 220 réalisations dans les 31 villages concernés par l'étude. Le montant total des investissements réalisés depuis le début des années 1970 représentait 8,1 milliards de FCFA, soit 262 millions FCFA en moyenne par village : *« Depuis 10 ans, entre 1995 et 2004, les 31 villages et les 21 communes ayant fait l'objet de l'enquête au Mali ont reçu de leurs ressortissants en France environ 2,8 milliards de FCFA, soit plus de 9 millions FCFA par village et par an. En estimant le nombre d'associations villageoises de migrants à 400, on obtient, en extrapolant les données de l'échantillon, un envoi annuel collectif des migrants vers la région de Kayes pour les dix dernières années se situant autour de 36 milliards de FCFA, soit 3,6 milliards de FCFA par an (près de 5,5 millions d'euros) consacrés à la mise en place de projets collectifs, chiffre bien supérieur à ce qui est investi annuellement par l'aide publique au développement. Si l'on ne prend en compte que les cinq dernières années comme base de calcul, le montant actuellement investi en moyenne annuellement par village est de 10 600 000 FCFA. »* Ces chiffres ne concernent que la seule région de Kayes et seulement les ressortissants de cette région en France.

PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration

D.1 Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles

Le Mali est un pays de tradition migratoire où les facteurs actuels de répulsion et d'attraction viennent se greffer sur un fond culturel qui exalte le voyage et l'érige quelquefois en rite initiatique ou en passage obligé pour l'affirmation de soi. Il ressort de l'analyse faite dans la partie précédente que le Mali est clairement un pays d'émigration, mais également de transit et même d'immigration. A la base de ces tendances se trouvent des facteurs objectifs qui sont passés en revue dans la section suivante.

D.2 Identification des facteurs générant la migration

- **Facteurs économiques**

Les causes des migrations sont multiples, mais les raisons économiques sont prépondérantes. Pourtant, il serait simpliste d'envisager les relations entre migrations et pauvreté dans un schéma de causalité univoque. Si le niveau de développement socio-économique est un facteur de migration, les mouvements migratoires peuvent en retour jouer sur le niveau de pauvreté du milieu de départ. L'émigration peut contribuer à améliorer la situation socio-économique dans le milieu de départ en allégeant la pression sur les ressources, ainsi que par les flux de moyens financiers envoyés par les migrants à leur communauté d'origine. Mais d'autre part, l'émigration peut contribuer à entretenir des conditions de vie difficile ; elle peut même les dégrader, quand la force de travail captée par l'émigration déséquilibre l'organisation du système de production locale.

Au Mali, le motif déterminant de départ serait la pauvreté. L'analyse a montré que la proportion de pauvres, très élevée surtout en milieu rural, a quasiment stagné entre 2001 et 2006. Le nombre absolu de pauvres a même augmenté pendant cette même période, en raison d'une croissance démographique estimée, selon les sources, entre 2,2 % et 3 %. A cela s'ajoutent la montée du chômage et la crise structurelle de l'enseignement depuis le début des années 1990. Pour l'ensemble de la population en âge de travailler du Mali,

le taux d'emploi s'établit à environ 45 % en 2004 et 73 % en 2007 (ANPE/DOEF, 2004 et 2007). A Bamako, le taux de chômage⁴ est passé de 11 à 27,3 % entre 2004 et 2007. Dans les villes secondaires, il était de 14 % en 2007 (ANPE/DOEF, 2004, ANPE/DOEF, 2007). Le phénomène fait également son apparition en milieu rural où le taux de chômage a atteint 6,6 % en 2004 et un niveau similaire en 2007. Par ailleurs, le chômage frappe essentiellement les jeunes. En effet, en 2004, 76,7 % des chômeurs avaient entre 15 et 40 ans.

En raison de la pauvreté, de la faiblesse du capital humain et de la quasi-inexistence des opportunités d'emplois non agricoles, le milieu rural constitue le principal pourvoyeur de la migration au Mali. Selon les données de l'EMMU 1992/1993, près de la moitié des flux migratoires (454 500 personnes) proviennent du milieu rural, mais 62 % de ces flux sont dirigés vers l'étranger. Certaines recherches (DNSI, RGPH 2002) ont établi que les flux migratoires, tant interrégionaux qu'internationaux, s'expliquent par les contraintes existantes dans les milieux d'origine : conditions de vie, revenus, potentiel de développement de ces régions. L'intensité des migrations varierait donc principalement selon l'importance de ces contraintes et de l'indice de pauvreté dans les régions d'origine.

• Facteurs naturels et géo-climatiques

L'économie malienne étant principalement basée sur le secteur primaire, les conditions de vie, notamment en milieu rural, sont étroitement liées aux conditions climatiques. Les populations sahéliennes ont toujours dû faire face à des déficits hydriques plus ou moins durables. Les sécheresses, en fonction de leur intensité et de leur durée, engendrent des déplacements massifs ou des mouvements cycliques de courte durée.

Des déplacements massifs ont notamment eu lieu lors des grandes sécheresses des années 1972-73 et 1983-84. Dans ces deux cas, des flux migratoires ont été observés essentiellement du nord-est au sud-ouest du pays. Les principales zones de départ étaient les régions de Gao, Tombouctou et Mopti, à destination avant tout des régions de Sikasso et Ségou et du district de Bamako. La population brutalement déracinée par le fléau de la sécheresse et de la désertification était constituée de 63 % d'hommes et de 37 % de

⁴ Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Est classé comme actif occupé tout individu en âge de travailler qui a effectivement travaillé pendant au moins une heure au cours des 7 derniers jours précédant l'interview ou qui, s'il n'a pas travaillé, a encore un lien formel avec un emploi. Est considéré comme chômeur, toute personne en âge de travailler qui n'a pas eu d'activité au cours de la période de référence ; n'a pas gardé un lien formel avec un emploi ; recherche un emploi et est disponible pour occuper un emploi.

femmes, et de seulement 26,6 % d'actifs (Fall, 2008). Il semble qu'aucun des enfants de 0 à 14 ans, qui représentaient 30 % de l'effectif de ces migrations, ne fréquentait l'école avant le départ. Pendant ces années de sécheresse, les Peuls nomades et les Touaregs du nord durent abandonner leurs parcours habituels pour rechercher des pâturages vers les savanes du sud, peuplées d'agriculteurs avec lesquels ils entrèrent en conflit. Des éleveurs nomades venus du Mali ont également cherché refuge dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Ghana, le Nigeria et le Niger (Fall, 2008).

Les facteurs géo-climatiques jouent également un rôle important dans les mouvements migratoires dans d'autres parties du pays. On peut à cet égard mentionner la région de Kayes, le plateau Dogon et la région de Sikasso. Le bassin du fleuve Sénégal, à cheval entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, est un domaine de transition entre deux zones bioclimatiques à l'écosystème fragile, la zone saharienne et la zone soudanienne. Cette région se caractérise surtout par une alternance entre bonnes et mauvaises années, par l'irrégularité des pluies et par leur intensité très variable. Particulièrement au cours des 30 dernières années, cette région a connu une grande variabilité climatique et des risques sérieux de déficit hydrique.

Dans cette zone, les deux sécheresses de la fin des années 1970 et du début de la décennie 1980 ont provoqué un changement des comportements. Beaucoup de jeunes habitants ont émigré par le biais de chaînes migratoires en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en direction des pays de l'Europe, tout particulièrement vers la France. Cette pratique migratoire pour cause de sécheresse s'est diffusée dans tous les villages situés le long du fleuve Sénégal et de ses affluents. Les données de l'EMMU 1992/1993 permettent de mesurer l'ampleur du phénomène migratoire dans la région de Kayes (particulièrement dans les cercles de Yélimané et Nioro) : l'émigration a affecté 40 % de la population, surtout les hommes âgés de 20 à 30 ans et les femmes de 15 à 25 ans. Plus de 70 % de cette migration avait pour destination l'extérieur du Mali. Ces départs de jeunes réduisirent la force de travail disponible pour les travaux agricoles, diminuant ainsi la production dans un contexte où les pratiques agricoles ancestrales à faible rendement n'ont pas su s'adapter à l'augmentation de la population. Il faut cependant noter que des traditions migratoires existaient déjà dans cette zone, notamment chez les commerçants Soninké, bien avant les dernières sécheresses (EMMU, 1992-1993).

La problématique est légèrement différente dans le sud du pays (région de Sikasso). Elle se pose ici en termes de pression sur les ressources naturelles dans un contexte de densité élevée de la population, de forte croissance

démographique, de mutation des structures sociales et de conflits foncier. Le désir des aînés et des parents de changer de statut social et d'être indépendant financièrement est à la base du départ de milliers de Maliens vers des pays limitrophes comme la Côte d'Ivoire. A l'époque coloniale, ces départs étaient encouragés par des mesures incitatives et répondaient à une demande de main-d'œuvre en Côte d'Ivoire. Par la suite, les relations migratoires entre le Mali et la Côte d'Ivoire ont été le fruit d'une politique d'ouverture mise en place par le président ivoirien Félix Houphouët Boigny. Cette politique promouvait la libre circulation des personnes pour favoriser le décollage de l'économie ivoirienne. Entre 500 000 et 1 million de Maliens se sont ainsi installés en Côte d'Ivoire. Cependant, le climat économique et social du pays commença à se détériorer pendant les années 1980. Au début des années 1990, on instaura un titre de séjour obligatoire, à un prix prohibitif pour beaucoup d'étrangers. Dès 2002, les troubles sociopolitiques ont engendré d'importants mouvements de rapatriement. A son tour, le rapatriement de ressortissants maliens immigrés en Côte d'Ivoire depuis des décennies a contribué à accentuer la pression sur les ressources naturelles au Mali, dans un contexte de pauvreté grandissante lié notamment à la crise de la filière coton.

Les facteurs démographiques, sociaux et environnementaux dans le sud du Mali génèrent non seulement des flux de migrants vers la Côte d'Ivoire voisine, mais aussi d'importants mouvements à l'intérieur de la zone. En effet, depuis environ deux décennies, on observe des départs de familles entières de ce vieux bassin cotonnier à destination de nouvelles zones de développement agricole, toujours dans le sud du pays. En effet, la zone du vieux bassin cotonnier (cercles de Koutiala, Yorosso) est confrontée à certains défis : 1) la diminution des pâturages disponibles pour un cheptel en nette croissance, alors que l'association agriculture-élevage est indispensable pour assurer la fertilité des sols et l'intensification agricole ; 2) les difficultés croissantes d'approvisionnement en bois de chauffe et l'absence d'alternatives pour une énergie domestique accessible ; 3) la tendance à la baisse des prix et des rendements du coton, alors que cette culture a été jusqu'à présent le moteur du développement économique et social dans les villages ; 4) une pression foncière de plus en plus forte engendrant la multiplication des conflits fonciers. Le développement durable de la zone apparaît ainsi compromis ; il paraît difficilement concevable que les nouvelles générations puissent rester travailler et vivre sur ces territoires avec un niveau de vie minimal. Selon l'avis des chefs d'exploitation de cette zone, les jeunes générations assureront leur avenir par l'émigration ou par leur conversion à une activité non agricole. Les nouvelles zones de colonisation agricole (cercles de Yanfolila, Kolondieba), du fait de la faible pression sur les terres et de l'introduction plus récente de la

culture du coton, ne sont pas soumises à ces contraintes. Cependant, cette zone fait aujourd'hui l'objet d'une pression croissante des migrants et des pratiques culturelles trop extensives. Le développement durable y apparaît tout aussi compromis si des mesures appropriées ne sont pas prises pour prévenir, d'une part, les problèmes fonciers entre autochtones et migrants et assurer, d'autre part, une mise en valeur durable des ressources (Cissé I. and al., 2007).

- **Facteurs historiques et culturels**

L'histoire de chaque zone de peuplement au Mali est marquée à l'origine par un déplacement : celui d'un homme seul, généralement un chasseur ou un guerrier, ou d'une famille cherchant un endroit plus propice à une activité économique donnée. Tous les récits de fondation de village, mythiques, épiques ou réels, consacrent ce fait. Certaines traditions migratoires sont expliquées par des événements historiques. Ainsi, le déclin de l'empire du Wagadu serait le résultat de la misère qui s'est abattue sur les Soninké. Depuis lors, ces derniers seraient à la recherche de meilleures conditions d'existence, ce qui les pousserait à migrer beaucoup. A Niogoméra, dans le cercle de Yélimané, en pays Soninké, la migration est une expérience par laquelle tout individu doit passer. Elle est conçue comme une phase obligatoire dans la vie de tout homme avant que celui-ci ait droit à la sédentarité : céder le « pas de voyage » à un autre plus jeune, avoir suffisamment de ressources pour ne plus repartir. Ces conditions ne se remplissant pas pour tous, certains restent des migrants perpétuels. La sédentarité n'est donc justifiée que si elle repose sur une sécurité économique acquise par la mobilité.

Il convient cependant de signaler qu'au Mali, certains types de déplacements constituent un mode de vie. Il s'agit des mouvements traditionnels de nomadisme et de transhumance, qui ne sont pas des migrations à proprement parler, mais des mouvements d'adaptation à des conditions de vie et de production économique : recherche de terres, de pâturages, de cours d'eau ou tout simplement recherche de meilleures conditions d'existence. La migration est donc un fait de culture, tout en étant aussi une stratégie de survie.

- **Facteurs politiques et sécuritaires**

Les facteurs politiques de ces dernières années militent plutôt en faveur de mouvements migratoires vers le Mali. Le pays s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation et de déconcentration qui marque la volonté des autorités du pays de responsabiliser les populations dans la gestion de leur propre développement. Ce processus a permis de remodeler le paysage

administratif du pays en 703 communes (dont 607 rurales et 96 urbaines), 49 cercles, 8 régions et 1 district (Bamako). La décentralisation a notamment contribué au développement du tourisme, à travers la multiplication des initiatives culturelles locales.

La stabilité politique et l'ouverture du régime, associées au dynamisme de certains secteurs de l'économie, devraient contribuer à faire du Mali non plus seulement un pays d'émigration et de transit, mais aussi un pays d'immigration. Cette tendance devra être confirmée par les prochaines études sur le phénomène migratoire. Cependant, le conflit de longue durée opposant certains groupes rebelles du nord du pays à l'Etat malien pousse de façon épisodique des populations de cette partie du pays à chercher refuge dans des pays voisins ou proches comme la Mauritanie, l'Algérie, le Niger ou la Libye.

D.3 Evolution probable des mouvements migratoires

Les développements futurs de la migration au Mali dépendront des facteurs cités plus haut, les plus déterminants étant l'évolution de la pauvreté et des conditions climatiques. Il convient de signaler que malgré les contraintes que constituent l'enclavement du pays et sa vulnérabilité aux aléas climatiques, le pays possède un fort potentiel de développement, surtout au niveau agropastoral et minier. Ce potentiel ne pourra cependant être mobilisé et transformé en richesse pour le plus grand nombre que dans un contexte de stabilité et de bonne gouvernance. Les autorités du pays font preuve d'un certain volontarisme, notamment à travers les programmes de lutte contre la pauvreté et de création d'emploi et la décentralisation pour mobiliser les énergies et les ressources locales. Cependant, le défi est immense et les moyens de l'Etat sont limités. Les analystes prévoient qu'au rythme actuel, la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints (Coulibaly M. et Mohamed I., 2004). Dans ces conditions, les tendances migratoires actuelles (émigration plus importante que l'immigration) devraient se maintenir, voire se renforcer.

Un deuxième facteur majeur d'émigration est celui des déséquilibres écologiques. Les changements climatiques en cours s'accompagnent de variations et d'évènements climatiques brutaux (sécheresses et inondations notamment) dont l'impact est désastreux, surtout pour les plus pauvres et les plus vulnérables. En cas de sécheresse grave, on observerait probablement les mêmes mouvements de masse que ceux enregistrés dans les années 1972-73 et 1983-84, même si entre temps un meilleur dispositif de gestion a été mis en place pour de telles crises. La seule vraie solution pour la maîtrise des flux migratoires semble être la réduction des facteurs de répulsion à travers le développement des zones de départ.

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire

E.I Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration

E.I.I Aperçu des récents développements de la politique migratoire

Dans le cadre de la gestion de la problématique migratoire, le gouvernement du Mali a développé de nombreuses initiatives, notamment des initiatives politiques et stratégiques pour créer un cadre d'action pour la migration et des programmes relatifs à la migration et au développement s'intégrant dans ce cadre stratégique national.

- **Initiatives politiques et stratégiques en cours pour créer un cadre d'action concernant la migration**

Au cours des dix dernières années, plusieurs initiatives d'ordre politique, institutionnel et technique ont été envisagées par différents acteurs concernés au Mali et dans la sous-région ouest-africaine. Quelques-unes de ces initiatives stratégiques sont décrites ci-dessous.

Programme d'action de Ouagadougou concernant la population et le développement

Ce programme a été élaboré en 1997, sous l'égide du Programme population et développement du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) (Institut du Sahel/CILSS, 1998). Faisant suite à différents forums, ce programme a conduit à l'adoption de déclarations de politique de la population par la quasi-totalité des pays membres du CILSS. Dans ce programme, les Etats s'engagent à prendre les mesures suivantes dans le domaine des migrations, de l'urbanisation et du développement durable :

- mettre en œuvre des plans et programmes appropriés d'aménagement du territoire pour créer des pôles de développement secondaires aptes à fixer les populations, à réduire l'exode rural et les migrations internes ;
- mettre en œuvre ou renforcer des politiques pertinentes de décentralisation afin de contribuer au succès des plans et stratégies de développement, notamment dans les zones rurales, pour freiner l'exode rural et la prolifération anarchique de bidonvilles ;

- mettre en œuvre des mesures pour promouvoir ou renforcer l'émergence de pôles régionaux de développement et de réseaux de villes moyennes en vue de réduire les déséquilibres entre villes et campagnes ;
- prendre des mesures pour renforcer la coopération interétatique sur les migrations et leurs effets sur le développement économique et social des pays d'accueil et d'origine ;
- prendre des mesures pour informer et sensibiliser les migrants et les migrants potentiels sur les conditions d'entrée et de séjour dans les pays d'accueil et sur la nécessité pour eux de se conformer à la législation en vigueur dans ces pays ;
- mettre en place un réseau sur les migrations à l'intérieur de la sous-région afin de faire face aux mouvements de leur population de part et d'autre de leurs frontières ;
- prendre des mesures pour favoriser la mise en place de réseaux de recherche dans le domaine des migrations afin de saisir les mouvements transnationaux de population.

Au Mali, un Groupe interministériel de suivi de la mise en œuvre du programme a été mis en place en 1999. Ce groupe élabore un rapport annuel qui fait le point sur les dispositions prises par le gouvernement dans différents secteurs et entrant dans le cadre de ce programme.

Document cadre de politique nationale de l'emploi (1998)

La stratégie de ce document est basée sur le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté. Cinq domaines d'intervention prioritaires ont été retenus dans le cadre de la Politique nationale de l'emploi (PNE) : l'emploi local, la promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, la formation professionnelle et technique, le développement des entreprises et l'emploi informel.

Avant-projet de document-cadre de politique nationale en matière de migration

De par sa position géographique, ses conditions écologiques et environnementales, son histoire et sa culture, le Mali est traditionnellement une terre d'émigration ; plus récemment, il devient aussi un pays de transit et de destination. Jusqu'à une date relativement récente, le Mali ne disposait pas à proprement parler d'une politique d'émigration. C'est en 2005, suite à l'adoption par le gouvernement de la Politique nationale de population, que les premiers éléments d'une stratégie de gestion de l'émigration ont été posés et définis. Dans cette dynamique, pour faire face au phénomène migratoire, le

gouvernement du Mali, par le biais du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, a initié en 2006-2007 l'élaboration d'un avant-projet de document-cadre de politique nationale. Ce document cadre, malgré son caractère inachevé, est aujourd'hui le principal document de référence sur la voie à suivre dans les différents domaines d'intervention relatifs à la migration. Il s'inspire des dispositions communautaires sous-régionales et régionales, de même que des prises de position des organisations internationales traitant des questions de migration. L'objectif visé est de créer les conditions d'un développement équilibré du pays, susceptible de retenir ou de fixer les éventuels candidats au départ. La démarche de ce document-cadre de politique repose sur trois programmes ou axes majeurs qui sont :

- la réglementation du départ ;
- la sécurisation du séjour ;
- la réinsertion économique (au retour).

Des dispositions spécifiques ont été prises ou sont en train de l'être, surtout en ce qui concerne les deux derniers axes, à travers la signature des accords internationaux sur les travailleurs migrants et des accords bilatéraux de coopération en matière d'immigration, tels que les programmes Codéveloppement et TOKTEN (voir sections suivantes).

Déclarations de politique générale du gouvernement

Dans le souci de contribuer à la promotion des questions de migration, la gestion des Maliens de l'extérieur figure toujours en bonne place dans l'élaboration et la mise en œuvre des déclarations de politique générale. Les déclarations de politique générale s'articulent généralement autour de deux axes majeurs, à savoir :

- assurer la protection des Maliens de l'extérieur et leurs biens ;
- maximiser leur participation au développement économique, social et culturel du pays.

1^{er} Forum de la diaspora

Organisé en octobre 2003 à Bamako par le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), ce forum a permis de rassembler les représentants des différentes communautés de Maliens vivant à l'étranger et de réaliser l'inventaire et l'examen des problèmes auxquels les Maliens de l'extérieur sont confrontés. La Conférence extraordinaire et atelier de relecture des textes régissant les Maliens

de l'extérieur, tenue en décembre 2004 à Bamako, a abouti à l'élaboration et à l'adoption de statuts et règlements intérieurs actualisés et consensuels du HCME.

- **Programmes relatifs à la migration et au développement s'intégrant dans le cadre stratégique national**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion de la migration, le gouvernement malien a également initié de nombreux programmes relatifs à la migration et au développement.

Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR)

Adopté en 2006, il traduit la volonté du gouvernement de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité en matière de développement. Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres et, d'autre part, définir de nouvelles politiques avec des mesures appropriées à court et moyen terme permettant d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes, y compris celles en provenance des Maliens de l'extérieur.

Projet pour le développement économique et social (PDS)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDS, la gestion des Maliens de l'extérieur a été placée au centre des priorités de la politique extérieure du pays. Ceci s'est traduit par la création du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine (MMEIA) en 2004, qui était auparavant un ministère délégué.

Fonds de solidarité prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre du Codéveloppement avec la France

Ce programme majeur est conçu et élaboré par le Comité franco-malien sur les migrations. Sa signature remonte au 21 décembre 2000 et son opérationnalisation à 2002, avec la signature de la convention de financement du fonds de solidarité prioritaire. Ce programme vise notamment à : appuyer les dynamiques associatives ; faciliter la mobilisation des transferts de fonds des migrants au profit du système productif ; renforcer les liens entre les jeunes issus de l'immigration et leurs pays d'origine. Les réalisations suivantes sont à mettre à l'actif du programme :

- *Réinsertion par l'économie* : depuis 1995, les dispositifs d'aide à la réinsertion de l'Office des migrations internationales (OMI) et du Ministère français des

Affaires étrangères ont permis à plus de 700 personnes de se réinstaller au Mali en créant une petite entreprise. Cette aide à la réinsertion comporte :

- une subvention d'aide au démarrage du projet versée par l'OMI, comprise entre 2 600 000 et 4 600 000 FCFA (entre 4 000 et 7 000 €) (sous certaines conditions, l'OMI propose une prise en charge des frais de transport) ;
 - l'appui d'un opérateur technique au Mali (étude et suivi du projet).
- *Investissement à distance* : ce dispositif permet à des migrants maliens vivant en France d'investir dans le secteur privé au Mali en soutenant la création ou l'extension d'une activité économique au pays. Cet appui se traduit par :
- un accès facilité à un crédit bancaire pour un promoteur de projet au Mali, garanti par l'épargne d'un migrant (garantie minimale : 50 % du crédit octroyé) ;
 - l'appui d'un opérateur technique au Mali (étude et suivi du projet).
- *Cofinancement de projets jeunesse initiés par des associations de jeunes issus de l'immigration* : les projets cofinancés concernent des réalisations physiques, mais également l'organisation d'évènements culturels et/ou sportifs ou des rencontres entre associations françaises et maliennes. Ils visent un rapprochement entre les jeunes issus de l'immigration et le pays d'origine de leurs parents. Cet appui se traduit par le cofinancement de projets « Jeunesse », plafonnés à 17 millions de FCFA, et par un suivi technique du projet.
- *Cofinancement de projets appuyés par les associations de migrants* : ce dispositif permet la réalisation d'infrastructures participant au développement local en facilitant le rapprochement des associations de migrants et des acteurs du développement local. Cet appui se traduit par le cofinancement de projets de développement local compris entre 5 000 000 et 30 000 000 FCFA (entre 7 500 et 45 700 €), plafonné à 70 % du budget total, sous condition d'une participation financière des migrants, d'une inscription du projet dans le plan de développement communal et de la réalisation d'une première étude de faisabilité (Fonds de solidarité prioritaire Codéveloppement Mali, 2004).

Coopération décentralisée

Ces initiatives reposent sur des accords de jumelage entre collectivités décentralisées de pays d'origine et de pays de destination des migrants. On

peut citer l'expérience du PADDY (Programme d'appui au développement durable de Yélimané), qui a démarré en 2005 dans le cercle du même nom, et qui implique la ville de Montreuil (France), le village de Hai-Duong (Vietnam) et la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Le coût total de ce projet a été évalué à près de 11 000 000 euros, dont 1 milliard de FCFA représentant la quote-part de la partie malienne. La ville de Montreuil participe à hauteur de 500 000 euros pour l'ensemble du programme.

En 2004, la ville de Montreuil, où réside une importante communauté malienne, décide de lancer un ambitieux programme d'appui, fondé sur la coopération Sud-Sud. Le cercle de Yélimané est composé de onze communes rurales, d'une commune urbaine et de quatre-vingt-quatorze villages, pour une population d'environ 160 000 habitants. Située au nord-est du Mali, à la frontière avec la Mauritanie, il s'agit d'une région sèche, déficitaire en productions céréalières, où l'élevage occupe une place prépondérante. Grâce à ses partenariats avec Yélimané, d'une part, et la province de Hai Duong au Vietnam, de l'autre, Montreuil fait se rencontrer les autorités maliennes (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) et celles du Vietnam, dont l'Institut des ressources en eau et des sciences hydrauliques de Hanoi. D'autres partenaires ont été conviés à venir partager ressources et compétences : la FAO, le Sedif (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) et l'entreprise Veolia Water Force. Les principaux axes de l'assistance technique vietnamienne, via la mise à disposition d'experts et de techniciens, sont l'intensification des cultures de décrue et la diversification des productions. Les objectifs visés par le programme sont :

- le renforcement de la sécurité alimentaire, par un accroissement des productions agricoles locales ;
- l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- la promotion de la solidarité entre les communautés du Nord et du Sud ;
- l'amélioration de la maîtrise de l'eau, de la gestion des ressources naturelles et l'intensification des systèmes de production ;
- la promotion d'un environnement socio-économique favorable ;
- la création d'emplois pour réduire l'exode et l'émigration.

Concrètement, le projet se décompose en deux parties :

- l'amélioration des forages existants dans un rayon de 20 km autour de Yélimané (soit environ 15 000 personnes bénéficiaires), la recherche de nouvelles sources, le renouvellement et l'extension des réseaux de distribution d'eau, la sensibilisation des populations locales à l'hygiène liée

- aux usages de l'eau, et, enfin, l'accompagnement des autorités locales pour organiser la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation ;
- le raccordement du centre de santé et de l'école du village de Takaba (1 200 habitants) à un forage existant à réhabiliter (Fondation d'entreprise Véolia Environnement 2009).

Programme TOKTEN

TOKTEN (*Transfer Of Knowledge through Expatriate Nationals*, en français Transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés) est un des volets majeurs du programme de co-développement existant entre le Mali et la France. Il a été initié par le PNUD en 1977, et s'inscrit dans le cadre du retour temporaire au pays de la diaspora scientifique et technique. Pour l'heure, il concerne le domaine de l'enseignement supérieur. Son objectif principal est d'utiliser les compétences des universitaires maliens expatriés pour contribuer au développement qualitatif de l'école malienne. Sur la base des acquis et des enseignements tirés du programme, son extension est envisagée à d'autres secteurs comme la santé et l'agriculture (voir section F2).

Bureaux d'accueil, d'information et d'orientation des Maliens de l'étranger

De tels bureaux sont en place à l'aéroport de Bamako et à la gare ferroviaire de Kayes. Comme leur nom l'indique, ils sont chargés de collecter les données sur les migrants de retour et de leur fournir des informations utiles à leur réinsertion.

Programme emplois jeunes (PEJ)

Ce vaste programme a comme objectif de développement de contribuer à l'offre de possibilités d'emploi salarié et d'emploi indépendant, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Il promeut également la mise en place d'un système de financement et de garantie des projets d'entreprises des jeunes. Il couvre une période de 5 ans (2002-2007).

Fonds auto-renouvelable pour l'emploi (FARE)

Le FARE a été mis en place en 2001 pour le financement et la garantie des projets de jeunes. Il est constitué par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), L'Institut national de prévoyance sociale (l'INPS), la Chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM) et la Caisse nationale d'assurance et de réassurance (CNAR). Le FARE a aujourd'hui le statut d'association et est considéré comme le passage obligé des créateurs d'emplois. Il a pour but d'appuyer la création

d'emplois et le développement d'entreprises initiées par les jeunes promoteurs en vue de lutter contre le chômage des jeunes.

Son objectif essentiel est d'apporter son concours technique et financier à la réalisation de projets de jeunes promoteurs pour la vulgarisation de petites et moyennes entreprises. Conformément à son statut juridique, le FARE apporte des garanties dans le financement de projets de création et de développement d'entreprises soumissionnaires et attributaires des marchés de BTP et autres. Le montant de la garantie est plafonné à 30 millions de FCFA. Le taux de garantie est de 1 % pour les créateurs d'emplois et 4 à 5 % pour les soumissionnaires aux marchés publics. L'une des activités récentes du FARE est sa participation au financement des commerçants détaillants, initié par le Président de la République, pour un montant global de 1,4 milliard de FCFA. La contribution du FARE dans ce programme s'élève à 400 millions de FCFA garantis par la Banque malienne de solidarité (BMS). Selon son directeur, Modibo Kadioké, le FARE a signé une convention avec l'ANPE, la SERIM et la BRS pour la création de 37 entreprises. Toujours dans le cadre de la création d'emplois, la BMS et le FARE ont convenu de la mise en route d'un projet textile dont le but est l'ouverture de 9 entreprises. Un autre projet concerne la création de boulangeries traditionnelles à Tombouctou, avec le concours cette fois de la Banque régionale de solidarité (BRS). Le bilan des activités du FARE, au titre de 2005, montre que la structure a garanti 513 projets pour 2743 emplois créés. Le niveau des engagements financiers pour la même année s'élève à 1 219 769 409 FCFA. Le FARE devait se voir accorder par l'Etat le statut d'utilité publique (Dicko A., 2006)

Centre d'information et de gestion de la migration (CIGEM)

Créé en 2008 avec la collaboration de l'Union européenne, le CIGEM est un centre pilote à vocation sous-régionale en vue d'une gestion concertée et globale des problèmes migratoires et de l'établissement de liens entre migration et développement (voir section E.1.3.). Au niveau des actions prévues à court terme, on peut retenir :

- la création du Centre d'études et de recherches sur les migrations (CAERM) à Bamako ;
- l'organisation de la deuxième édition du Forum de la diaspora ;
- la création de coopératives d'habitat ;
- la restructuration du HCME en vue d'en faire une institution d'intérêt public avec une plus grande implication de l'Etat.

E.1.2 Aperçu de la législation nationale

Traditionnellement, le Mali est un pays d'émigration vers divers pays africains, mais aussi vers l'extérieur du continent. Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Mali a souscrit à divers accords, conventions et normes internationales sur la gestion des migrations et à la protection des droits des migrants. Le nombre de ces instruments montre que cette question a connu une évolution qualitative, d'une part pour une meilleure intégration des étrangers au Mali, et d'autre part pour une meilleure protection des citoyens maliens à l'étranger. Au niveau national, on citera les lois suivantes :

- Loi n° 04/058/2004 relative aux conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers et son Décret d'application n° 05/322/P-RM du 19-07-05.
- Loi n°95-70/25/08/95, en son article 38 nouveau, portant modification de la nationalité malienne pour permettre aux Maliens d'avoir une double nationalité en vue d'une meilleure intégration dans leurs pays d'accueil.
- Loi n° 04/058/2004 et son Décret d'application n° 05/332/P-RM/2005, relatifs aux conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers au Mali.

En ce qui concerne la gestion de l'émigration, il existe un avant-projet de politique migratoire nationale élaboré par le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, mais le Mali n'a pas encore légiféré dans ce domaine.

E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration

Face à la masse critique de migrants, dont l'importance numérique et le poids dans le développement du pays sont avérés, les autorités maliennes du pays ont créé les institutions suivantes.

Département ministériel chargé de la gestion de la diaspora (Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine (MMEIA))

Au nombre des objectifs fondamentaux assignés à ce département figurent :

- la définition et la mise en œuvre (en rapport avec les ministères concernés) des politiques tendant à assurer la participation des Maliens de l'extérieur aux actions de développement et à faciliter leur réinsertion socio-économique lors de leur retour ;
- la protection des Maliens établis à l'étranger et la défense de leurs intérêts ;

- la coordination des actions des Maliens de l'extérieur en faveur du développement du Mali ;
- la mise en œuvre, en liaison avec les ministères concernés, de la politique nationale d'intégration africaine.

La Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME) et le Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM) (v. ci-dessous) font partie des structures opérationnelles de ce département.

Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME)

Créée en 2000, elle a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'administration, d'assistance, de protection et de promotion des Maliens de l'extérieur et d'assurer la coordination et le contrôle des missions diplomatiques et consulaires qui concourent à la mise en œuvre de cette politique. A ce titre, elle est chargée de :

- veiller à la protection des intérêts des ressortissants maliens établis provisoirement ou de façon permanente à l'étranger ;
- animer, coordonner et suivre les différentes actions d'aide au retour des Maliens de l'extérieur.

Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM)

Suite aux rencontres de Rabat et de Tripoli (juillet et novembre 2006) et au dialogue politique au titre de l'article 13 de la Convention de Cotonou, le Mali, la CEDEAO, la France, l'Espagne et la Commission européenne ont signé en février 2007 une déclaration conjointe « Migration et développement », qui met un accent particulier sur l'incidence des migrations sur le développement. Pour rendre opérationnelle leur volonté d'harmoniser et d'approfondir leur coopération, ils ont convenu d'appuyer la création d'un Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM) pour soutenir la définition et la mise en œuvre d'une politique migratoire malienne adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales.

L'institution de tutelle du CIGEM est le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine. La mise en œuvre du projet se fait sous le couvert et l'orientation stratégique d'un comité de pilotage, regroupant plusieurs ministères et institutions et rattaché à la Primature. Le CIGEM est une structure pilote qui pourrait être répliquée dans les autres Etats de la CEDEAO concernés par les questions migratoires. Le projet CIGEM est appelé à devenir une institution malienne, un service public relatif à l'amélioration de la connaissance sur les phénomènes migratoires, en mettant un accent particulier sur le lien entre

migrations et développement. Le but est d'établir une structure unique traitant des questions migratoires à travers un travail en synergie entre les diverses institutions maliennes concernées.

Le CIGEM a pour missions : (i) l'amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires ; (ii) l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour ; (iii) l'information sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population pour la prévention de la migration irrégulière et (iv) la valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'extérieur. Les missions du CIGEM sont assurées par trois services, à savoir : a) Le service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement ; b) le service étude, recherche, formation et documentation ; c) le service appuis opérationnels.

Une des activités du CIGEM présentant un intérêt majeur dans la perspective de la mise à jour du Profil migratoire national est la création et l'entretien d'une base de données sur les migrations. Il s'agit pour le CIGEM de concevoir une base de données dynamique sur les migrations et d'assurer son actualisation constante en partenariat avec les diverses sources administratives existantes au Mali. Les données produites constitueront un outil d'aide à la décision politique : motivations des migrations, statistiques sur les migrants de retour, données de suivi de la mobilité interne, etc. Le modèle de base de données devra prendre en compte l'ensemble des besoins de toutes les parties prenantes du projet : le CIGEM, la DGME et le Ministère de la Sécurité et de la Protection intérieure, et devra prévoir la sécurisation des données privées à caractère confidentiel.

Direction nationale de la population (DNP)

Placée sous l'autorité du Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, la DNP a été créée en 2004 avec comme mission d'élaborer les éléments de la politique nationale de population (y compris la migration) et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. A ce titre, elle est chargée, entre autres, des tâches suivantes :

- initier, mener ou participer à l'exécution des études et recherches dans le domaine de la population et du développement, en vue de réaliser des projections démographiques et de suivre des indicateurs des mouvements de la population ;
- identifier et analyser périodiquement les problèmes nouveaux et émergents en matière de population en vue de l'actualisation de la politique nationale en la matière ;

- veiller à la prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement ;
- coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique nationale de population ;
- mettre en place et gérer un système d'information pour le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de population.

Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

Etablissement public national à caractère administratif, créé sous la tutelle du Ministre chargé de l'Emploi en 2004. Elle est chargée de procéder à la collecte, à la centralisation, à l'analyse et à la diffusion des données relatives au marché de l'emploi. Elle conçoit et met en œuvre des mécanismes et des actions destinées à assurer la promotion de l'emploi. Elle joue un rôle primordial dans le cadre des négociations bilatérales sur la migration de travail. L'ANPE possède un Département observatoire de l'emploi et de la formation (DOEF) qui réalise des études sur le marché de l'emploi et met en place une base de données sur ce secteur. Ces données sont essentielles dans le cadre du suivi des facteurs de la migration.

Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI)

Chargée, entre autres, de réaliser les recensements et enquêtes statistiques nationales (y compris sur la migration) et de collecter et analyser les statistiques courantes issues du fonctionnement des administrations. C'est également cette institution qui élabore les comptes nationaux et assure le suivi de la conjoncture économique et financière du pays. La DNSI est engagée dans un processus de mutation en Institut national de statistique, avec notamment une plus grande autonomie de gestion.

Direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

Ce service central créé en 2000 a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de négociation, de conclusion, de ratification, d'application, d'interprétation et de gestion des accords et traités internationaux, y compris ceux relatifs aux migrations.

E.1.4 Structure de prise de décision et processus d'élaboration de politiques sur la migration

Bien que plusieurs départements traitent d'aspects complémentaires de la gestion de la migration, comme l'indique la section E.1.3, l'institution centrale

de prise de décisions en la matière est le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine. C'est également ce département qui est chargé de l'élaboration de la politique nationale en matière de migration en rapport avec toutes les autres institutions concernées. La création de ce ministère est un signe fort de la part des autorités maliennes et constitue un modèle pour d'autres pays voisins. Cependant, ce département est confronté à plusieurs difficultés, notamment :

- l'insuffisance de ressources financières ;
- l'insuffisance de ressources humaines (en 2006, l'effectif de la DGME était de 18 agents, pour 32 agents prévus selon le cadre organique de 2000) ;
- le manque de moyens logistiques (insuffisance de moyens de locomotion) ;
- le besoin de formation continue du personnel.

E.1.5 Acteurs non gouvernementaux en matière migratoire

Haut Conseil des Maliens de l'extérieur (HCME)

Organisés en associations ou en amicales, les Maliens de l'extérieur entretiennent des liens solides de solidarité. C'est dans le but de soutenir cette dynamique et au regard de l'énorme potentiel humain et économique qu'ils constituent qu'il a été imaginé, à la Conférence nationale de juillet-août 1991, une formule permettant de regrouper tous les Maliens à l'étranger, toutes sensibilités politiques confondues, dans une structure fédérative. Ainsi, à l'issue d'une conférence tenue à Bamako du 04 au 11 novembre 1991, le Haut Conseil des Maliens de l'extérieur (HCME) était créé, suivant récépissé n° 0764/MAT-DNAT du 07 novembre 1993. Il s'agit d'un organe central à caractère consultatif et apolitique. Le HCME se fixe, entre autres, les objectifs suivants : (a) rassembler tous les Maliens établis à l'extérieur, sans distinction de sexe, d'origine sociale, d'ethnie, de région, de confession ou de profession ; (b) amener les ressortissants maliens établis à l'extérieur à s'impliquer davantage dans la dynamique de développement du pays ; (c) représenter les Maliens de l'extérieur auprès des instances et institutions nationales ; (d) faire mieux connaître et respecter les conventions, lois et règlements des pays de résidence et favoriser l'intégration des Maliens de l'extérieur dans leurs pays de résidence ; (e) promouvoir l'image de marque du Mali en appui aux efforts déployés dans ce sens par le gouvernement à travers les missions diplomatiques et consulaires ; (f) œuvrer à la création et/ou au maintien d'une bonne collaboration entre ses démembrés et les missions diplomatiques et consulaires ; et (g), promouvoir la paix et l'intégration entre les peuples.

ONG nationales

Associations installées au Mali traitant des questions migratoires, avec l'appui des partenaires au développement et/ou des autorités maliennes. Même s'il n'existe pas à proprement parler de répertoire des ONG traitant des questions de migrations dans le pays, la DGME a fourni une liste de 48 associations au Mali et 6 associations de la diaspora recensées en 2008, avec lesquelles elle travaille régulièrement.

ONG de la diaspora malienne

Elles occupent une place de premier plan dans le dispositif de gestion de la migration. Les actions de développement réalisées par ces associations sont importantes et ne faiblissent pas avec le temps. Avec les réformes institutionnelles en cours (décentralisation, gouvernance démocratique et développement local), elles se concentrent de plus en plus sur des actions de développement en direction de leur région d'origine, principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique (construction d'écoles, de centres de santé et de points d'eau potable) (Mirabet et Gendreau, 2007).

E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire

• Coordination politique

En l'absence d'une politique migratoire nationale (en cours d'élaboration), les différents départements ministériels gèrent des pans de cette politique en fonction de leurs compétences. A cet effet, le MMEIA a mis en place deux groupes de travail :

- le collectif des secrétaires généraux des ministères concernés, qui élabore des avis techniques, lesquels avis sont soumis à un comité interministériel de prise de décision sous la présidence du Premier ministre. Dans ce processus, le CIGEM sert d'appui conseil à tous les niveaux ;
- le groupe de travail au sein du département chargé de l'élaboration de l'avant-projet de Document cadre de politique nationale en matière migratoire.

• Intégration de la migration dans les plans de développement

En l'absence de textes législatifs à proprement parler en matière de politique migratoire au Mali, la politique de population (DNSI, 2003) est le seul document d'orientation qui aborde de façon explicite la question de la migration. Mais la question est traitée de façon indirecte dans d'autres documents officiels, comme le Projet pour un développement économique et social (PDES) du Président de la République (Présidence de la République, 2007b), la lettre de cadrage du Président de la République à l'adresse du gouvernement (Présidence de la République 2007a) et la Déclaration de politique générale du Premier ministre devant l'Assemblée nationale (Primature, 2007a). Ces documents traitent de la migration à travers l'intérêt qu'elles portent à la gestion des Maliens de l'étranger et à la promotion de l'emploi, notamment jeune et féminin.

La prise en compte des questions migratoires est effective dans les plans sectoriels de développement des différents départements ministériels, particulièrement ceux chargés de questions telles que l'emploi et la formation professionnelle, le développement rural, la planification du développement, des finances, de la santé et de l'éducation. La cohérence de ces plans est assurée par le Cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSR), qui ne fait cependant pas de référence explicite à la migration.

• Diaspora et développement

Le gouvernement de la République du Mali, à travers la création du Ministère des Maliens de l'Étranger et de l'Intégration africaine et du Haut Conseil des Maliens de l'étranger, vise une implication effective de la diaspora malienne dans le processus de développement du pays (voir sections E.1.2, E.1.3 et F).

E.3 Coopération régionale et internationale

Compte tenu de l'ampleur des mouvements migratoires et de l'importance de la diaspora, la République du Mali a signé et ratifié un certain nombre de conventions, traités et accords internationaux dans le cadre de la gestion des migrations.

• Conventions internationales

- Convention n° 97 de 1949 de l'OIT sur la migration et l'emploi ;
- Convention n° 143 de 1975 de l'OIT sur les travailleurs migrants ;

- Convention des Nations Unies sur la protection des droits de travailleurs migrants et des membres de leurs familles, 1990.

• **Coopérations régionales**

Dans le cadre de la coopération régionale pour la libre circulation des personnes et des biens, le Mali a souscrit aux protocoles de la CEDEAO et aux traités de l'UEMOA suivants :

- Protocole n° A/P1/5/1979 relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement.
- Protocole n° A/SP1/7/1985 additionnel relatif au code de conduite pour l'application du Protocole de 1979.
- Protocole n° A/DEC.2/7/1985 relatif à l'institution d'un carnet de voyage CEDEAO.
- Protocole n° A/SP1/7/1986 relatif à la carte ou permis de résidence. Celui-ci fut successivement modifié en 1989 puis en 1990 pour mieux préciser les conditions d'institution de la carte de résidence des Etats membres de la CEDEAO.
- Traité de l'UEMOA du 10 janvier 1994 relatif à la libre circulation des personnes et des biens.

• **Accords bilatéraux**

Dès le lendemain de son indépendance, le Mali a signé des accords bilatéraux avec de nombreux pays, relatifs au droit d'établissement, de circulation de personnes et d'emploi en faveur de ses ressortissants expatriés.

Avec la France :

- Convention consulaire signée en mars 1962.
- Convention d'établissement signée le 11 février 1977.
- Protocole relatif à l'emploi et au séjour des travailleurs salariés et de leurs familles, signé le 11 février 1977.
- Accord dans le domaine des migrations signé le 29 mai 1998.
- Texte de création d'un Comité technique du codéveloppement signé le 14 mars 2001.
- Texte de création d'un Comité technique sur la circulation des personnes signé le 14 mars 2001.

Avec le Burkina Faso :

- Convention d'établissement et de circulation des personnes, signée à Bamako le 30 septembre 1969.

Avec le Ghana :

- Accord sur la circulation des personnes et des biens, signé à Bamako le 31 août 1977.

Avec la Guinée :

- Convention d'établissement et de circulation des personnes, signée à Bamako le 20 mai 1964.

Avec la Mauritanie :

- Convention d'établissement, signée à Nouakchott le 25 juillet 1963.

Avec le Niger :

- Convention d'établissement et de circulation des personnes, signée à Niamey le 22 avril 1964.

Avec le Cameroun :

- Convention Générale d'établissement et de circulation des personnes, signée à Bamako le 6 mai 1964.

Avec la Libye :

- Convention relative à l'emploi de la main d'oeuvre, signée le 12 décembre 1980.

Avec l'Espagne :

- Accord cadre de coopération en matière d'immigration, signé le 23 janvier 2007 à Madrid.

Par ailleurs, des accords de suppression de visas ont été signés avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Cameroun, Cuba, la Région administrative de Macao (Chine), la région administrative spéciale de Hong-Kong, la Gambie et le Tchad (Nations Unies/Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 2006).

• Partenariats dans le domaine de la migration

Conscient de l'importance numérique de sa diaspora et de son rôle dans le développement économique du pays, le Mali a toujours mené une politique souple, non discriminatoire et intégrationniste en matière d'émigration et d'immigration. Le pays applique intégralement les accords signés dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement. Tous les ressortissants des Etats membres de ces communautés peuvent effectivement entrer et s'établir au Mali sur

simple présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. En revanche, les Maliens expatriés peuvent rencontrer des difficultés administratives dans des pays africains qui ont signé et ratifié les mêmes textes au même titre que le Mali.

Par ailleurs, le pays coopère avec plusieurs organisations internationales comme l'OIM et le UNHCR pour gérer certains aspects de la migration, notamment les réfugiés et demandeurs d'asile, les migrants de retours, les enfants victimes de traite. Il faut signaler cependant qu'il n'y a pas de cadre partenarial formalisé. Le cadre partenarial à mettre en place devrait inclure à la fois les structures nationales, les institutions de recherche, les organisations internationales et les associations de migrants pour mener une réflexion de fond sur la problématique et engager des actions stratégiques pour sa gestion. Il faut ajouter qu'il existe une dysharmonie dans la répartition des tâches entre les différents ministères ayant en charge la gestion des migrations.

E.4 Evaluation globale de la politique migratoire

Les autorités maliennes se sont toujours singularisées par les meilleures intentions dans la gestion du phénomène migratoire, ainsi que par une réelle volonté d'être en phase avec les organisations sous-régionales, régionales, continentales et internationales (UEMOA, CEDEAO, UA, OIM, ONU) sur la question. Toutefois, l'ampleur et l'importance de la problématique au Mali et la nécessité d'en tenir compte dans les stratégies de développement recommandent :

- l'élaboration d'une politique prenant en compte l'ensemble des enjeux et défis et orientée sur les besoins de développement du Mali ;
- la mise en cohérence de la politique et du dispositif législatif et réglementaire avec les différents accords, traités et conventions ratifiés par le Mali aux plans sous-régional, régional et international ;
- le renforcement de l'arsenal législatif et réglementaire ;
- la mise en cohérence du dispositif institutionnel ;
- le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des institutions en charge des questions migratoires ;
- une meilleure gestion des informations sur les migrations.

PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement

F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays

Le montant des fonds transférés par les émigrés varie énormément selon la région et le type d'activité des émigrants. Le montant moyen des transferts par ménage s'élevé à 337 512 FCFA (15 026 FCFA par tête) à Kayes, où la migration est majoritairement tournée vers l'Europe, alors qu'il n'est que de 23 251 à Kidal, où la migration se fait plutôt vers d'autres pays d'Afrique (cf. tableau 38, annexe I). L'importance des transferts dans la région de Kayes pourrait également s'expliquer par l'organisation sociale particulière de la migration aussi bien dans les localités d'origine que dans les pays de destination des migrants. La décision et l'organisation du départ d'une personne en migration peut être le fait de la famille entière, qui compte en retour sur les transferts du membre migrant et intègre ce facteur dans ses stratégies de survie. Au niveau des pays de destination, les migrants sont organisés en associations et épargnent une bonne partie de leurs revenus pour aider leurs familles et communautés dans le pays d'origine.

Cependant en comparant la région de Kayes avec les autres régions du Mali, Mirabet et Gendreau (2007) montrent que ces retours d'argent ne semblent pas contribuer à améliorer les conditions de vie des ménages bénéficiaires et à stimuler l'activité économique de la zone de départ. En effet, malgré le poids considérable de l'argent des migrants, le niveau de vie de la population dans cette région n'est pas supérieur à celui du reste du pays. L'analyse de l'indicateur de développement humain montre que la région de Kayes se situe à un niveau proche ou en deçà de la moyenne nationale (cf. tableau 5 annexe I). Autrement dit, l'impact économique positif de la migration internationale n'est pas déterminé. Cette situation pourrait s'expliquer, selon les auteurs, par une sorte d'effet de substitution occasionné par les transferts des migrants. Cette thèse est étayée par une enquête réalisée sur Kayes en 2000 (Guibert F., 2000), qui suggère que l'argent des migrants entraîne une hausse du revenu réel des familles qui en bénéficient directement, mais aussi une réduction des efforts dans d'autres domaines, à cause des transferts attendus.

Dans un contexte de forte vulnérabilité, les transferts visent tout d'abord à maintenir la sécurité alimentaire des ménages et à satisfaire leurs autres besoins de base. Selon la Cellule technique du codéveloppement, 75 % du total

des transferts serait destiné à la consommation alimentaire. Cependant, la part des transferts destinée aux investissements sociaux et productifs se serait accrue en raison d'une meilleure structuration des associations de migrants, de l'émergence de nouveaux acteurs comme les collectivités décentralisées et de la disponibilité de partenaires comme les collectivités françaises dans le cadre du jumelage et les ONG (FSP Codéveloppement Mali, 2006). C'est le cas notamment dans certaines localités de la région de Kayes où l'apport des migrants a permis, au-delà de l'appui alimentaire, de réaliser successivement des infrastructures religieuses, sociales et productives.

Une enquête réalisée auprès de 42 associations de migrants en France, de 31 villages et 21 communes au Mali, soit un total de 260 projets (Gauvrit, Le Bahers, 2004), a permis d'établir que les associations de migrants ont participé à la mise en place de plus de 220 réalisations dans les 31 villages concernés par l'étude. Le montant total des investissements réalisés pour les villages depuis le début des années 1970 représentait 8,1 milliards de FCFA, soit 262 millions FCFA en moyenne par village. La même enquête indique que le nombre de réalisations a connu une augmentation continue depuis 1970. Plus précisément, le nombre de projets a significativement augmenté à partir de 1984, sans doute grâce à la possibilité qui était accordée aux organisations d'étrangers de se constituer en association. L'enquête indique également que les secteurs d'intervention des associations communautaires de migrants sont la construction de mosquées (42 %), les travaux hydrauliques (20 %), la construction de centres de santé (17 %) et la construction d'écoles (10 %). Autrement dit, près de la moitié des sommes transférées par les communautés de migrants n'est pas destinée à de l'investissement productif. Cependant, l'évolution du nombre des projets réalisés par secteur depuis le début des années 1970 indique que la croissance des projets de construction de mosquées apparaît beaucoup moins forte que celle de projets éducatifs (Gauvrit, Le Bahers, 2004).

Ce rapide survol montre que l'impact économique des transferts des migrants dans la région de Kayes (pour laquelle de telles investigations ont été réalisées) est indéniable. Cependant, on doit distinguer les fonds envoyés individuellement, essentiellement orientés vers la consommation des bénéficiaires, des fonds envoyés par des associations communautaires, orientés vers la réalisation des infrastructures. Pour les transferts opérés par voie associative, trois conclusions s'imposent :

- on ne constate pas de baisse des investissements de la part des migrants ;
- près de la moitié des fonds sont destinés à la réalisation de lieux de culte ;
- de plus en plus de projets sont réalisés avec des cofinancements.

F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays

L'impact économique de la migration peut être optimisé par des actions de co-développement. Il s'agit de soutenir les initiatives des migrants afin de valoriser leur apport pour le développement du pays d'origine. Le Mali a été un laboratoire dans ce domaine, avec la mise en place en 2002 du projet Codéveloppement, financé par la France et placé sous la tutelle du Ministère malien de l'Economie et des Finances. Ce projet part du principe que l'action des migrants a un impact positif sur le développement. La relation entre le migrant et son milieu de départ prend la forme d'actions, individuelles ou associatives, visant au développement des capacités de ce milieu. Les trois axes d'intervention de ce projet sont les suivants :

- le développement local et régional : aide à la conception de programmes et projets de développement pour des collectivités locales, des associations ou des organisations professionnelles ;
- le développement de l'appareil productif : développement de l'entreprise, notamment des petites entreprises ;
- le développement des échanges sociaux et culturels entre les deux espaces : projets portés par des jeunes issus de l'immigration.

Initialement focalisées sur la région de Kayes, les activités du projet se sont élargies à l'ensemble du territoire malien depuis 2006. Son objectif est d'étendre au niveau national l'appui aux associations de migrants pour des projets d'infrastructures dans les villages d'origine, de renforcer le rôle joué par les jeunes issus de l'immigration et les migrants maliens hautement qualifiés dans le dispositif de co-développement et d'accentuer la mobilisation de l'épargne des migrants à travers des outils de crédit adaptés. L'intérêt du projet Codéveloppement est qu'il s'appuie sur de nombreux acteurs (élus, associations communautaires, représentants des migrants, etc.) pour créer des synergies entre le milieu de départ et le milieu d'accueil.

Selon Mirabet et Gendreau (2007), les deux orientations récentes du projet Codéveloppement sont l'aide au retour et la valorisation de l'épargne des migrants. Les retours des migrants ne constituent pas toujours un choix ; ils sont en partie liés aux conditions irrégulières de leur séjour. Il est à craindre que le financement de « projets de retour » ne soit pour le migrant qu'une forme d'acceptation malgré lui d'une politique migratoire convenue entre le pays d'accueil et le pays d'origine. Concernant la valorisation de l'épargne, une baisse des coûts de transactions serait évidemment bénéfique, mais il est

peu probable que cela se traduise par une hausse des investissements, sauf à s'appuyer sur les associations. Une grande partie des transactions empruntent les voies informelles.

Une deuxième grande question en matière de politique migratoire est la valorisation du capital humain de la diaspora. Les migrations internationales des travailleurs qualifiés suscitent aujourd'hui un vif débat relatif à un échange inégal entre pays du Sud et Nord (fuite des cerveaux). Sans avoir de données précises, on peut affirmer que le nombre de migrants qualifiés maliens est important et s'accroît. Cela pourrait être mis en relation avec la faiblesse des perspectives d'emploi dans le pays. Selon L'EMMU 1992/1993, 40 % des migrations internationales sont motivées par la recherche de travail. Selon les données de l'Enquête permanente auprès des ménages (EPAM), en 2004, au niveau national, le taux de chômage des personnes ayant un niveau d'instruction secondaire, secondaire technique ou professionnel (CAP et BT) atteignait 30,8 %. Pour les personnes de niveau d'instruction supérieur (licence, maîtrise et plus), le taux de chômage atteignait 19,4 %. A ce phénomène contribue également la proportion de plus en plus élevée d'étudiants maliens qui vont étudier à l'extérieur du pays. En 2006, l'UNESCO estimait le nombre de Maliens étudiant à l'extérieur à plus de 3 000, soit environ 10 % du total des étudiants maliens (cf. tableau 31, annexe I). Une bonne partie de ces étudiants choisit de s'installer et de travailler dans leur pays d'étude ou dans d'autres pays étrangers. Le Pr. Oumar H. Dicko, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, dans son discours d'ouverture aux Journées de consultations Mali/Union européenne (26 septembre 2006), estimait que « *la fuite des cerveaux constitue le coût le plus significatif de la migration pour les pays africains, compte tenu du stock limité de personnel qualifié dans ces pays* ».

La solution consisterait d'une part à mettre en place des mesures incitatives visant à retenir les candidats au départ disposant d'une bonne qualification, notamment par des aides à la création d'entreprises, une augmentation des rémunérations, etc., et d'autre part à faciliter le retour des émigrants qualifiés. L'approche adoptée au Mali agit sur ces deux fronts. Cependant, le rôle des initiatives développées dans ce sens n'est pas tant de promouvoir le retour des migrants qualifiés que de les inciter à participer positivement au développement de leur pays en donnant de leur personne et en apportant un savoir-faire technologique. C'est dans ce contexte qu'est né le projet TOKTEN (*Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals*, en français Transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés). Le principe de ce programme est de permettre aux migrants hautement qualifiés installés de façon permanente à l'étranger de mettre à disposition de leur pays d'origine leur expérience et leur

expertise, par des consultations de courte durée. Le programme TOKTEN couvre près de 50 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe, et poursuit quatre objectifs principaux :

- faire bénéficier les pays en développement des compétences de leurs cadres installés à l'étranger ;
- élaborer une base de données des cadres nationaux installés à l'étranger ;
- identifier les institutions nationales susceptibles de bénéficier de l'expertise des cadres expatriés ;
- établir un lien direct entre les cadres expatriés et leurs collègues nationaux.

Le programme TOKTEN est mis en œuvre au Mali depuis 1998. Il a permis la constitution d'un répertoire de 282 cadres volontaires au 31 décembre 2007, et la réalisation de 429 missions d'enseignement. Ces missions prennent la forme de cours magistraux, de conférences scientifiques, d'encadrement de thèses, de formations continues, et ont été effectuées par près de 150 nationaux expatriés. Par ailleurs, 16 accords de coopérations interuniversitaires ont été signés dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, de la valorisation de la médecine traditionnelle et des échanges de chercheurs. Le budget de ce programme s'élevait en 2005 à 263 000 euros ; il était financé par le PNUD (53 %), le gouvernement malien (29 %), la Coopération française (13 %) et l'UNESCO (6 %).

Ainsi, le programme TOKTEN s'inscrit dans la même logique que le projet Codéveloppement : valoriser l'expérience des migrants qualifiés à partir d'actions de renforcement des capacités du milieu de départ. De plus, ce projet répond à un véritable manque en matière de formations supérieures. Les évaluations récentes de ces deux politiques/programmes migratoires (CARIM, 2008) attestent qu'ils ont atteint des résultats probants et contribuent au renforcement des bénéficiaires de la migration pour le développement du Mali. Cependant plusieurs limites de ces programmes ont été signalées, et des recommandations ont été formulées.

En ce qui concerne TOKTEN, selon Mirabet et Gendreau (2007), plusieurs limites doivent être relevées : « *Premièrement, s'il est tout à fait intéressant que ce programme touche près de 50 pays, on constate que les échanges d'expérience avec les autres pays sont quasi-inexistants. Deuxièmement, la réalisation des missions de formation ne doit pas être une fin en soi ; elles doivent s'inscrire dans une logique de structuration du système éducatif malien. Troisièmement, les missions réalisées semblent plus le fait d'actions de bonne volonté de la part des migrants que d'une relation institutionnelle entre l'Université de Bamako et ses homologues étrangères. Enfin, il serait sans doute pertinent d'élargir le*

champ d'intervention du programme à la formation professionnelle, voire à la réalisation de projets techniques de développement ».

En termes d'élargissement du champs d'activités du projet, en 2000 déjà, la Revue du programme recommandait l'ouverture à d'autres secteurs d'activités (publics, parapublics et privés) pour répondre aux besoins de formation et fournir l'appui technique nécessaire au renforcement de leurs capacités de gestion, d'analyse et de formulation de politiques de développement. Cependant, en raison des contraintes budgétaires, l'élargissement du programme a été limité au secteur de la santé, et dans une moindre mesure à l'agriculture (appui à l'Institut d'économie rurale) et à l'administration publique (appui à l'Institut national de la jeunesse et des sports). Il reste important que le noyau de coopération constitué par le gouvernement du Mali, la France, l'ONG « Global Giving » et le PNUD serve de base à un partenariat plus élargi.

Concernant le Fond de solidarité prioritaire (FSP) Codéveloppement, les évaluateurs indépendants (FSP Codéveloppement 2001) proposent des stratégies pour le renforcement de son impact sur le développement local. Il s'agit de construire la démarche de co-développement, au-delà des actions ponctuelles, par des démarches concertées de « co-développement local ». Des projets innovants, plus complexes, proposant des actions plus approfondies et stratégiques que celles financées jusqu'ici pourront ainsi être appuyés par le futur FSP Codéveloppement, comme par exemple des projets liés au développement économique ou à l'intercommunalité. La construction de la démarche de co-développement nécessite une implication plus approfondie des migrants, dépassant le simple financement de projets. Cette consolidation n'est possible que si l'intervention du programme se renforce en France, envers les associations de migrants et de leurs partenaires, mais aussi au Mali auprès des collectivités locales et des associations. La composante développement local du programme doit se donner la possibilité de financer des démarches de développement local et plus seulement des projets ponctuels. C'est dans ce sens que la Coordination du programme a entrepris en 2002 des démarches auprès d'un certain nombre de services publics et d'entreprises pour obtenir leur participation aux activités du TOKTEN.

PARTIE G : Conclusions

G.I Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes

Le Mali est un pays en voie de développement, avec 65 % de son territoire en région désertique ou semi-désertique. Pays essentiellement à vocation agricole, l'économie de la République du Mali est caractérisée par sa vulnérabilité aux aléas climatiques. Malgré une meilleure croissance depuis 1994, le Mali reste un des pays les plus pauvres du monde. En 2005, il était classé parmi les pays à développement humain faible, se situant à la 173^{ème} position sur 177 pays.

Les nouvelles habitudes migratoires sont à mettre en relation avec les évolutions récentes dans les domaines économique, politique, social, et environnemental, au Mali et dans les pays d'accueil. Faute de données fiables et récentes, il est difficile de déterminer de façon précise ces tendances au Mali. Le Mali est un pays d'émigration. Les migrations internationales représentent un volume sensiblement identique à celui des migrations internes. Les flux migratoires à destination de l'étranger sont en grande partie masculins et motivés par le travail. Ils se font principalement en provenance du milieu rural et à destination de la Côte d'Ivoire. Ces tendances augmentent, dans un contexte régional et international marqué par les crises économiques et politiques et le durcissement des conditions d'entrée et de séjour dans les pays européens (CERPOD, 1996). Sans disposer de données fiables et récentes pouvant en attester, on peut également supposer que le Mali, en plus d'être un pays d'émigration, est en train de devenir :

- un pays de transit, en raison de sa position géographique à mi-chemin entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-sahélienne et centrale et de l'existence d'accords de libre circulation des personnes entre le Mali et certains pays du Maghreb ;
- un pays d'immigration, en raison de la stabilité politique, de la croissance amorcée et du dynamisme de certains secteurs de l'économie.

Par ailleurs, les analyses précédentes montrent que les destinations des émigrants maliens changent, que l'immigration irrégulière se développe et que ses routes se diversifient. En réponse, le volume des appréhensions et reconduites de migrants en situation irrégulière augmente.

Des facteurs objectifs sont à la base de ces tendances. Dans ce pays de tradition migratoire, les facteurs actuels de répulsion et d'attraction viennent

se greffer à un fond culturel qui exalte le voyage et l'érige quelquefois en rite initiatique. Bien que plusieurs facteurs puissent expliquer les mouvements migratoires actuels, les plus déterminants semblent être la pauvreté et les déséquilibres créés par la pression démographique sur les ressources naturelles ainsi que les facteurs climatiques. L'attrait des migrants en transit pour le Mali se justifie par ses bonnes relations diplomatiques avec ses voisins et son respect strict des conventions signées dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA. L'immigration, quant à elle, si elle ne semble pas être très importante, est tirée par la croissance économique que connaît le pays depuis la moitié des années 90 ainsi que par le potentiel d'investissement et d'affaire dans certains secteurs de l'économie.

Face à cette situation, les approches de gestion des autorités maliennes sont hésitantes. Par rapport à l'émigration, elles se situent dans une perspective dualiste entre le besoin d'informer, de prévenir et de protéger leurs citoyens contre les risques de la migration dans des conditions irrégulières et le désir de soutenir et promouvoir la diaspora qui représente une source inestimable de richesse pour le pays. La stratégie privilégiée, qui fait le lien entre ces deux orientations, est celle de la promotion de la migration de travail à travers la négociation d'accords bilatéraux en la matière. Les résultats dans ce domaine sont encore timides. Par rapport à l'immigration, les autorités sont coincées entre les engagements panafricanistes du pays et le souci d'éviter que le Mali devienne le cœur des trajectoires de migrants en situation irrégulière. Sur le plan institutionnel, des efforts considérables ont été faits pour créer un cadre permettant une prise en charge complète des problèmes migratoires, mais ce cadre a encore besoin d'une mise en cohérence accrue.

G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires

G.2.1 Lacunes dans les statistiques

Les sources nationales de données quantitatives sur les migrations sont : les Recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) réalisés en 1976, 1987 et 1998 ; l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU), qui date de 1992-93 ; l'Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM) de 2004 et 2007 ; et certaines statistiques administratives. Il convient de citer également des études plus ponctuelles et localisées, fournissant des renseignements économiques et sociologiques intéressants mais difficilement extrapolables. Il s'agit notamment des études financées à travers la Délégation générale des Maliens de l'extérieur, la coopération bilatérale française, la

coopération décentralisée et des organisations internationales comme le Bureau international du travail. Ces études, réalisées par des bureaux d'étude, ONG ou groupes de recherche, portent essentiellement sur les causes et conséquences de la migration dans les zones de départ, l'organisation associative des migrants dans les zones d'accueil, l'épargne des migrants et l'impact des transferts sur le développement ainsi que la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine.

Les RGPH ne saisissent qu'une partie des déplacements, ceux des résidents enquêtés, et dans la limite des informations collectées. Ils permettent ainsi de calculer deux types d'indicateurs sur les migrations : d'une part en comparant le lieu de naissance des enquêtés au lieu de résidence actuelle, d'autre part en comparant le lieu de résidence actuelle au lieu où ils ont déclaré résider 12 mois plus tôt. Ainsi, ces données ne sont pas adaptées à l'étude des mouvements internationaux. Par ailleurs elles datent de plus de dix ans (pour le plus récent). En revanche, elles permettent d'appréhender la mobilité interne et portent sur l'ensemble de la population, ce qui les affranchit des aléas statistiques des sondages.

L'EMMU de 1992/93 a été réalisée dans le cadre des enquêtes du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO), mises en œuvre dans sept pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal). Cette enquête a permis une évaluation des mouvements migratoires de la population malienne sur la période 1988-92, et une estimation des flux migratoires internes et internationaux des populations étudiées. La principale limite de cette enquête par rapport au présent profil migratoire est là aussi son âge. Il est en effet très probable que depuis quinze ans, les tendances du phénomène migratoire aient évolué.

Les enquêtes EPAM sont réalisées par le Département observatoire de l'emploi (DOE) de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Bien que comprenant un module sur les migrations permettant notamment d'évaluer la proportion de population étrangère vivant au Mali, ces enquêtes ne permettent pas d'appréhender en profondeur la migration internationale.

Les sources administratives, y compris les données consulaires, sont des sources potentielles d'information sur les migrations. La mesure de l'ensemble des flux migratoires (les entrées et les départs) nécessiterait un système continu d'enregistrement des déplacements. Au Mali, 17 postes de police frontière terrestres ont été créés par les Arrêtés n° 0112 et 06-0538/MSIPC-SG des 26/01/2006 et 15/03/2006, venant s'ajouter à un poste de police frontière ferroviaire (Diboli) et un poste de police frontière aérien (Bamako-Sénou). Ces

postes, qui étaient au départ des postes de droit de traversée routière, sont aujourd'hui autorisés à contrôler les entrées et les sorties des étrangers sur le territoire national. Ils sont également autorisés à délivrer un visa d'entrée d'un mois à tout étranger qui désire se rendre au Mali sans passer par Bamako. Cette disposition a été prise pour favoriser l'essor du tourisme et des affaires au Mali. Il faut cependant signaler que seuls les entrées et sorties par voie aérienne sont enregistrés de façon systématique. Au niveau des autres postes de police aux frontières, l'enregistrement des entrées et sorties se fait de façon manuelle. Les données enregistrées sont envoyées à la Direction régionale de la police puis à la Direction générale de la police nationale, où les rapports sont archivés. En ajoutant à cela la porosité des frontières du pays, on comprend les problèmes de fiabilité rencontrés et la difficulté à exploiter ces données en l'état actuel. En décembre 2008, des dispositions étaient en train d'être prises par la Direction nationale de la police des frontières pour équiper les postes frontaliers terrestres en matériel adéquat pour l'enregistrement des entrées, avec l'appui de la coopération espagnole.

Les données consulaires sont également caractérisées par un manque de fiabilité évident, lié au fait que les immigrants et émigrants ne se font pas nécessairement enregistrer au niveau de leurs consulats, pour des raisons diverses dont la principale est la faible perception de l'importance d'un tel enregistrement. Par contre, certaines statistiques administratives comme les enregistrements des réfugiés et demandeurs d'asiles et les naturalisations sont suffisamment fiables pour être d'intérêt pour l'analyse des migrations au Mali.

Les lacunes en matière de gestion des données existent au niveau de toutes les structures visitées. Quelques rares administrations ont pu mettre en place des sites Internet qui compilent les documents publiés ou les articles de presse. La seule structure nationale visitée qui gère une partie de ses données dans une base de données informatisée est la Direction nationale de la police des frontières. Malheureusement, dans cette base de données sont enregistrées uniquement les données sur la délivrance de visas. Les autres aspects, notamment les retours forcés ou volontaires de migrants, ne sont pas informatisés. A tous les niveaux, le nombre et la qualification des ressources humaines est insuffisante. Il en est de même des capacités techniques.

G.2.2 Actions/stratégies recommandées pour améliorer les données sur la migration

L'amélioration des données sur la migration doit passer par :

- La mise en place d'un partenariat solide incluant les services centraux de l'Etat, les établissements publics à caractère administratif, les projets

et programmes, les structures d'enseignement et de recherche, les organisations internationales et ONG impliqués dans la gestion des questions migratoires.

- La conception et la réalisation d'un système d'information cohérent sur les migrations, impliquant l'ensemble des parties prenantes et en cohérence avec les orientations du schéma statistique national. Il pourrait s'agir d'un système décentralisé où chaque agence gère sa partie des données, mais a accès à l'ensemble. Une structure centrale pérenne dont le mandat le permet pourrait être identifiée et chargée de l'administration de la base de données.
- La formulation d'un programme de renforcement des capacités des services de l'Etat producteurs ou utilisateurs de données migratoires, et principalement de la structure qui sera chargée d'administrer la base de données.

G.2.3 Propositions pour la mise à jour régulière du Profil migratoire national

La mise à jour du Profil pourrait reposer sur ce système d'information et se fera de façon régulière. Les membres du réseau pourraient se retrouver une ou deux fois par an pour examiner et valider le rapport périodique qui serait préparé par les techniciens ayant bénéficié d'un renforcement de capacités pour le faire. Il faut souligner que le projet de base de données que le CIGEM est en train de réaliser en collaboration avec d'autres structures pourrait constituer le point de départ dans cette perspective.

G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration

Au nombre des domaines nécessitant un approfondissement de la réflexion et l'élaboration de politiques et de stratégies, on peut citer :

- l'estimation précise du nombre et des caractéristiques des Maliens de l'extérieur ;
- l'analyse des nouvelles tendances migratoires ;
- l'analyse des relations entre les changements climatiques et la migration ;
- la finalisation du document de la politique nationale de migration et sa diffusion ;
- l'intégration des questions de migration dans les stratégies et programmes de développement du pays ;
- l'analyse de l'apport financier, économique, technique et social des migrants ;

- la protection des Maliens de l'extérieur ;
- la compréhension et la gestion des pratiques frauduleuses liées aux filières d'immigration irrégulière ;
- l'information et la sensibilisation sur les problèmes liés à l'immigration irrégulière ;
- l'insertion des enfants issus de la migration ;
- l'élargissement de l'approche du co-développement et son articulation avec le processus de décentralisation ;
- la promotion de la migration circulaire (par la négociation d'accords en matière de travail saisonnier avec les pays d'accueil) ;
- la mise en cohérence du cadre institutionnel, législatif et réglementaire de gestion de la migration, prenant en compte les défis actuels ;
- le renforcement des capacités en ressources humaines, notamment dans les méthodologies de collecte et d'analyse des données, de production d'indicateurs de migration, de prise en compte de ces indicateurs dans la programmation, de gestion et diffusion des données utilisables ;
- la prise en charge durable des actions liées à la gestion de la migration.

Bibliographie

Aissah A. A.

2008 L'émigration clandestine en Afrique de l'Ouest

ANPE/DOEF

1996 Bilan de l'emploi: Étude sur le secteur informel

2004 Activité, emploi et chômage au Mali, premiers résultats, Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM)

2007 Activité, emploi et chômage au Mali, premiers résultats, Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM)

2008 Rapport d'analyse situationnelle annuelle du marché du travail

BAD/OCDE

2008 Perspectives économiques pour l'Afrique

Banque mondiale

2006 Des diagnostics sectoriels vers une stratégie intégrée de croissance : mémorandum économique, Volume I : Rapport principal

2008 *World Development Indicators database*, données extraites en septembre 2008

2009a Base de donnée *Health Nutrition and Population Statistics (HNP Stats)*, données extraites en avril 2009

2009b *World Development Indicators (WDI) database*, données extraites en avril 2009

Bathily H.

2003 Migration de main d'œuvre et de développement en Afrique de l'Ouest

BCEAO

2006 Balance des paiements et position extérieure globale, Mali

BERES

2006 Etude des causes caractéristiques et incidences des migrations sur la situation socio-démo-économique des zones de départs (Mali), cas du cercle de Diema

Bossard M. L.

2007 Développement local et intégration régionale

- Camara B.
2007 Migration et tensions sociales dans le Sud-Mali
- CARIM
2008 Le programme TOKTEN au Mali. Description, objectifs et contexte
http://www.carim.org/public/polsocetexts/PO3MAL1019_775_FR.pdf
- CERPOD
1996 Réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest, 1996, Enquêtes maliennes sur les migrations et l'urbanisation (EMMU) 1992-1993
2004 Profil démographique et socio-économique du Mali 1990-2000
- CIREFI
2009 Base de données du Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration, EU/Eurostat, reçu en janvier 2009
- Cissé I. et al.
2007 Croissance démographique, développement de la culture du coton et gestion des ressources naturelles en zone Mali sud, IER, PRIPODE, Sommaire des résultats de recherche pour le cyber-séminaire PERN-PRIPODE sur les relations population-développement-environnement (PDE) dans la zone soudano-sahélienne en Afrique de l'Ouest (<http://www.populationenvironmentresearch.org/seminars.jsp>), (<http://pripode.cicred.org>)
- Clemens M. et Pettersson G.
2007 *New Data on African Health Professionals Abroad, Working Paper No. 95, Center for Global Development, Washington D.C.*
- Conseil économique, social et culturel du Mali
2001 La politique d'émigration du Mali
- Coulibaly M. et Mohamed I.
2004 Premier rapport de suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, Mali
- CPS/MS – DNSI – Macro International
2007 Enquête démographique et de santé - Mali

- Daniel S.
2009 Les routes clandestines. L'Afrique des immigrés et des passeurs
- Diarra S. et Cissé P.
2002 Migration et pauvreté au Mali
- Dicko A,
2006 Les Echos n°915 du 21/04/06, « Le fonds renouvelable pour l'emploi (FARE) », extrait du site Internet de l'ANPE, le 10 nov. 2009 (<http://www.anpe-mali.org/news/le-fonds-auto-renouvelable-pour-l-emploi-fare>)
- Direction de la police des frontières
2007 Informations sur les postes frontières et de délivrance de visas au Mali
- Division de la population des Nations Unies (DPNU)
2008 *United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, World Population Prospects: The 2008 Revision*
2009 *United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Trends in International Migrant Stock: the 2008 Revision, POP&DB/MIG/REV.08.2007/2008*
- DNSI
1998 Perspectives de la population 1999 – 2024
2002 Recensement général de la population et de l'habitat, migration et pauvreté
2003 Politique nationale de la population – Révision I
2006 Enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM) 2006 Volume 2 : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006)
- DNSI/Institut du Sahel
2004 Profil socio-démographique du Mali
- Docquier F. et Marfouk A.
2005 *International Migration by Educational Attainment (1990-2000), Release 1.1*
- Doucouré K.
2008 Séminaire sous-régional sur l'émigration à Bamako. « La gestion du phénomène migratoire : rôle des parlements ».

DRC, Université de Sussex

2007 *Global Migrant Origin Database*, mars 2007

Fall A. S. et Cissé R.

2003 Migration internationale et pauvreté en Afrique de l'Ouest

Fall P. D.

2004 Etat-nation et migration en Afrique de l'Ouest : le défi de la mondialisation

2008 Migrations ouest-africaines et facteurs environnementaux, communication à l'Atelier migration et développement économique en Afrique, Dakar : OIM, TRUST Africa & IDEP

Fondation d'entreprise Véolia Environnement

2009 De Montreuil à Yélimané, avec l'aide du Vietnam, article extrait du site <http://www.fondation.veolia.com> en septembre 2009

FSP Codéveloppement au Mali

2004 Les migrants au coeur de la coopération
(http://www.pseau.org/codev_mali)

2006 Etude de capitalisation sur les projets de réinsertion au Mali

2001 Evaluation finale

Gauvrit L. et Le Bahers G.

2004 Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la région de Kayes, FSP Codéveloppement/Mali

Guibert F.

2000 Migration et gestion collective des risques. L'exemple de la région de Kayes (Mali), thèse de doctorat

HCR

2009 Global Trends 2008
http://www.unhcr.org/statistics/08-TPOC-TB_v5_external_PW.zip

2010 Données extraites de la base de données du UNHCR , janvier 2010

Institut du Sahel/CILSS

1998 Population et développement durable au Sahel, Programme d'action de Ouagadougou

MATCL

- 2004 Stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation
- 2005a Programme national d'appui aux collectivités territoriales, phase II, 2006-2010
- 2005b Stratégie de communication du MATCL en faveur de la décentralisation

Milhaud C.

- 2006 L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne

Ministère de la Sécurité et de la Protection civile

- 2006a Arrêté n° 06-0112/MSIPC-SG du 26 jan. 2006 portant création des postes de police frontières
- 2006b Arrêté n° 06-0538/MSIPC-SG du 15 mars 2006 portant création des postes de police frontières

Ministère des Affaires étrangères et européennes

- 2007 La politique d'immigration de la France, extrait du site Internet de l'Ambassade de France en Chine (<http://www.ambafrance-cn.org/La-politique-d-immigration-de-la-France.html>)

Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine

- 2006-2007 Avant-projet de document cadre de politique nationale en matière de migration

Ministère du Plan et de la Coopération internationale

- 1991 Déclaration de la politique nationale de population du Mali

Ministère de l'Economie et des Finances et Ministère français des Affaires étrangères

- 2006 Présentation FSP Codéveloppement

Mirabet O. et Gendreau F.

- 2007 Les questions migratoires au Mali, valeur, sens et contresens

N'Dah, M. E.

- 2002 Indicateurs de l'état de l'environnement pour l'Afrique de l'Ouest

Nations Unies/Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

2006 Convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, réponses écrites du gouvernement de la République du Mali concernant les points à traiter CMW/C/LMI/1

Ndiaye N.

2007 Atelier régional sur la gestion de la migration en Afrique de l'Ouest. Les outils de lutte contre la migration irrégulière – une approche commune OIM et CEDEAO

Ndioné B. et Broekhuis A.

2006 Migration internationale et développement – Points de vue et initiatives au Sénégal

OCDE

2008 Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, extrait décembre 2008

ODHD

2006 Profil de pauvreté du Mali

OIM

2008 Base de données des victimes de la traite des êtres humains, extraites en décembre 2008

OIM, Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

2008 Atelier sur la migration et le développement économique en Afrique Base de données des victimes de traite des êtres humains, CTM, OIM Genève, extraites en décembre 2008.

Ouédraogo D.

2002 Migration circulaire et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest

Partenariat Europe-Afrique pour la migration et le développement

2006 Déclaration de Rabat

PNUD

2007-2008 Rapport mondial sur le développement humain

Présidence de la République du Mali

- 2007a Lettre de cadrage du Président de la République à l'adresse du gouvernement
- 2007b Projet pour le développement économique et social

Primature

- 2002 Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
- 2007a Déclaration de politique générale du Premier ministre devant l'Assemblée nationale
- 2007b Mali Synthèse rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement
- 2008 Stratégie de croissance accélérée au Mali sur la période 2008 – 2012

Rouchy J.-Y. et Gourvez J.-Y.

- 2005 Etude sur la valorisation de l'épargne des migrants maliens en France

Sabine A. D.

- 2006 Etude sahélienne : aspect démographique

Sacko M.

- 2006 Exposé du Ministre Dicko à la 10^{ème} conférence des ambassadeurs, cellule de communication du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine

Tangara G.

- 2004 Souleymane Keita, Profil démographique et socio-économique du Mali (1960-2000)

Togola I.

- 2001 La promotion du Pourghère comme outil de lutte contre la pauvreté et la désertification et comme facteur de création d'emplois pour la lutte contre la pauvreté

UEMOA

- 2003 Document cadre d'orientation générale de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA

UNESCO

- 2009 Institute for Statistics, extrait de la base de données Ed Stats en avril 2009 (<http://stats.uis.unesco.org>)

Université de Sherbrooke, Banque mondiale

2009 Base de données Perspective Monde, extrait en avril 2009

(<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/MLI/fr/NE.TRD.GNFS.ZS.html>)

ANNEXE I : Statistiques

Tableau 4 : Indicateurs sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement

	National	Rural	Urbain	Année
Objectif 1 - Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim				
Proportion de la population en dessous de 1 dollar E.-U. (PPA) par jour (%)	36,1	-	-	1990-2005 (b)
Proportion de la population en dessous du seuil national de pauvreté (%)				
Méthode de l'énergie (calorifique) nutritive	68,3	79,2	37,4	2001 (a)
	64,4	79,5	31,8	2006 (a)
Méthode de la valeur de la consommation totale du ménage	55,6	66,8	24,1	2001 (a)
	47,4	57,6	25,5	2006 (a)
Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale (%)	2,4	-	-	2001 (a)
Objectif 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
Pourcentage de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole, élevage et forêt (%)	28,7	27,4	Bamako : 32,5 %; Autres villes : 26 %	2007 (c)
Objectif 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans (%)	0,9	-	-	2005 (d)
Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000)	280	-	-	2006 (e)
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100 000)	578	-	-	2006 (e)
Taux de mortalité lié à la tuberculose (pour 100 000)	40	-	-	2006 (e)
Objectif 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
APD net en tant que pourcentage du revenu national brut des bailleurs du DAC/OCDE (%)	9,3	-	-	2006/2007 (f)

Sources : (a) DNSI, 2006.

(b) PNUD, 2008.

(c) ANPE/DOEF, 2007.

(d) CPS/MS, DNSI, Macro Int, 2007.

(e) Banque Mondiale, 2008.

(f) Perspective, 2008.

Tableau 5 : Evolution de l'IDH par région, 1994-2005

	1994	1996	1998	2001	2003	2005
Kayes	0,277	0,308	0,34	0,339	0,361	-
Koulikoro	0,250	0,285	0,317	0,311	0,336	-
Sikasso	0,212	0,283	0,308	0,311	0,308	-
Ségou	0,208	0,264	0,288	0,321	0,328	-
Mopti	0,193	0,236	0,251	0,285	0,313	-
Tombouctou	0,235	0,241	0,259	0,315	0,320	-
Gao / Kidal	0,230	0,292	0,315	0,361	0,359	-
Bamako	0,393	0,526	0,588	0,553	0,569	-
Ensemble	0,305	0,323	0,336	0,359	0,371	0,381

Source : ODHD, 2006.

Tableau 6 : Incidence, prévalence et mortalité liées à la tuberculose, 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Incidence de la tuberculose* (pour 100 000)	288	287	285	284	282	281	280
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100 000)	605	601	592	589	587	583	578
Taux de mortalité lié à la tuberculose (pour 100 000)	40	40	39	39	40	40	40

Source : Banque Mondiale, 2008.

* Nombre de nouveaux cas dans une population déterminée pendant une période donnée sur l'ensemble de la population.

Tableau 7 : Ratio filles/garçons dans l'enseignement, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Primaire	0,73	0,72	0,74	0,75	0,76	0,77	0,79	0,80
Secondaire	0,54	-	-	0,53	0,58	0,60	0,61	0,73
Tertiaire	0,46	0,49	0,49	0,45	0,52	0,45	-	-

Source : UNESCO, 2008.

Tableau 8 : Changements démographiques, 1960-2006

	1960	1976	1987	1998	2006 (est.)
Volume de la population	4 100 000	6 394 918	7 696 348	9 810 912	12 051 020
	1956-1960	1960-1976	1976-1987	1987-1998	1998-2006
Taux de croissance de la population (%)	2,6	2,8	1,7	2,2	2,6

Source : DNSI/Institut du Sahel, 2004.

Tableau 9 : Structure de la population par âge et sexe, 1998

Groupe d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble	Ratio H/F
0 à 4 ans	1 196 454	1 154 414	2 350 868	1,04
5 à 9 ans	974 897	949 877	1924 774	1,03
10 à 14 ans	835 824	798 064	1633 888	1,05
15 à 19 ans	609 575	576 084	1185 659	1,06
20 à 24 ans	427 649	419 561	847 210	1,02
25 à 29 ans	337 942	392 846	730 788	0,86
30 à 34 ans	270 551	357 832	628 383	0,76
35 à 39 ans	242 078	304 696	546 774	0,79
40 à 44 ans	218 720	256 195	474 915	0,85
45 à 49 ans	191 118	209 868	400 986	0,91
50 à 54 ans	165 443	170 629	336 072	0,97
55 à 59 ans	140 157	139 489	279 646	1,01
60 à 64 ans	113 765	111 073	224 838	1,02
65 à 69 ans	94 848	93 061	187 909	1,02
70 à 74 ans	70 732	70 155	140 887	1,01
75 à 79 ans	41 473	43 584	85 057	0,95
80 ans et +	35 113	37 254	72 367	0,94
Ensemble	5 966 339	6 084 681	12 051 020	0,98

Source : RGPH, 1998.

Tableau 10 : Densité de la population par région (habitants/km²), 1976-1998

Localité	1976	1987	1998
Bamako	1 663,6	2 612,2	4 032,9
Kayes	7,2	8,9	11,5
Koulikoro	10,0	12,5	16,4
Sikasso	15,3	18,7	25,4
Ségou	18,3	20,7	25,8
Mopti	14,2	16,2	18,7
Tombouctou	1,0	0,9	1,0
Gao	1,2	1,2	1,2
Kidal	0,2	0,2	0,3
Ensemble	5,1	6,2	7,9

Source : RGPH 1976, 1987 et 1998.

Tableau 11 : Evolution de l'Indice synthétique de fécondité (ISF), 1987-2006

	1987	1996	2001	2006
Indice synthétique de fécondité (ISF)	6,9	6,7	6,8	6,6

Source : CPS/MS, DNSI, Macro Int, 2007.

Tableau 12 : Evolution des indicateurs de mortalité, 1991-2006 (pour mille)

	1991-1996	1996-2001	2001-2006
Mortalité infantile (0-1 ans)	125	129	96
Mortalité juvénile (1-5 ans)	133	129	105
Mortalité infanto-juvénile (0-5 ans)	242	241	191

Source : CPS/MS, DNSI, Macro Int, 2007.

Tableau 13 : Actifs par milieu de résidence, 2004 et 2007 (%)

	2004			2007		
	Ville de Bamako			Ville de Bamako		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés	64,1	44,2	53,2	55,8	36,8	46,0
Chômeurs	6,4	6,7	6,6	14,2	20,3	17,3
Inactifs	29,5	49,1	40,2	30,1	43,0	36,7
	Autres villes			Autres villes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
	Actifs occupés	55,0	31,1	41,6	67,9	61,8
Chômeurs	5,6	7,6	6,7	11,9	12,7	12,3
Inactifs	39,4	61,3	51,7	20,3	25,5	23,1
	Zones rurales			Zones rurales		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
	Actifs occupés	62,8	31,0	44,5	85,8	73,8
Chômeurs	4,1	2,5	3,2	4,5	5,3	5,0
Inactifs	33,1	66,5	52,4	9,7	20,9	15,9

Source : ANPE / DOEF, 2004 et 2007.

Tableau 14 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction, 2004 et 2007 (%)

Niveau d'instruction	2004			2007		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Aucune instruction	5,4	9,2	7,3	-	-	-
CED	1,5	2,8	2,0	-	-	-
Ecole coranique	4,8	29,0	10,6	4,0	8,3	5,9
Fondamental 1	9,4	18,6	12,0	20,2	18,2	19,3
Fondamental 2	10,5	21,1	14,5	41,9	28,9	36,2
Secondaire	12,4	15,8	13,0	10,6	15,6	12,8
Secondaire/ Technique et professionnel	20,4	13,6	17,8	16,5	23,9	19,8
Supérieur	18,4	24,1	19,4	-	-	6,0

Source : ANPE / DOEF, 2004 et 2007.

Tableau 15 : Taux brut de scolarisation et d'alphabétisation par sexe, 2002-2006 (%)

Indicateurs	2002	2003	2004	2005	2006
Taux brut de scolarisation au 1er cycle (garçons)	64,4	67,0	70,5	74,0	75,0
Taux brut de scolarisation au 1er cycle des (filles)	53,7	56,4	59,9	63,4	69,5
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (hommes)	22,9	24,0	25,2	26,3	26,2
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (femmes)	16,7	17,6	18,5	15,9	19,1

Source : Primature, 2008.

Tableau 16 : Population étrangère selon le pays d'origine, 1976-1998

Origine	1976		1987		1998	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Guinée	19 394	24,7	13 459	23,1	15 448	9,2
Côte d'Ivoire	3 917	5,0	2 441	4,2	73 644	44,0
Burkina	23 259	29,6	9 974	17,1	21 239	12,7
Niger	3 816	4,9	1 314	2,3	5 542	3,3
Mauritanie	9 464	12,1	18 444	31,6	6 647	3,9
Algérie	322	0,4	286	0,5	-	-
Sénégal	3 615	4,6	6 372	6,3	11 296	6,7
Ghana	322	0,4	774	1,3	2 516	1,5
Gambie	-	-	-	-	601	0,4
Gabon	-	-	-	-	4 509	2,7
Nigeria	-	-	-	-	1 606	0,9
Bénin	-	-	-	-	548	0,3
Togo	-	-	-	-	584	0,3
Libéria	-	-	-	-	592	0,4
Congo Brazza	-	-	-	-	4 063	2,4
Centrafrique	-	-	-	-	286	0,2
Cameroun	-	-	-	-	1 240	0,7
Sierra Leone	-	-	-	-	598	0,4
Autres Afrique	8 257	10,5	2 117	3,6	4 457	2,7
France	2 636	3,4	1 430	2,5	2 473	1,5
Reste du monde	-	-	-	-	2 397	1,4
Nd	1 623	2,1	2 603	4,5	7 056	4,2
Ensemble	78 538	100	58 279	100	167 406	100

Source : DNSI, 2002.

Tableau 17 : Immigrants en Afrique de l'Ouest, flux migratoires* de 1988 à 1992 (% du total dans le pays de destination)

Origine	Destination									
	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Afrique	Monde	Ensemble
Burkina Faso	0,0	40,3	0,4	5,9	1,7	6,7	0,3	4,7	1,1	15,8
Côte d'Ivoire	83,2	0,0	20,2	62,3	7,6	21,9	8,4	4,1	10,3	21,6
Guinée	0,0	5,4	0,0	5,8	7,6	0,0	25,3	10,5	8,4	6,3
Mali	4,9	23,8	8,6	0,0	13,8	4,8	8,1	11,5	23,6	12,7
Mauritanie	0,1	1,1	1,8	2,6	0,0	0,1	21,1	0,0	0,0	2,3
Niger	4,9	9,6	0,0	4,1	0,0	0,0	0,6	52,5	17,3	14
Sénégal	0,4	2,6	31,2	7,5	69,2	0,5	0,0	16,7	39,3	8,0
Autres Afrique	5,8	15,1	32,3	5,2	0,0	52,7	19,7	0,0	0,0	15,1
Reste du monde	0,6	2,0	5,4	6,7	0,0	13,3	16,4	0,0	0,0	4,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : CERPOD, 1996.

*population de 15 ans et plus.

Tableau 18 : Délivrance de visas d'entrée au Mali lors d'arrivées par voie aérienne, par pays de provenance, 2004-2008

	2004	2005	2006	2007	2008	Ensemble
France	6 685	4 145	3 349	2 195	3 534	19 908
Etats-Unis	807	2 624	1 518	376	397	5 722
Chine	701	1 007	940	358	1 234	4 240
Afrique du sud	614	693	576	656	681	3 220
Canada	652	561	492	487	472	2 664
Inde	801	544	318	301	447	2 411
Espagne	517	309	271	469	586	2 152
Gabon	143	629	429	334	297	1 832
Royaume-Uni	291	292	336	331	379	1 629
Turquie	175	468	515	250	159	1 567
Belgique	307	281	238	256	294	1 376
Liban	242	285	264	283	287	1 361
Allemagne	317	317	242	166	185	1 227
Australie	184	179	180	231	303	1 077
Congo	318	218	164	168	177	1 045
Pays-Bas	176	152	213	224	179	944
Italie	177	157	171	226	201	932
République démocratique du Congo	181	154	140	129	178	782
Bangladesh	536	49	59	18	19	681
Suisse	113	120	103	101	116	553
Pakistan	240	65	52	32	40	429
Libye	68	68	89	99	81	405
Rwanda	114	65	80	72	67	398
Norvège	68	21	101	49	75	314
Kenya	54	70	49	63	69	305
Madagascar	63	60	61	57	59	300
Philippines	25	61	60	73	57	276
Sri Lanka	29	5	9	43	183	269
Russie	58	58	53	58	39	266
Mauritanie	17	74	60	57	51	259
Egypte	35	44	46	58	70	253
Burundi	52	34	53	33	62	234
Angola	179	6	13	11	8	217
Portugal	53	33	35	49	42	212
Centrafrique	57	57	54	29	8	205
Ukraine	29	43	66	43	23	204

Guinée	23	38	43	42	37	183
Ouganda	42	30	23	27	44	166
Tchad	14	11	44	70	21	160
Israël	15	26	29	37	43	150
Japon	45	37	18	23	27	150
Syrie	14	12	6	40	75	147
Nouvelle-Zélande	21	17	33	41	33	145
Djibouti	33	41	26	28	14	142
Corée	22	14	12	28	60	136
Irlande	30	13	26	39	26	134
Suède	21	37	38	22	16	134
Brésil	20	33	21	31	27	132
Autriche	20	22	31	33	23	129
Vietnam	10	18	9	15	68	120
Roumanie	18	22	15	24	33	112
Zambie	22	20	27	19	20	108
Tanzanie	12	33	22	16	24	107
Colombie	36	19	22	15	13	105
Danemark	20	13	24	22	26	105
Iran	22	30	12	20	18	102
Thaïlande	11	28	26	18	18	101
Zimbabwe	18	26	16	18	22	100
Népal	5	4	7	15	63	94
Pologne	14	14	10	21	27	86
Mexique	6	21	13	14	26	80
Ethiopie	24	14	10	11	18	77
Belarus	15	15	13	22	9	74
Grèce	11	24	6	10	19	70
Argentine	17	20	19	9	4	69
Haïti	15	13	12	12	16	68
Finlande	24	8	16	9	8	65
Indonésie	6	2	25	12	19	64
Namibie		13	17	19	15	64
Soudan	19	18	17	1	9	64
Mozambique	9	18	13	12	11	63
Arabie Saoudite	8	33	16	1	4	62
Malaisie	9	17	5	14	14	59
Maroc	35	13	4	4	1	57
Maurice	11	7	10	8	21	57

Source : Direction nationale de la police des frontières, base de données extraite en novembre 2008.

Tableau 19 : Réfugiés et demandeurs d'asile au Mali, 2000-2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Réfugiés au Mali	8 412	8 439	9 095	10 009	11 256	11 233	10 585	9 203	9 578
Demandeurs d'asile au Mali	289	127	131	496	1 245	974	156	118	54

Source : HCR, base des données, extraite en janvier 2010.

Tableau 20 : Arrivées de touristes (nuitées) et visiteurs par région de provenance, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Afrique	19 000	19 000	21 000	28 000	29 000	36 000	39 000	29 000
Amerique	9 000	8 000	9 000	9 000	12 000	13 000	19 000	18 000
Europe	48 000	51 000	56 000	63 000	64 000	81 000	86 000	104 000
Asie de l'Est et Pacifique	1 000	1 000	1 000	1 000	3 000	2 000	2 000	1 000
Moyen-Orient	2 000	2 000	3 000	3 000	2 000	1 000	1 000	1 000
Nd	7 000	8 000	6 000	6 000	3 000	10 000	6 000	11 000
Ensemble	86 000	89 000	96 000	110 000	113 000	143 000	153 000	164 000

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT), base de données, extraite en décembre 2008.

Tableau 21 : Arrivées de touristes internationaux au Mali et en Afrique et taux de croissance moyen du secteur du tourisme, 1990-2005

	Arrivée de touristes internationaux (en millier)						Taux de croissance moyen (%)	
	1990	1995	2000	2003	2004	2005	1990-2000	2000-2005
Mali	44	42	86	110	113	143	7,0	10,6
Afrique	15 231	20 433	28 284	31 567	34 453	37 312	6,4	5,7

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT), base de données de l'OMT, extraite en novembre 2006.

Tableau 22 : Raisons de la migration selon le milieu de résidence et le sexe, 2004 et 2007 (%)

Raisons de la migration en 2004	Milieu de résidence						Ensemble
	Bamako		Autres zones urbaines		Zones rurales		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Suivre/rejoindre la famille	38,9	62,3	36,0	67,2	65,4	74,5	61,9
Etudes	15,0	3,9	29,5	8,0	13,2	8,1	12,1
Recherche d'emploi	31,7	22,8	16,4	7,1	9,6	2,1	11,4
Apprendre un métier	2,2	-	1,7	-	0,2	0,4	0,2
Affectation	4,3	2,4	6,3	1,3	2,8	2,3	3,0
Prendre son premier emploi	0,6	0,8	5,7	1,2	1,9	0,0	1,5
Autres	5,3	6,0	2,8	11,5	4,7	8,5	6,7
Nd	2,1	1,8	1,5	3,6	2,3	4,1	3,2

Raisons de la migration en 2007	Milieu de résidence						Ensemble
	Bamako		Autres zones urbaines		Zones rurales		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Suivre/rejoindre la famille	39,5	67,3	53,9	41,1	63,4	52,4	62,6
Etudes	19,0	6,8	12,7	3,5	3,1	3,3	2,0
Recherche d'emploi	27,5	12,3	19,6	25,0	4,8	14,7	14,1
Apprendre un métier	2,2	0,9	1,5	0,8	0,7	0,8	1,0
Affectation	3,0	1,4	2,2	13,3	7,9	10,5	5,1
Prendre son premier emploi	0,6	0,2	0,4	1,0	0,5	0,7	1,5
Autres	8,1	11,1	9,6	15,4	19,6	17,5	14,7

Source: ANPE/DOEF 2004 et 2007.

Tableau 23 : Demandes de nationalité malienne, 2002-2008

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Demandes de nationalité	61	71	62	87	49	48	49

Source: Direction nationale des affaires judiciaires et du sceau, données tirées du registre en janvier 2009.

Tableau 24 : Personnes victimes de traite des êtres humains au Mali par nationalité, sexe et groupes d'âges, 2002-2008

Nationalité	2002	2003	2004	2007	2008	Ensemble
Burkina Faso	-	5	1	5	1	12
Mali	111	250	109	-	-	470
Nigeria	3	2	-	-	-	5
Ouganda	-	-	1	-	-	1
Ensemble	114	257	111	5	1	488
Sexe	2002	2003	2004	2007	2008	Ensemble
Femmes	21	82	22	-	-	125
Hommes	93	175	89	5	1	363
Ensemble	114	257	111	5	1	488
Groupes d'âge	2002	2003	2004	2007	2008	Ensemble
Moins de 14 ans	7	12	1	4	-	24
De 14 à 17 ans	25	68	20	1	1	115
De 18 à 24 ans	76	126	88	-	-	290
De 25 à 30 ans	5	17	1	-	-	23
Plus de 30 ans	1	1	-	-	-	2
Nd	-	33	1	-	-	34
Ensemble	114	257	111	5	1	488

Source : OIM, base des données des victimes de traite des êtres humains, extraites en décembre 2008.

Tableau 25 : Stock des émigrants maliens selon le pays de destination, 2000

Pays	Effectif	%
Côte d'Ivoire	486 604	30.8
Burkina Faso	437 921	27.7
Guinée	162 921	10.3
Nigeria	91 150	5.8
Ghana	82 403	5.2
France	43 025	2.7
Gabon	34 030	2.2
Nigeria	33 673	2.1
Sénégal	23 642	1.5
RDC	22 193	1.4
Autres	161 133	10.2
Ensemble	1 578 695	100

Source : DRC, 2007.

Note : Les estimations sont basées sur les données des recensements sur la période 1995-2005.

Tableau 26 : Répartition des Maliens de l'extérieur par pays, selon recensement administratif, 2001

Pays	Effectif	%
Côte d'Ivoire	523 231	56,8
Soudan	100 000	10,9
Sénégal (a)	50 442	5,5
Niger	50 317	5,5
Ghana	29 855	3,2
Burkina Faso	21 316	2,3
Gabon	18 335	2,0
Mauritanie	13 431	1,5
Nigeria	7 760	0,8
RDC	7 443	0,8
Guinée	7 067	0,8
Cameroun	5 990	0,7
Algérie	4 816	0,5
Bénin	4 484	0,5
Togo	4 465	0,5
Libye (b)	3 669	0,4
Congo	2 247	0,3
Autre Afrique	12 551	1,2
Arabie Saoudite	26 582	2,9
Autre Asie	3 610	0,4
France (c)	21 964	2,4
Autres Europe	1 317	0,1
Amérique	3 605	0,4
Ensemble	920 388	100

Source : Recensement administratif à caractère électoral, 2001.

Notes :

a) ensemble Cap-Vert, Gambie et Sénégal

b) ensemble Libye et Malte

c) ensemble Espagne, France et Portugal

Tableau 27 : Maliens vivants à l'extérieur par pays, selon les estimations consulaires, 2001

Jurisdiction	Estimation effectif
Abidjan	1 700 000
Ouagadougou	270 000
Le Caire	200 000
Libreville	134 000
Paris	120 000
Dakar	100 000
Accra	50 000
Riyadh	25 000
Nouakchott	15 000
Conakry	11 000
Abuja	10 000
Alger	10 000
Tripoli	10 000
Luanda	5 000
New York	3 500
Addis Abeba	3 000
Berlin	2 500
Washington	2 000
Bruxelles	1 200
Tokyo	1 200
Moscou	1 000
Rome	1 000
Pretoria	700
Rabat	700
Ottawa	500
Pekin	300
Tunis	250
Geneve	100
Teheran	60
Ensemble	2 678 010

Source : Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME), à partir des estimations fournies par les consulats du Mali à l'extérieur, 2001.

Tableau 28 : Emigrants en Afrique de l'Ouest, flux migratoires* de 1988 à 1992 (% du total du pays d'origine)

Origine	Destination									
	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Afrique	Monde	Ensemble
Burkina Faso	0,0	85,4	0,3	3,3	0,3	4,3	0,0	5,5	0,6	100
Côte d'Ivoire	48,5	0,0	5,1	25	0,6	10,0	2,8	3,2	4,5	100
Guinée	0,0	25,5	0,0	7,4	2,0	0,0	25,5	26,8	11,4	100
Mali	4,2	53,2	3,2	0,0	1,9	3,2	3,8	14,1	15,7	100
Mauritanie	0,0	17,0	4,3	10,6	0,0	0,0	68,1	0,0	0,0	100
Niger	4,0	20,7	0,0	2,5	0,0	0,0	0,3	61,9	11,1	100
Sénégal	0,4	7,3	15,0	5,7	12,6	0,4	0,0	25,5	32,8	100
Autres Afrique	5,1	33,8	12,2	3,2	0,0	36	9,6	0,0	0,0	100
Reste du monde	2,3	15,9	6,8	14,8	0,0	31,8	28,4	0,0	0,0	100
Ensemble	12,0	30,7	5,1	8,2	2,0	9,4	6,6	16,7	9,1	100

Source : DNSI / INSAH, 2004.

*population de 15 ans et plus

Tableau 29 : Réfugiés et demandeurs d'asile maliens à l'étranger, 2000-2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Réfugiés maliens à l'étranger	364	311	531	461	483	520	594	994	1 758
Demandeurs d'asile maliens à l'étranger	3 135	3 283	2 829	1 564	1 446	1 156	548	1 432	3 776

Source : HCR, base des données, extraite en janvier 2010.

Tableau 30 : Demandeurs d'asile maliens à l'étranger (ayant fait une demande au cours de l'année) par pays de destination principaux, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
France	94,2	89,9	85,9	86,0	61,3	51,1	30,1	43,6
Allemagne	1,3	2,7	2,5	3,0	3,6	2,6	3,1	1,2
Espagne	0,1	0,3	0,9	4,4	18,0	24,6	4,9	0,5
Italie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	19,2
Suisse	2,5	4,3	6,0	0,8	7,6	3,3	6,5	1,1
Hollande	0,3	0,6	0,4	0,1	0,4	0,5	0,2	0,1
Belgique	0,2	0,2	0,0	0,7	1,0	1,2	0,4	0,3
Autriche	0,1	0,1	0,3	0,6	3,4	2,5	1,6	0,4
Malte	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1	0,1	1,0	3,3
États-Unis	0,0	0,4	0,7	2,2	3,1	13,5	42,7	23,1
Canada	1,2	1,4	2,8	1,3	1,1	0,5	3,9	1,1
Afrique du Sud	0,1	0,1	0,5	0,6	0,4	0,2	5,5	6,1

Source : HCR, base des données, extraite en décembre 2008.

Tableau 31 : Nombre d'étudiants maliens à l'étranger, 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de natifs maliens étudiants à l'étranger	1 464	1 889	2 282	2 862	2 762	2 923	3 051
Taux de mobilité à l'étranger	6,7	8,1	9,8	11,2	10,0	9,6	nd

Source : UNESCO, base de données, extraite en décembre 2008.

Tableau 32 : Etudiants maliens à l'étranger, par pays de destination, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	88	73	79	76	74	73	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	95	79	98	84	-
Australie	-	-	-	1	1	2	-	-
Autriche	3	3	2	2	1	-	1	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	2	-	-
Belgique	29	33	20	25	-	2	2	-
Bulgarie	-	1	-	-	-	-	-	-
Cameroun	-	-	-	-	1	-	-	-
Canada	-	-	-	-	-	204	-	-
Cuba	34	96	.	163	171	172	164	153
Espagne	-	1	2	3	1	-	-	-
Etats-Unis	191	380	311	507	378	360	416	-
France	503	692	1 134	1 476	1 523	1 559	1 678	-
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	7
Grèce	-	-	-	-	-	-	1	-
Hongrie	-	-	-	-	-	1	1	-
Inde	-	-	-	1	-	-	-	-
Italie	6	3	3	7	5	8	14	-
Japon	4	2	4	4	6	4	4	-
Jordanie	-	-	-	3	3	3	5	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	1	-
Malaisie	13	-	10	3	5	27	-	-
Maroc	-	-	-	215	214	295	281	357
Mauritanie	-	-	-	6	-	-	-	-
Moldavie	-	-	-	-	-	2	-	-
Niger	7	-	-	-	.	-	-	-
Norvège	1	1	1	4	4	8	9	-
Oman	-	-	-	-	-	-	4	3
Pologne	3	2	1	1	2	3	3	-
Portugal	1	-	1	1	1	-	-	-
République islamique d'Iran	-	-	-	1	2	3	3	-
République tchèque	-	1	2	-	1	6	8	-
Roumanie	2	7	2	1	1	.	1	-
Royaume-Uni	12	9	11	13	22	19	21	-
Suisse	8	7	5	7	14	20	15	-
Thaïlande	-	1	1	-	-	-	-	-

Source : UNESCO, base de données, extrait en décembre 2008.

Tableau 33 : Voyages touristiques de résidents maliens (arrivées dans les pays de destination), 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	% en 2006
Sénégal	-	-	-	-	36 443	45 303	41 622	28,2
Nigéria	18 480	21 714	25 514	29 979	35 225	36 986	40 685	27,6
Burkina Faso	5 297	5 799	4 388	7 785	12 411	12 018	14 103	9,6
Algérie	8 857	9 244	11 387	14 453	11 520	12 817	13 703	9,3
Chine	698	1 485	3 778	8 262	11 813	12 009	13 334	9,0
Arabie Saoudite	6 286	5 095	5 468	5 291	6 565	1 602	7 368	5,0
Maroc	6 145	4 297	3 522	4 507	4 679	5 603	6 865	4,7
Autres	13 389	13 795	14 507	16 419	19 661	10 403	5 505	3,7
Etats-Unis	4 015	3 845	2 743	2 705	1 480	1 688	2 668	1,8
Thaïlande	3 982	4 264	4 196	1 994	1 463	1 464	1 653	1,1
Ensemble	67 149	69 538	75 503	91 395	141 260	139 893	147 506	100

Source: Organisation mondiale du tourisme (OMT), base de données, extraite en décembre 2008.

Tableau 34 : Expulsions et rapatriements de migrants maliens en situation irrégulière à l'étranger, par pays de provenance, 2002-2008

Région	Pays	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Ensemble
Afrique	Libye	67	29	308	689	49	864	664	2 670
	Maroc	0	0	6	1 289	8	152	0	1 455
	Angola	0	22	501	78	0	19	12	632
	Mozambique	0	0	0	0	0	3	127	130
	Algérie	0	0	410	276	0	0	0	686
	Guinée Equatoriale	0	0	152	0	0	7	0	159
	Côte d'Ivoire	0	22 676	17 561	0	0	0	0	40 237
	Mauritanie	0	0	11	0	76	0	2	89
	Kenya	0	0	2	2	0	2	3	9
	Gabon	0	4	4	0	0	0	73	81
	Zambie	0	1	1	1	0	0	0	3
	Ensemble	67	22 732	18 956	2 335	133	1 047	881	46 151
Europe	France	218	288	364	369	272	253	410	2 174
	Espagne	0	4	1	0	623	534	1 410	2 572
	Allemagne	0	2	0	1	0	3	1	7
	Suisse	0	0	0	3	7	3	7	20
	Royaume-Uni	0	0	0	0	0	1	1	2
	Italie	0	0	1	0	0	0	3	4
	Malte	0	0	0	0	0	0	2	2
	Ensemble	218	294	366	373	902	794	1 834	4 781

Amérique	Etats-Unis	2	6	0	4	0	10	6	28
	Canada	0	1	0	1	0	2	3	7
	Ensemble	2	7	0	5	0	12	9	35
Asie	Arabie Saoudite	79	82	139	23	0	74	16	413
	Israël	0	0	0	0	0	0	21	21
	Ensemble	79	82	139	23	0	74	37	434

Source : Délégation générale des Maliens de l'extérieur (DGME) / Bureaux d'accueil, d'information et d'orientation des Maliens de l'extérieur, décembre 2008.

Tableau 35 : Appréhensions et reconduites des migrants maliens en situation irrégulière dans les Etats de l'Union européenne, 2006 et 2007

	Appréhensions		Reconduites à la frontière	
	2006	2007	2006	2007
Belgique	6	7	0	1
Bulgarie	0	0	0	0
Rep. tchèque	3	0	0	0
Danemark	1	0	1	0
Allemagne	16	11	8	9
Estonie	0	0	0	0
Grèce	0	0	0	0
Espagne	3 982	1 404	926	533
France	325	478	491	427
Italie	109	208	2	17
Chypre	0	2	0	0
Lettonie	0	0	0	0
Lituanie	0	0	0	0
Hongrie	0	0	0	0
Malte	40	123	0	0
Pays-Bas	8	9	4	0
Australie	10	9	2	0
Pologne	0	0	0	0
Portugal	5	12	0	0
Roumanie	0	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0
Slovaquie	0	0	0	0
Finlande	1	0	1	4
Suède	1	1	0	0
Ensemble	4 507	2 264	1 435	991

Source : CIREFI, base de données, données extraites en décembre 2008.

Note : Les données ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni, l'Irlande et le Luxembourg.

Tableau 36 : Maliens victimes de traite des êtres humains par pays de destination, sexe et groupe d'âge, 2001-2008

Pays de destination	2001	2002	2003	2004	2007	2008	Ensemble
Burkina Faso	-	-	-	1	-	-	1
Côte d'Ivoire	7	32	52	88	-	-	179
Guinée	-	-	-	2	-	-	2
Mali	-	111	250	109	-	-	470
Sénégal	-	-	-	1	1	2	4
Ensemble	7	143	302	201	1	2	656
Sexe	2001	2002	2003	2004	2007	2008	Ensemble
Femmes	-	21	96	38	-	-	155
Hommes	7	122	206	163	1	2	501
Ensemble	7	143	302	201	1	2	656
Groupes d'âges	2001	2002	2003	2004	2007	2008	Ensemble
Moins de 14 ans	-	10	12	1	-	-	23
De 14 à 17 ans	1	36	77	37	1	2	154
De 18 à 24 ans	6	93	161	159	-	-	419
De 25 à 30 ans	-	3	17	3	-	-	23
Plus de 30 ans	-	1	2	-	-	-	3
Nd	-	-	33	1	-	-	34
Ensemble	7	143	302	201	1	2	656

Source : OIM, base des données des victimes de traite des êtres humains, extraites en décembre 2008.

Tableau 37 : Destinations des émigrants par région de provenance au Mali, 2005

Région	Taux de migration (%)	Destinations des migrants (%)				
		Campagne/ autre village	Bamako	Autres villes du Mali	Autres pays d'Afrique	Hors d'Afrique
Kayes	0,16	8,9	19,6	16,3	31,5	23,8
Koulikoro	0,12	15,2	25,1	29,9	27,8	2,0
Sikasso	0,16	6,6	26,2	21,4	39,7	6,2
Ségou	0,12	7,9	46,2	24,2	21,7	0,0
Mopti	0,16	22,6	30,7	15,0	28,0	3,7
Tombouctou	0,32	6,6	50,6	16,8	24,8	1,1
Gao	0,23	4,3	25,0	30,1	35,9	4,7
Kidal	0,34	19,0	2,4	11,9	66,7	0,0

Source : Mirabet, Gendreau, 2007; à partir des données brutes de l'enquête CFSVA, 2005.

Tableau 38 : Migration et transferts des fonds par région de provenance au Mali, 2005

Région	Pourcentage des ménages dont le chef du ménage a émigré	Transferts des fonds au cours des 12 derniers mois		
		Pourcentage des ménages recevant des transferts (%)	Montant moyen des transferts reçus (CFA)	Montant moyen transferts reçus per capita (CFA)
Kayes	17,4	56,7	337 512	15 026
Koulikoro	31,5	29,9	27 321	1 201
Sikasso	11,1	27,8	24 726	1 295
Ségou	18,6	31,5	24 984	1 378
Mopti	34,8	40,2	54 244	3 386
Tombouctou	25,8	51,6	32 942	5 353
Gao	21,6	55,8	30 179	4 606
Kidal	15,4	30,3	23 251	3 004

Source : Mirabet, Gendreau, 200; à partir des données brutes de l'enquête CFSVA, 2005.

ANNEXE II : Aperçu de la migration interne

L'ensemble des travaux importants sur les migrations au Mali, à savoir les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH 1976, 1987 et 1998) ainsi que l'Enquête malienne sur la migration et l'urbanisation (EMMU) (CERPOD, 1996) soulignent l'importance de la migration en général et de la migration interne⁵ en particulier. Selon le rapport de l'EMMU 1992/93, entre 1988 et 1992, pour une population moyenne de 4 028 000 personnes âgées de 15 ans et plus, il a été enregistré un volume de 348 000 migrations entre régions et 408 000 migrations entre milieux de résidence (urbain – rural). Ces chiffres ne prennent pas en compte les migrations internes à chaque milieu ou à chaque région. D'après la même enquête, au Mali, les migrants internes sont majoritairement des femmes (56 %). Le phénomène affecte relativement plus les jeunes : plus de 50 % des migrants internes sont âgés de moins de 30 ans. Les tranches d'âges les plus concernées sont les 10-14 ans, les 15-19 ans et les 20-24 ans, qui représentent chacun plus de 10 % des migrants (CERPOD, 1996).

Selon les données de l'Enquête permanente auprès des ménages (EPAM) 2004, le rapprochement familial est le premier motif avancé pour la migration (61,9 %), devant les raisons professionnelles (16,4 %) et les études (12,1 %). Ces motifs dépendent du milieu de résidence et du sexe. Ainsi, à Bamako, les migrants de sexe féminin évoquent principalement la raison familiale (plus de 3 femmes sur 5) ; un homme sur deux migre surtout pour les études et des raisons professionnelles. Dans les autres zones urbaines également, la dimension de regroupement familial prime chez les migrants de sexe féminin (67,2 %). Trois hommes sur cinq migrent surtout pour les études et des raisons professionnelles (59,7 %). En zone rurale, quelque soit le sexe, le principal motif de migration est le rapprochement familial. Les flux migratoires les plus intenses s'observent vers Bamako. En 2004, 33 % de la population de la capitale étaient des migrants (ANPE/DOEF 2004). Selon l'âge on constate que les raisons de migration sont quelque peu différentes : les jeunes de 15 à 24 ans migrent principalement pour rejoindre la famille, poursuivre des études ou apprendre un métier, et enfin pour chercher un emploi. Les adultes migrent surtout pour rejoindre leur famille, chercher ou occuper un emploi (affectation). Il faut noter que ces chiffres concernent l'ensemble des mouvements migratoires, y compris les mouvements à destination et en provenance de l'étranger (ANPE/DOEF 2004).

A partir de la répartition de la population résidant au Mali en 1998, selon le lieu de naissance et le lieu de résidence, plusieurs indicateurs ont été produits pour apprécier les différentiels régionaux en termes de migrations internes :

⁵ Un migrant interne est une personne qui a changé de localité de résidence à l'intérieur du même pays depuis au moins six mois, selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).

- un indicateur d'émigration, qui rend compte des zones de répulsion : la proportion d'individus nés dans la région qui résident dans une autre région du Mali en 1998 ;
- un indicateur d'immigration, destiné à évaluer le pouvoir d'attraction de la région : la proportion de résidents nés ailleurs (autre région ou étranger);
- un indicateur sur le solde migratoire de la région : différence entre la population native et la population résidente.

Tableau 39 : Distribution régionale de la population liée aux migrations, 1998

Région	Proportion de personnes nées ailleurs (%)	Proportion de natifs résidant dans une autre région (%)	Accroissement entre la population née dans la région et celle qui y réside en 1998 (%)
Kayes	4,6	6,1	-1,6
Koulikoro	8,0	9,5	-1,7
Sikasso	8,1	5,4	3,0
Ségou	6,7	10,1	-3,6
Mopti	4,3	6,7	-2,6
Tombouctou	3,4	9,7	-6,6
Gao	4,3	6,8	-2,5
Kidal	7,9	6,3	1,8
Bamako	37,7	10,5	43,8

Source : RGPH, 1998.

Note : Les personnes nées ailleurs comprennent celles nées à l'étranger.

Selon le RGPH 1998, le district de Bamako se distingue très nettement des autres régions. Bamako est, de loin, le principal pôle d'attraction des migrations internes : 38 % de sa population (contre 10 % en moyenne nationale) est constituée d'immigrants. La capitale est, de toutes les régions, la destination principale des migrants internes ; entre 30 et 60 % des émigrés résidaient à Bamako en 1998. Cependant, le poids des migrants y était comparable à la moyenne nationale (10 %). La population résidente à Bamako en 1998 était supérieure de 44 % à l'effectif des résidents qui y sont nés. Les différences entre les autres régions s'avèrent beaucoup plus faibles : la proportion d'émigrés varie entre 4 % et 8 %, celle des immigrés entre 6 % et 10 %, et l'accroissement migratoire entre -7 % et 3 %.

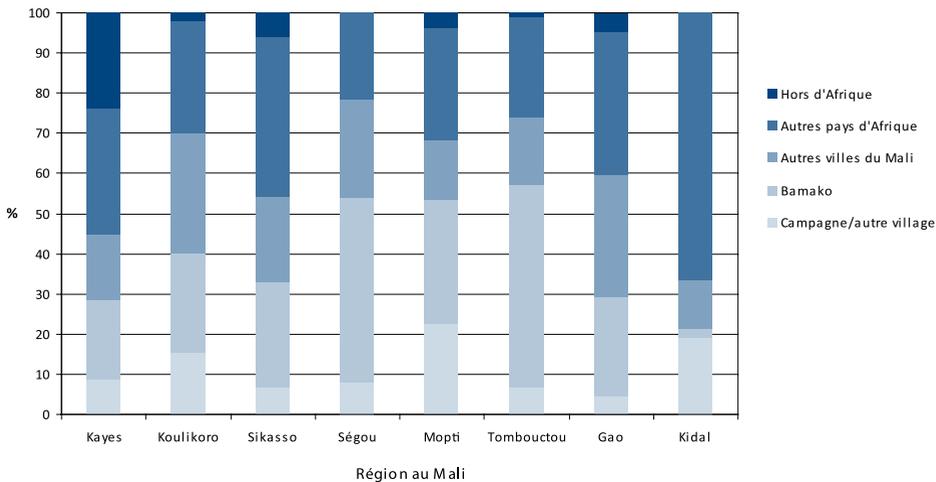
Au niveau des flux internes, les probabilités d'émigrer et d'immigrer sont plus élevées entre les régions de Koulikoro et Ségou d'une part, et le district de Bamako d'autre part : pour ces flux, l'intensité migratoire est quatre fois supérieure à la moyenne. Ceci résulte non seulement d'un effet de proximité de ces régions par rapport au district de Bamako, mais également de leur facilité

de communication avec ce district, soutenue par des circuits économiques fortement établis. Mais cet effet de proximité, n'est pas systématique. Par exemple, outre Bamako, Ségou est la région la plus attractive au niveau interne et son influence va au-delà des régions limitrophes. En somme, on peut considérer Bamako comme le principal carrefour de la migration interne (la migration internationale ne représente que 16 % des flux en provenance ou à destination de Bamako). La région de Ségou est un carrefour secondaire de la migration interne, marqué aussi par son rôle dans la migration internationale (qui représente plus de 38 % des flux en provenance ou à destination de la région de Ségou). Les pays du Réseau et Bamako sont à la fois les destinations et les origines les plus fréquentes (en valeur absolue) des flux en provenance ou à destination des régions du Mali. On remarque aussi que les pays étrangers sont la destination de plus de 40 % des flux.

Par ailleurs, le milieu rural apparaît comme incontournable dans l'étude de la migration malienne, avec 712 000 migrations en provenance ou à destination de ce milieu (sans compter les migrations internes au milieu) (CERPOD 1996). Ces migrations représentent 77 % du total des flux. 73 % des migrations internes et 80 % des migrations internationales se font en provenance ou à destination du milieu rural. Les taux d'émigration et d'immigration sont inversement proportionnels au degré d'urbanisation. Il en résulte que le taux de migration net est positif pour la capitale (1 %) et négatif pour le milieu rural (-1.4 %). Par ailleurs, contrairement à ce qu'on pourrait penser, les flux du milieu rural vers et en provenance de la capitale se compensent. S'il y a exode rural, ce n'est pas tant en direction du milieu rural qu'en direction des pays étrangers d'Afrique de l'Ouest (plus de 70 %) (CERPOD, 1996).

Selon les résultats d'une enquête plus récente (l'Analyse approfondie sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (SAP/PAM/UNICEF, 2005), réalisée sur un échantillon représentatif de la population rurale, 57 % des ménages avaient au moins un membre en migration au moment de l'enquête (66 % à Kayes, 61 % à Mopti, 58 % à Sikasso) et l'essentiel des mouvements migratoires se déroule à l'intérieur du pays.

Graphique 4 : Destinations des émigrants par région de provenance au Mali, 2005



Source : Mirabet, Gendreau, 2007; à partir des données brutes de l'enquête CFSVA, 2005.

Dans toutes les régions du pays, les mouvements migratoires internes sont dirigés majoritairement vers d'autres localités rurales, vers Bamako ou vers d'autres villes du Mali, sauf à Kidal, qui est une ville tournée vers l'Algérie. Par ailleurs, la région de Kayes se distingue par l'importance relative des ménages ayant des membres hors d'Afrique (33 %).

Les tendances migratoires s'inscrivent dans la logique d'une dynamique impulsée par les zones de grande productivité agricole et par les opportunités offertes par la ville, ainsi que par un afflux de plus en plus important de Maliens de retour de l'extérieur. Dans le secteur agricole, les possibilités d'emploi principales sont dans la production de coton, les récoltes de riz dans les zones irriguées le long du fleuve Niger et le travail saisonnier dans le secteur de l'agriculture de subsistance. Certaines recherches (DNSI, RGPH 2002), en analysant les flux migratoires et les contraintes de chaque région, ont établi que l'importance des flux migratoires interrégionaux semblerait liée à l'incidence de la pauvreté de la région et surtout au type de pauvreté qui touche les populations de la région (monétaire, de revenu, conditions de vie ou pauvreté de potentialité). Ainsi, au Mali, on peut penser que l'intensité des migrations internes varie d'une région à l'autre en fonction de son indice de pauvreté. L'émigration est en général causée par les contraintes, alors que les potentialités de chaque région sont les facteurs de l'immigration.

Les mouvements migratoires internes d'origine rurale occupent une grande place. L'économie malienne étant principalement basée sur le secteur primaire, les conditions de vie, notamment en milieu rural, sont étroitement liées aux conditions climatiques et au processus de désertification. Les populations sahéniennes ont toujours dû faire face à des déficits hydriques plus ou moins durables. Les sécheresses, en fonction de leur intensité et de leur durée, engendrent des déplacements massifs ou des mouvements cycliques de courte durée. Les pratiques culturelles ont inclus durant des décennies ces risques climatiques. Lorsqu'une sécheresse menace de compromettre les récoltes et donc d'affecter la sécurité alimentaire des ménages, les jeunes hommes et femmes quittent leur village pour une période normalement de courte durée.

Les déplacements massifs de population sont plus liés aux grandes sécheresses. Ainsi, le Mali a connu des déplacements massifs de ruraux suite aux grandes sécheresses des années 1972-73 et 1983-84. Une partie de ces déplacements était orientée vers l'intérieur, une autre partie vers l'extérieur du pays. Dans les deux cas, le flux migratoire s'est essentiellement opéré du nord-est au sud-ouest du pays. Les régions de Gao, Tombouctou et Mopti ont été particulièrement touchées comme zones de départ et celles de Sikasso, Ségou et le district de Bamako comme zones d'arrivée. Le Mali n'a heureusement plus connu de sécheresse d'une telle ampleur depuis cette époque.

17 route des Morillons 1211 Genève 19, Suisse
Tél : +41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int • Internet : <http://www.iom.int>